Pour les Proprietaires
qui ont des maisons à louer, "La Patrie" sera d'un grand service. Tous les bons locataires lisent notre journal.

La Patrie

A tous ceux qui vont Demenager
et qui sont en cherche d'un logement de première classe, "La Patrie" offre ses services. Une annonce dans ses colonnes leur épargnera bien des peines et des démarches.

20E ANNEE — No 306 — HUIT PAGES | MONTREAL, JEUDI, 23 FEVRIER 1899 | LE NUMERO: UN SOU

Bureau Greffier Ville
Bureau Greffier Jaques
Hotel de Ville

A la memoire de M. Felix Faure

Service Solennel chanté à Notre-Dame ce matin—Toute la colonie française, les représentants consulaires des pays étrangers, les personnages les plus éminents de la province assistent à la cérémonie funèbre

ELOQUENTE ALLOCUTION DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Les funérailles de M. Faure à Paris—Grandiose cérémonie—Composition du cortège funèbre—La foule acclame l'armée et salue M. Loubet

Dès 8 1-2 heures, ce matin, la colonie française entière était réunie à la maison de refuge, No 42 rue Cadieux, attendant l'heure du départ pour l'église Notre-Dame, où a été chanté le service à la mémoire de M. Félix Faure.

A neuf heures et demie le cortège se mettait en marche précédé de trois drapeaux endeuillés, portés par un des membres de l'Union Nationale Française, de l'Union Mutuelle Française et des Vétérans. Venaient ensuite les doyens : MM. Calixte Galibert, E. Grotz et Girard, puis les présidents de la Chambre de Commerce, M. E. Galibert, de l'Union Nationale, M. A. Pinoteau, de la Mutuelle, M. Chs. Devin et A. Dubray, des Vétérans. L'imposante procession était composée de la colonie entière, dont nous publions ici les principaux noms :

LES MEMBRES DE LA COLONIE FRANÇAISE.

MM. M. Beullac, J. Bohana, J. Brisset, J. Bondoux, E. Boudet, E. Bernadet, J. Bailly, F. Barrot, P. Beullac, R. Beullac, A. Bouesnel, J. Bardet, F. Ballay, Vve H. Bougeant, Paul Barrault, F. Cormont, J. Castel, M. Chevalier, J. Castelli, E. Chantrelle, A. Chouillou, A. Cambronne, C. Dubois, V. Daubigny, R. De Chirée, E. Dufour, O. Desjardin, F. Dieuméguard, A. De Rostaing, A. Dubost, J. Dantony, F. Denault, T. Deliot, A. Despinoy, E. D'Albenas, J. De Sieyes, Duchatel de Montrouge, De Saint-Phalle, Vte D'Hallewyn, D'Hallewyn, A. Duboulay, H. De Saint-Sauveur, C. Dagneau, A. Degrange, J. B. Duquesne, M. Frey, G. Famélart, C. Fauchille, L. Grelot, C. Galibert, père, C. Galibert, fils, P. Galibert, L. Galibert, E. Galibert, G. Giraudias, M. Grotz, J. Gosset, A. Gaudefroy, père, A. Gaudefroy, fils, J. R. Génin, Alfred Girard, Auguste Girard, P. Goudron, M. Georges, J. Guérault, J. Guyot, J. Hirtz, J. Helbronner, M. Helbronner, J. Herdt, J. Hartenstein, B. Hubert, M. Ingres, H. Jonas, J. B. Jacquot, J. Kieffer, H. Kieffer, F. Kieffer, Lambert de Roode, V. Leclant, F. Laprotte, E. Leclair, P. Larcher, S. Morel, J. C. Margue, A. Monge, P. Mondehar, L. Maillard, A. Mathieu, R. Oswald, A. Pinoteau, F. Pinoteau, L. Perron, J. Prax, E. Perret, R. Pinoteau, A. Poindron, E. Paul, L. Rome, J. Reynaud, H. Roux, P. E. Reynaud, J. Rossignol, V. Rougier, J. Reber, M. Raymond, G. Ropert, E. Robert, L. Rousselot, J. Sauny, G. Suire, F. Sourmais, F. Sourmais, A. Shaaf, J. Soigneaux, R. Tranchat, A. Trouillardf E. Vissières, J. P. Vébert, P. Watier, P. Warin, E. Waldt, A. F. Canard, J. Charrey, Alfa Famélart.

DAMES

MM. Devin, Hirtz, Pompanon, Unold, Morel, Courtien, Chanterelle, Cercia, Trouillard Dubray, Dom, Amann, Jacob, Boutillier, Vaudrey, Giraudias, Kochemburger, Martin, Bouesnel, Tavernier, Moreau, Waldt, Josaph, Castilli, Neuville, Turmulet, Papillon, Piau, Unold, fils, Larochette, Jagou, Cercia, Pinoteau, Pascelaigues, Ballay, Dubray, de Siéyès, Duboulay, Helbronner, Castelli, Montgaillard, Denard, Fournel, Gueguen, Hartenstein, Chantrelle, Sauny, Dolli, Boutillier, Ropert, Sourmais, Perron, Bardet, Jegou, Davigné, Fradeau, Leroux, Fauchille, Daile, Audrain, Neveu, Ruhlman, Coulon, J. B., Coulon, E., Leclercq, Beaulin, St-Sauveur, Pinel, Robert, Chasles, Pineault, Martin, Vaudrey, Roumilhac, Hardelin, Lemat, Gosset, Krieger, Mackler, de Kaatner, Lebreton, St-Etienne, C. Esmonin, Michaud, Leturmy, Pian, Lescure, Macklar, Depeyre, Leloup, Cardinel, Trichard, Perocheau, Constant, Dorutes, Bouyat, Bourlier, Houlzet.

Puis venaient les étudiants de Laval, bannière en tête.

La procession a défilé par les rues Cadieux, Craig, Côte St-Lambert, St-Jacques, Place d'Armes jusqu'à l'église où déjà une immense foule s'était rendue.

Sur des fauteuils au centre de la nef et auprès des balustres, avaient pris place M. le consul de France Kleczkowski, ayant à sa droite, Son Excellence le lieutenant-gouverneur Jetté, l'Honorable M. J. I. Tarte, l'hon. juge Aid. Ouimet, sir A. Lacoste, juge en chef de la Cour d'Appel ; sir Melbourne Tait, juge en chef de la Cour Supérieure de Montréal ; le promaire Archambault, le lieut.-colonel Roy, représentant le général Hutton ; M. C. B. Carter, bâtonnier de l'ordre du Barreau ; l'évêque Bond, de l'église anglicane.

A gauche du consul de France avaient pris place les membres du corps consulaire dans l'ordre suivant : M. de Fauconval, consul de Belgique ; le commandeur Solimbergo, consul d'Italie ; M. Bopp, consul d'Allemagne ; l'hon. M. Bettinger, consul des Etats-Unis ; M. R. de Casares, représentant du consul général d'Espagne ; M. Carel Boissevain, consul des Pays-Bas ; M. Herman Wolf, consul royal du Danemark ; le colonel E. Hanshaw, consul royal Argentins ; M. E. Schultz, consul impérial et royal d'Autriche Hongrie, et M. B. A. Ansell, consul général du Mexique.

Parmi les principaux citoyens présents, nous remarquons les honorables juges Gill, Pagnuelo, Loranger, Alp. Ouimet, Frs Langelier, Tellier, Wurtele, Sicotte, MM. L. F. Béïque, C.R., président de la Société St-Jean-Baptiste ; Louis Fréchette, les honorables sénateurs J. O. Villeneuve et L. J. Forget, le Dr E. P. Lachapelle, le Dr Séverin Lachapelle, l'hon. J. A. Desjardins, MM. J. X. Perraul', Parizeau, Chagnon, les échevins Brunet, Dupré, Kinsella, Marsolais, Sadler, Stevenson et Ouimet, M. René Beauset, assistant-greffier de la cité ; le chef Benoit, M. Lucien Forget, greffier de la cour du recorder ; M. Hamel, du département du trésor ; M. Geo. Janin, surintendant intérimaire du département de l'aqueduc, MM. les avocats Foster, D. McMaster, H. C. St-Pierre, Art. Globensky, secrétaire général ; A. Lavallée, Bruchési, Beauchamp, Blanchon, Angers, D. A. Lafortune, Raoul de Lorimier, de Bellefeuille, Alb. Leblanc, Boissonnault, Renaud, Fournier, J. O. Mousseau, J. A. Ouimet, Mathieu, Geo. Mathieu, D. Maurault, Durand, Morrisson, Lamarre, J. U. Emard, Cornellier, Hébert, Surveyer, A. Gagnon, A. Germain, Bissonnette, O. Gaudet, Tétrault, M. Richard White, de la "Gazette," G. Langlois, de la "Patrie," Colbert Grothé, L. J. Tarte, Eugène Tarte, J. E. Robillard, Avila Grothé, le comte des Etangs, Willie O'Brien, etc., etc.

A NOTRE-DAME

L'église de Notre-Dame avait revêtu ses plus riches parures de deuil pour cette cérémonie funèbre. Au-dessus de la porte centrale du temple sacré l'on remarquait quatre longs drapeaux français liés par un écusson surmonté de la lettre F.

Le sanctuaire présentait le plus imposant aspect, aspect qui était encore rehaussé par la présence de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, siégeant sur son trône épiscopal, assisté de M. le vicaire général Racicot et de M. le chanoine Archambault. La messe a été chantée par M. l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice, avec diacre et sous-diacre.

M. Dussault, organiste de Notre-Dame a joué la "Marche funèbre de Chopin" avant la messe et après la "Finale". Le choeur de Notre-Dame sous l'habile direction du coroner McMahon a rendu avec beaucoup d'éclat la messe funèbre de M. l'abbé Bourdugs.

LE CLERGE PRESENT

On remarquait au nombre des messieurs qui assistaient au choeur M. Troie, curé de Notre-Dame; M. Lecoq, P. S. S., directeur du Grand Séminaire; M. Delavigne P. S. S., directeur du Séminaire he Philosophie, M. Lelandais, P. S. S., directeur du Petit Séminaire; le Père Supérieur des Dominicains de St-Hyacinthe, M. Lalibertè, P. S. S.., les curés Lavoie, d'Alfred Godin, de Vaudreuil, Beaudoin, de Sault-aux-Recollets; le curé Adam du Sacré-Coeur, monsieur l'abbé Oscar Gauthier, le Père Bichet, supérieur des Pères du Saint-Sacrement ; le Père Turgeon, recteur des Jésuites ; M. Décary, curé de St-Henri ; M. J. U. Leclerc, curé de St-Joseph ; M. Chs Larocque, curé de St-Louis ; le Père Legault, supérieur des Oblats ; M. Ecrément, curé de Ste-Cunégonde ; M. LePailleur, curé du Mile End ; M. Charrier, curé de St-Jacques ; M. Quinlivan, curé de St-Patrice ; M. Laforce, M. le curé de Dorval, les MM. de St-Sulpice, etc., etc.

En entrant dans l'église on se sentait envahi par je ne sais quel mélange de grandeur et de tristesse. Sans doute que la richesse des décors, les riches tentures interceptant les rayons du soleil et la lumière du jour et enfin les figures profondément recueillis n'y était pas pour peu.

Dans l'allée centrale presque en avant du temple, l'on apercevait un immense catafalque recouvert d'un drap mortuaire noir et or, dont les quatre coins étaient ornés de petits drapeaux français disposés en faisceaux et reliés ensemble par un F.. De ce catafalque partaient des banderoles qui s'enfuyaient vers la voûte du temple où était suspendue une énorme couronne aux couleurs noir et argent. De larges banderoles couraient le long des jubés portant les inscriptions mortuaires de "Requiescat in pace" et "Domine dona ei requiem" et de chaque côté de l'allée centrale se tenaient en grande tenue de parade un corps de cinquante hommes de police commandés par le capitaine Bellefleur, les lieutenants Bourgeois et Hébert et un corps de vingt pompiers sous le commandement du sous-chef Dubois

Avant l'absoute Sa Grandeur a prononcé de son trône une courte allocution que nous sommes heureux de reproduire.

ALLOCUTION DE MGR BRUCHESI

Mes bien chers Frères,

L'imposante cérémonie funèbre qui nous réunit ici, sur l'invitation du digne représentant de la France au Canada, réclame, il me semble, un mot de ma part.

Il y a près de cinq ans, le président de la République Française tombait, dans une rue de Lyon, sous le poignard d'un assassin, et un prince de l'Eglise accourait à ses côtés, pour recueillir son dernier soupir, et lui donner les consolations suprêmes de la religion. Jeudi dernier, son successeur, M. Félix Faure, mourait au palais de l'Elysée, frappé d'une apoplexie foudroyante, et un humble abbé de Paris prononçait sur lui la parole du pardon et de la sainte espérance. Dans les deux cas, c'était le Christ qui pardonnait en la personne de son ministre; dans les deux cas c'était la mort sereine, terrible, mais accompagnée de cette douce bénédiction de l'Eglise, sans laquelle nos coeurs s'affligeraient de voir disparaître ceux que nous aimons. Et des détails si touchants que le télégraphe nous transmettait hier, ressort à nos yeux l'affirmation du sentiment chrétien et catholique de la France.

Oui, Dieu est avec elle, et elle, au milieu des épreuves qui l'atteignent, dit au monde qu'elle a besoin de Dieu.

Auprès du chef d'Etat agonisant, je ne puis contempler sans émotion cette femme forte, cette épouse pieuse qui, dans son immense douleur, songeant à l'âme de son mari, commande qu'on aille en toute hâte, à quatre endroits différents chercher un prêtre. J'aime entendre le médecin quand il voit la vie du président lui échapper, malgré l'opiniâtre effort de la science: "Nous avons fait tout ce que nous avons pu, cédons maintenant notre place à la religion." Et mon attendrissement se continue quand j'aperçois les ministres recueillis, à genoux, joignant leurs prières aux prières de la famille en pleurs, parce que tout cela me dit qu'au coeur de notre mère-patrie la Foi est toujours vivante. Lorsque, en effet, va se clore l'existence de son premier citoyen, la voilà qui proclame sa croyance à la vie future, à l'efficacité de la prière, à la puissance surnaturelle du sacerdoce. C'est une leçon donnée à l'univers.

Mes Frères, à l'heure où je parle, les funérailles de M. Félix Faure ne sont peut-être pas encore terminées à Paris. Son cercueil a paru sous les voûtes de Notre-Dame, en présence des autels, au milieu d'une foule nombreuse qui représentait la nation entière, ont retenti les chants sublimes de l'Eglise. Les divisions et les luttes pouvaient se trouver au dehors ; dans la vieille cathédrale c'était l'union parfaite des esprits et des coeurs, sous la même impression du néant de la vie et dans le même espoir de l'immortalité.

Notre-Dame de Montréal chante et prie, elle aussi, avec Notre-Dame de Paris, fille toujours fidèle à sa mère, dans les jours de deuil comme dans les jours de triomphe et de gloire. "Requiem aeternam dona ei Domine" Oui, Seigneur, donnez au chef de la France que vous venez d'appeler soudainement à vous, l'éternel repos, et de la France elle-même ayez pitié.

Continuez-lui votre protection miséricordieuse et tendre. Quoiqu'il arrive et quoiqu'on puisse dire, vous savez bien qu'elle vous aime toujours, qu'elle travaille et souffre pour vous. Et vive à jamais le Christ qui aime la France !

APRES LE SERVICE

A onze heures et demie, ce matin, la Place d'Armes présentait le coup d'oeil le plus animé. Par cette matinée radieuse et un peu froide, qu'on peut appeler une matinée de printemps, une foule énorme se pressait aux abords du vaste temple. De superbes équipages stationnaient aux portes de l'église.

D'abord tous les hauts personnages sortirent les premiers et leurs costumes aux riches couleurs tout galonnés d'or et d'argent faisaient le plus bel effet au sein de la multitude aux sombres couleurs. M. Kleczkowski, consul général de France, se tenait sur le seuil du temple, distribuant de tous côtés de chaleureuses poignées de main. Enfin, les portes du temple sacré ne pouvaient suffire pour laisser s'écouler la foule immense qui était accourue des quatre coins de la ville pour aller payer un juste tribut d'estime et d'hommage au citoyen éminent qui vient de disparaître.

Tous les citoyens de Montréal ont pris une part très vive au grand deuil où la France est plongée. Les institutions financières, les maisons de commerce et plusieurs résidences privées sur le parcours du cortège funèbre étaient décorées d'ornements de deuil. Des drapeaux flottaient à mi-mât en plusieurs endroits. Surtout parmi la population canadienne-française, chacun semblait sympathiser avec l'ancienne mère-patrie et prendre part à la douleur de la France.

Le service solennel qui a été chanté, à l'église Notre-Dame, a été si imposant que la population en gardera un éternel souvenir.

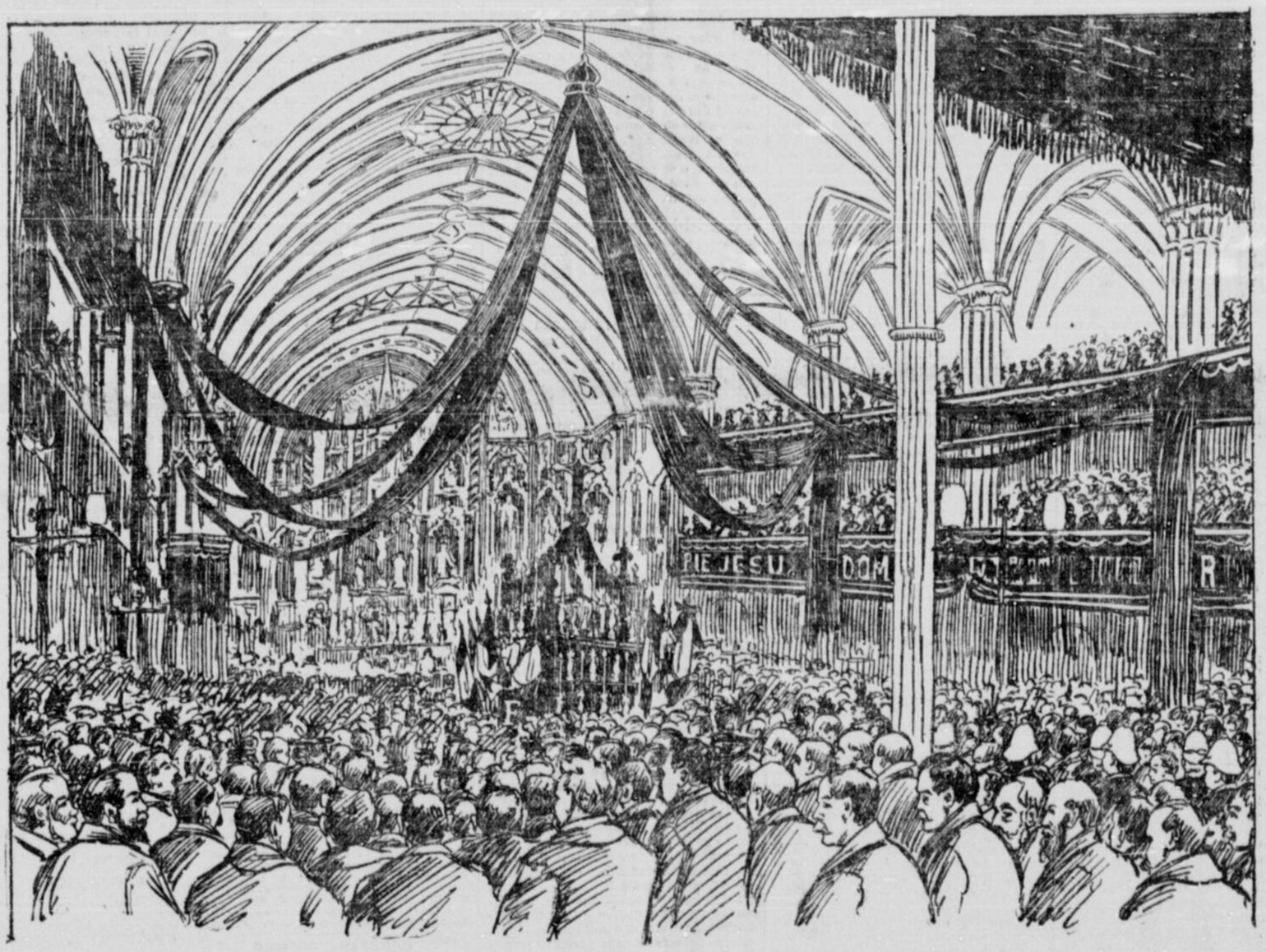

Aspect que présentait l'intérieur de Notre-Dame durant la cérémonie funèbre de ce matin. D'après une photographie de J. A. Dumas, coin Vitré et St-Laurent

Ils se battent en desesperés

Après avoir incendié Manille, les insurgés philippins s'attaquent aux troupes américaines

PLUSIEURS ENGAGEMENTS MEURTRIERS

Manille, 23, 9.10 h. p. m. — Des dommages considérables ont été causés par les incendies que l'on croit avoir été allumés par les insurgés dans différents quartiers de la ville, hier soir. On accuse les insurgés d'avoir détruit en partie les pompes et appareils à incendie. Il y a eu des bagarres dans les rues durant la nuit, mais les soldats américains ont pu disperser les émeutiers. Plusieurs de ces derniers ont été tués. De leur côté, les Américains comptent quelques blessés.

L'incendie s'est déclaré d'abord au marché principal de la ville. Plus de 600 maisons et bureaux d'affaires ont été détruits par le feu. La population encombrait les rues, ce qui rendait presqu'impossible le service de la patrouille.

Au lever du soleil, ce matin, l'ennemi a essayé de rompre la ligne gauche de l'armée américaine, près de Caloocan, mais il a dû battre en retraite sous le feu de l'artillerie de défense.

En même temps, et sans plus de succès, des troupes peu nombreuses d'insurgés s'avançaient entre la ville et les avant-postes. Le monitor "Monadnock" a lancé plusieurs bombes parmi ces troupes.

Jusqu'à présent les pertes des Américains sont un tué et dix blessés.

A 11 heures, nouveaux engagements au cimetière chinois et à San Pedro Macati. Le feu des batteries a chassé les insurgés.

Des murailles de la ville on aperçoit les incendies allumés sur une douzaine de points différents aux environs de la ville. On rapporte que les insurgés menacent d'incendier Escolata, ce soir.

Un grand nombre de rebelles ont été arrêtés dans le district de Tondo. On a capturé dans une seule maison 60 insurgés et des accoutrements et munitions de guerre.

Les affaires sont pratiquement suspendues pour le moment.

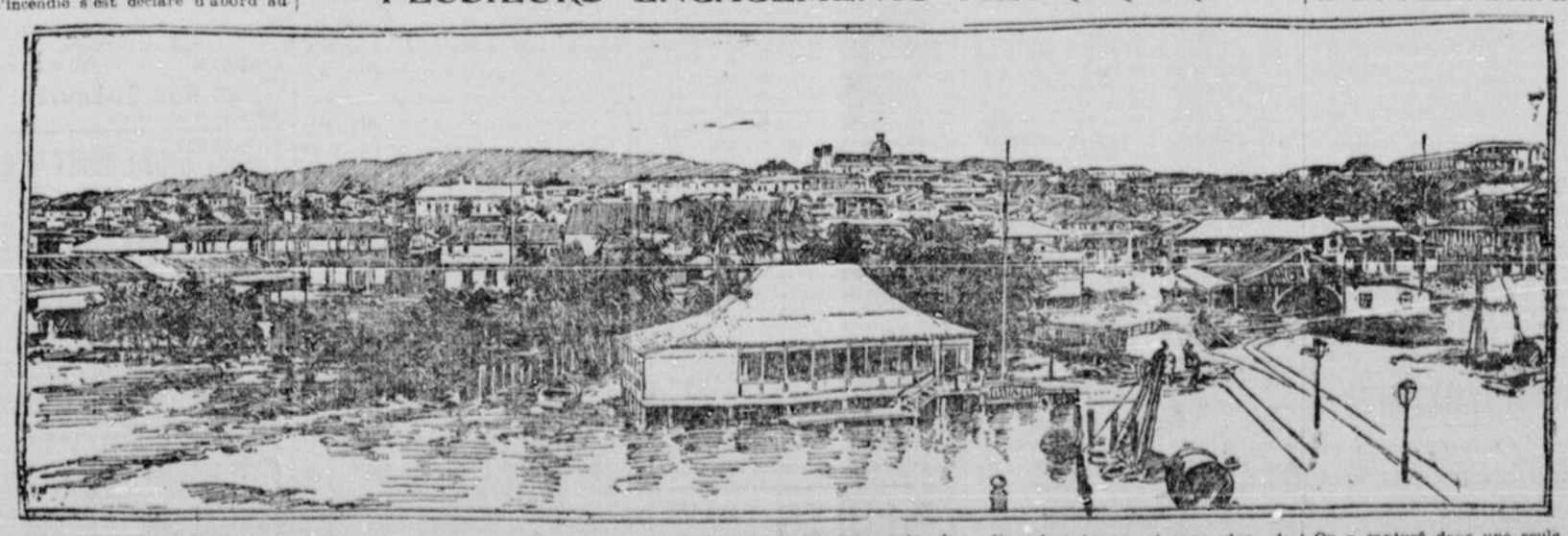

DESESPOIR

Un jeune homme se coupe la gorge

A St-Louis du Mile-End

Mardi dernier, à 10 heures du soir, un citoyen du Mile-End trouva gisant sur le trottoir, un jeune homme qui venait de tenter de s'ôter la vie, en se coupant la gorge avec un couteau de poche. Le citoyen crut tout d'abord que le malheureux avait cessé de vivre, car une pâleur cadavérique couvrait son visage. Cependant il constata peu après que le coeur battait encore. Il transporta aussitôt le jeune homme chez le médecin le plus proche qui fit les premiers pansements et lui prodigua tous les soins que nécessitait son état. Le jeune homme qui appartient à une de nos bonnes familles, a été ensuite transporté à la résidence de son frère. Le chef de police Clermont a été averti. Le jeune homme est marié et sa femme est gravément malade.

LE LAKE ONTARIO

Le Lake Ontario est parti ce matin avec 12 passagers de première et 385 passagers d'entrepont. Le gouverneur de Terreneuve et sa suite sont à bord.

VICTIME DE LA VARIOLE

Cornwall, Ont., 23.— Mme W. Barkley, de Farran's Point, a succombé hier soir à la petite vérole.

C'est le second décès qui se produit dans la famille Whiting. Il y a encore huit cas de variole à l'hôtel Whiting.

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

PARISE...

Grand Roman Historique

. . . PAR LE . . .

VICOMTE OSCAR DE POLI

29 (SUITE)

Un nouveau cortège pénètre dans la ville : le légat du Pape et le patriarche de Jérusalem sont suivis d'une longue file de prélats, de prêtres et de religieux, psalmodiant à travers les rues noircies par l'incendie et rougies par le sang. Ils arrivent à la grande mosquée que le vénérable patriarche restitue au culte du vrai Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge, en présence de la cour et de l'armée.

Après avoir rendu grâces au Tout Puissant de cette victoire inespérable, les croisés se cherchent des logis dans les quartiers épargnés par le feu. Tous sont unanimes à louer le monarque qui, pour ne pas usurper la gloire d'un avantage qu'il doit à Dieu seul, a voulu faire son entrée non en triomphateur, mais avec l'humilité d'un chrétien, docile instrument de la vengeance céleste.

Baudet le Goulu n'est pas encore bien remis de la série de ses mésaventures, la tempête, le mal de mer, la bataille, et surtout de la terrible émotion qu'il a ressentie en voyant tomber le comte de la Marche. Dans sa grosse jugeotte, il flaire que tout cela pourra bien finir mal ; mais cet être passif est rivé par ses vices, par une chaîne d'ignominie à son abominable compère ; il laisse faire, et puis il prend sa part des bénéfices.

— Vois-tu, Goulu, dit Etienne en quête d'un gîte voisin de la demeure du Roi, si je ne m'ingénie pas, nous allons être à la portion congrue, et tu te brosseras l'estomac au lieu d'y verser d'honnêtes rasades. Tiens, rien que d'y songer, tu fais la grimace!... En attendant que nous soyons riches comme des Chypriotes, il faut vivre. " Primo est vivendum!"

— " Et bibendum! " ajoute l'ivrogne avec une flagrante conviction.

— Ne serait-ce pas, mon doux ami, l'occasion de penser à ce gentil petit Féliset, qui t'a si joliment brûlé la politesse ?... Il chante à ravir, ce rossignolet!... hein! si nous le faisions chanter ?...

CHAPITRE XX. — A DAMIETTE

Damiette,— la "Dounîàt" des Arabes,— avait déjà vu flotter sur ses murs les étendards de la Croix; Roger de Sicile l'avait conquise en 1199; puis Saladin l'avait reprise; en 1217, elle avait été reconquise par les chrétiens; vingt mois après, trente ans avant la croisade de Louis IX, elle était retombée sous le joug des Musulmans. Ces alternatives avaient rendu héréditairement prudente sa population, dont un tiers était d'origine franque. Les deux races vivaient côte à côte sans se mélanger, mais sans hostilité, l'une et l'autre s'abstenant de tout ce qui pouvait compromettre leur repos : si le vainqueur du lendemain n'était pas celui de la veille. Seuls, les gens de guerre et quelques lâches fanatiques, avant de déserter la ville, après avoir allumé l'incendie, avaient trempé dans le massacre des Chrétiens.

Rassurés par la présence du saint monarque dont la justice est universellement connue, les survivants, aussi bien que les indigènes, reprennent confiance; on se met à déblayer les décombres, à rédifier le quartier détruit par les flammes, et la cité recouvre rapidement son riant aspect, son animation accoutumée.

Les croisés ne se lassent point de parcourir ses rues ombreuses et pittoresques, formées d'embranchements en zigzag, offrant l'épais abri d'une double haie de cactus, la plupart énormes; ils s'arrêtent, stupéfaits, devant leurs troncs noueux, mouvementés, affectant les formes les plus fantastiques, imitant parfois des flammes secouées par la tempête, parfois des monstres gigantesques en proie à des convulsions épouvantables.

Tout est nouveau dans la ville orientale pour les fils de l'occident: les riches mosquées, les bains somptueux, les bruyants caravansérails,les gracieux moucherabis, les costumes et les types.

Les maisons aux boiseries bizarrement ouvragées les éblouissent de leur vive blancheur; sur la façade sont peints des versets du Coran; au bas, de longues barres rouges et noires; le haut s'avance en forte saillie, surplombant la voie au point de laisser à peine entrevoir l'azur rayonnant du ciel. Les portes sont garnies de compartiments à moulures, où l'imagination décorative des Sarrasins se révèle par d'innombrables polygones, combinés entre eux à l'infini.

Les pèlerins considèrent curieusement les bazars et les boutiques; les passementiers exposent des cordons de coton ou de soie, filetés d'or ou d'argent, des glands de soie, en argent, en or; les orfèvres, des merveilles de finesse, de patience et de luxe ; les marqueteurs, de charmants objets en bois de lilas, de jasmin odorant ou d'ébène, incrusté d'ivoire, de nacre, d'ambre ou de corail; les potiers, des vases aux formes élégantes, aux nuances séduisantes, aux peintures exquises; les tailleurs, des vêtements superbement brodés, des teintures de soie rayées, des piles d'étoffes bariolées.

Et quel mouvement incessant, quelle vie intense dans les rues! Un va-et-vient indiscontinu, bruyant, une mêlée vertigineuse de gens et de bêtes. Les industriels ambulants offrent aux croisés des plumes d'autruche, des bijoux, des camelots, des babouches, des chapelets, de l'eau-de-rose, de l'encens, des essences, des dattes, des poteries. Les marchands annoncent leur spécialité par des modulations qui ressemblent au chant d'un verset. Un cavalier sarrasin, aiguillonnant sa monture d'un sonore claquement de langue, est suivi d'un gamin débraillé, perché sur la croupe d'un baudet, les jambes ballantes, fier comme un bacha.

Des chameaux d'une taille colossale cheminent chargés d'immenses poutres ou de moëllons retenus dans une nasses en cordes. Des ânes, lancés au grand trot, secouent leurs colliers aux cent clochettes; leurs cornacs en robe courte et bleue, les jambes nues, tourbillonnent derrière eux dans la poussière.

Sur les pas de chaque quadrupède, les petites filles aux cheveux crépus, au teint bistré, cherchent et ramassent le seul combustible du pauvre dans ce pays sans bois.

Un "hammal" musculeux porte, suspendu sur son dos, un poids effrayant que soutient un câble enroulé sur son front. Des gens de corvée, le torse découvert, à l'aide de perches passées dans des anneaux et reposant sur leurs épaules, transportent d'un pas cadencé, lent, un bloc de pierre phénoménal, pendant que leur chef scande une mélopée bizarre, à laquelle tous répondent en chœur, comme dans nos litanies.

Un marchand d'eau fait tinter sa cymbale. Un mendiant, affaissé contre un mur, au milieu de fellahs qui se grattent au soleil ou qui dorment étendus sur le sol, psalmodie sa requête apitoyante, tout en épuçant un chien pelé.

Des femmes à la taille élancée, à la démarche grave et mesurée, aux grands yeux de gazelle, enveloppées dans un "houbara", long voile blanc qui cache le bas de leur visage de bronze, — leur petit enfant à califourchon sur leur épaule, —portent sur la tête avec une aisance pleine de grâce, des amphores d'un galbe artistique. D'autres, dont la longue "Khamiss" bleue indique leur humble rang,—le dernier dans la classe populaire, — leur enfant sur la hanche, portent en chantant de lourds fardeaux : la plupart ont des colliers de verroteries, des boucles de cuivre attachées aux oreilles par un filet de perles fausses, des pendeloques d'amulettes, des tatouages rouges et bleux sur leurs mains et leurs pieds basanés.

Ici, c'est un mahométan au visage austère, dont le turban vert signifie qu'il a fait le pèlerinage de La Mecque là, des pâtres, vêtus d'"abbahs", de laine zébrée de raies brunes et rouges, poussant mélancoliquement devant eux des couples de buffles indolents ; plus loin, un groupe rappelant par la composition et les attitudes la scène divine de la fuite en Egypte.

A tout instant retentissent les cris d'avertissement des cavaliers, des âniers, des chameliers :

—"Barrack ! (Gare !)

—"Ourdah !" (Attention, "on arrive" sur vous !)

Les croisés ne peuvent rassasier leurs yeux de ce continuel spectacle, incessamment varié, d'un charme saisissant et tout nouveau pour eux.

Etienne Marcel et son inséparable ont fait choix d'un gîte, à quelques pas du Palais, dans la demeure d'un riche musulman, qui s'est enfui de Damiette avec toute sa maisonnée.

S'ennuyant au logis, les deux sergents d'armes après un tour dans la ville, sont venus s'installer, poudreux, dans une cantine peu distante de leur gîte. Le cantinier est chrétien et d'origine franque, mais il ne sait pas vingt mots de français.

—Tant mieux, pense Etienne, nous causerons plus à l'aise.

La cour d'un caravansérail, en face de la cantine, est encombrée de chevaux, de valets d'écurie et de naquets qui font un joyeux tapage.

—Holà, bonhomme ! appelle le balafré, dont le gosier brûle. Par les cornes de Belzébuth et de vos buffles ! j'espère bien que, dans ce pays béni, vous n'avez pas que de la poussière en flacon !

Yacoub accourt, en tirant honnêtement son bonnet rouge, à la française.

—"Salam aleikoum ! dit-il révérencieusement.

—"Aleikoum salam ! répond Etienne.

—Qu'est-ce que vous chantez-là, tous les deux ? demanda Baudet ébaubi.

—Nous échangeons des saluts, Goulu.

—Ah bon !... Drôle de langue tout de même !

—Plains-toi donc que j'aie eu la patience de l'apprendre !

—Eh bien ! sers-toi de ta science pour t'informer si le bonhomme a dans sa cave quelque vin de choix.

Etienne traduit la question.

—Seigneurs, répond Yacoub d'un ton dépourvu de modestie, j'ai les meilleurs vins que l'on trouve à Damiette.

—Par exemple ?

—Vin de Laodicée, vin d'Engaddi,vin du Saphran, vin de Néphin, vin du Boutron, vin de Gibelet, vin de Sagette, vin de Gaza, vin de...

—Quel est celui qui ressemble le plus au vin de France ? interrompt Etienne, en riant de la volubilité du cantinier.

—Le vin de Gaza.

—Va pour celui-là !

En même temps que l'outre rebondie et les escuelles de terre, Yacoub apporte une "Cardaque" d'eau du Nil,— cette eau si délicieuse et si pure que les poètes arabes en ont fait le symbole de la beauté, de la douceur et de la grâce.

—Qu'est ce que c'est que ça ? demanda Baudet inquiet.

—De l'eau fraîche.

—Raca !... pour qui nous prenez-vous ?

Yacoub remporte sa carafe en souriant, et, frappé du teint maladif de l'ivrogne, il dit charitablement à Etienne, qui traduit malicieusement ses paroles :

—Le seigneur votre ami n'est-il pas souffrant ?

—Non. Pourquoi cette question ?

—C'est qu'il est bien jaune.

—Jaune, moi ! dit Baudet visiblement froissé.

—Et la jaunisse est très dangereuse dans ces pays.

—Il faut te soigner, Goulu ! dit Etienne d'un ton plaisant.

—La meilleure médication, pour les chrétiens, c'est la diète et la suée.

—N'est-ce pas aussi la meilleure pour les Sarrasins ?

—Non, seigneur : pour guérir de ce mal, ils vont dans le "mirdhab" de la vieille mosquée, enduisent les colonnes de jus de citron, et les lèchent avec force.

(A continuer)

STENOGRAPHIE

Cours de sténographie française-anglaise, par correspondance. Succès garanti. Positions procurées, Brochure et prospectus 6 cents. Clément & Clément, agents de machines à écrire, Montréal.

LE MESSAGE DE M. LOUBET

Le texte complet

Paris, 23 — Voici le texte complet du message du président Loubet lu à la chambre des députés et au sénat :

"Appelé à la première magistrature du pays, j'ai besoin, pour l'accomplissement des grands devoirs qui m'incombent, du concours du sénat et de la chambre des députés, et je suis sûr qu'il ne me fera pas défaut. Vous pouvez compter sur mon ferme désir de consacrer tous mes efforts à la défense de la constitution. Vous en avez pour garantie mon dévouement inébranlable à la République.

"La transmission régulière du pouvoir, accomplie en quelques heures après la mort si soudaine de notre bien-aimé et regretté président, Félix Faure, a donné au monde entier une nouvelle preuve de l'attachement sincère de la France à la République, à une époque où quelques hommes égarés cherchent à ébranler la confiance du pays dans ses institutions. L'assemblée nationale a clairement exprimé, samedi dernier, son désir d'amener la pacification dans les esprits des hommes et de rétablir l'union durable de tous les républicains.

"Comme je suis ardemment dévoué aux principes de la Révolution française et au régime de la liberté, ma constante préoccupation sera d'aider le parlement dans ce travail nécessaire de tolérance et de concorde. Au cours des difficultés temporaires à l'extérieur que nous avons traversées, la France par son sang-froid, par la dignité et le patriotisme de son parlement, a grandi dans l'estime des nations. Pourquoi ne pourrions-nous pas arriver à une même entente dans les affaires intérieures? Cette entente ne s'impose-t-elle pas au pays? Y a-t-il le moindre doute que nous devons avoir un égal respect pour les organes essentiels de la société, pour la chambre qui délibère sur les lois en toute liberté, pour la magistrature qui applique ces lois, pour le gouvernement qui en assure l'exécution et pour l'armée nationale qui sauvegarde l'indépendance et l'intégrité de la mère-patrie, cette armée que le pays aime et qu'il a raison d'aimer, parce que toute la nation y remplit le même devoir d'abnégation et de discipline, et parce qu'elle sait qu'elle y trouvera les fidèles gardiens de son honneur et de ses lois.

"La France, sûre d'elle-même, saura remplir avec calme la tâche qui lui incombe de résoudre les problèmes qui troublent le bien-être moral et matériel de ses citoyens ; elle saura continuer son oeuvre pacifique et fructueuse dans l'arène de la pensée, de la science et de l'art, aussi bien que dans toutes les formes du travail économique, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Soyons plus justes envers nous-mêmes et ne laissons pas oublier que notre France a toujours professé le même amour pour le progrès, la justice et l'humanité. Son passé glorieux constitue un patrimoine que nous devons conserver et accroître.

"La République a donné à la France une constitution libre ; elle lui a assuré les bienfaits inestimables d'une paix ininterrompue ; elle a guéri ses blessures, réorganisé son armée et sa marine, fondé un grand empire colonial, organisé l'instruction à tous les degrés, conclu des alliances et des amitiés précieuses ; enfin, elle a donné une impulsion surprenante à toutes les oeuvres de charité, de coopération et d'épargne, dans le but de faire disparaître ou tout au moins de diminuer les souffrances endurées par le peuple.

"Travaillons au développement de cette oeuvre qui est la gloire de notre pays. Je serai heureux, si par un travail dont rien ne pourra me détourner, j'arrive avec l'aide de l'union, dont le maintien fera l'objet de tous mes efforts, à contribuer, dans les limites des droits que me confère la constitution et que je ne laisserai pas faiblir entre mes mains, à la réalisation de nos espérances communes et à la consolidation de la République."

SUPPOSITION ABSURDE

Paris, 23 — Quelques fournaux parisiens paraissent fort étonnés de ce que l'on n'ait pas fait l'autopsie de M. Faure, et prétendent que ce fait laisse à penser que la mort du président doit être attribuée à des causes plus ou moins mystérieuses. Le bruit a même couru qu'il avait été empoisonné.

Une telle supposition est tout simplement absurde. Il n'est pas nécessaire d'avoir la moindre notion de la science médicale pour savoir qu'aucun poison ne peut produire les symptômes que l'on a remarqués chez M. Faure au moment de sa mort. Quel est le poison qui peut provoquer une attaque d'apoplexie, accompagnée de paralysie? Il n'y a pas de médecin vraiment habile qui conteste le fait que le président Faure a succombé à une attaque d'apoplexie et que les histoires d'empoisonnement ne sont que de pures légendes, car elles ne reposent sur aucun fait plausible.

PERDU CORPS ET BIENS

Naufrage du " Bulgaria " de la ligne Hamburg-American

SAUVETAGE EMOUVANT — ON CRAINT QUE 101 PERSONNES N'AIENT TROUVE LA MORT

Une dépêche de Baltimore, Maryland, annonce que le navire anglais Vittor a, capitaine Wetherall, est arrivé de Hull, via Hampton Roads, ayant à son bord quatre des membres de l'équipage du transatlantique Bulgaria, de la ligne "Hamburg-American" qui avait déjà été rencontré désemparé en mer par plusieurs autres vaisseaux. Les quatre marins sont le second maître d'équipage, O. Scharges, les quartiers-maîtres Carl Ludtke, et John Schultz, ainsi que le matelot William Starke. Ces derniers ont été rencontrés dans une chaloupe appartenant au Bulgaria trois heures et demie après avoir quitté ce dernier dans la latitude 40 nord, longitude 43 ouest, le 5 février.

Ceux-ci avec les vingt-cinq femmes et enfants qui ont été sauvés par le Weehanken, et conduits à l'onta del Gada, les Açores, sont les seuls que l'on suppose avoir été sauvés sur quarante et un passagers et un équipage de quatre-vingt-neuf hommes que le Bulgaria portait à son bord lorsqu'il a quitté New-York le 28 janvier.

Le capitaine Wetherall dit qu'il a signalé le Bulgaria, désemparé, le 5 février à 7 heures du matin. Le Weehanken se trouvait alors dans les eaux du Bulgaria, et les deux navires échangeaient des signaux. Il ajoute qu'il a vu quatre personnes mettant une chaloupe à la mer. Cette dernière brisa ses amarres et partit à la dérive. A cause de la houle, ceux qui montaient le canot ne purent rejoindre le navire. Le Vittoria se préparait à lancer une chaloupe pour aller au secours du Bulgaria, lorsque les quatre hommes accostèrent.

Ils ont été mis à bord avec beaucoup de difficulté. La tempête s'étant apaisée un peu, le second et six des membres de l'équipage du Vittoria essayèrent de se rendre jusqu'au Bulgaria, mais ayant failli périr eux-mêmes, ils durent renoncer à leur projet. Le Vittoria resta dans les environs jusqu'à la tombée de la nuit, alors que la tempête s'éleva plus forte que jamais. Le lendemain matin le Bulgaria n'était plus visible, et le Vittoria continua sa route.

Le second maître d'équipage du Bulgaria, Scharges, raconte que le 1er février, vers huit heures du soir, une tempête épouvantable s'est élevée, et a forcé le navire de mettre en panne. Les vagues ont brisé les passerelles d'avant et d'arrière. Personne n'osait monter sur le pont, crainte d'être emportés à la mer. Vers 7 heures du matin le gouvernail fut emporté et le navire fut laissé en travers la lame, à la merci du vent et des vagues. Ces dernières ont balayé le pont, brisant les portes des cabines et inondant l'entrepont. Pour rendre l'état de choses encore plus critique, cent chevaux remisés sur le pont prirent peur et s'entre tuèrent en s'écrasant les uns les autres. Le boucher à bord essaya de tranquilliser les pauvres bêtes, mais ne put réussir, et il fut résolu de leur couper la gorge.

Avant que cela put être accompli cependant, le boucher eut les deux jambes brisées, et un matelot a été gravement blessé.

C'est alors que l'on s'aperçut que le navire faisait eau. Quatre des compartiments étaient pleins d'eau. Ensuite la cargaison se dérangea, causant avec les carcasses des chevaux, une forte bande à babord. Pendant 72 heures, les passagers et l'équipage travaillèrent avec énergie à jeter une partie de la cargaison pardessus bord afin d'essayer à soulager le navire, mais sans résultat pratique et le vaisseau continua à enfoncer graduellement. Huit chaloupes de sauvetage furent emportées à la mer et tout espoir abandonna les passagers et l'équipage.

C'est le lendemain à quatre heures, que l'ordre fut donné de mettre les chaloupes qui restaient à la mer. On a servi à chacun une ceinture de sauvetage. Peu de temps après, trois navires, le Weehawkin, le Vittoria et le Kourdistan ont été signalés. Le premier a rendu le plus de services, ayant mis deux chaloupes à la mer, et transporté 25 femmes et enfants à son bord C'est de peine et de misère que l'on a réussi à mettre une chaloupe à la mer. "J'ai sauté dedans avec trois hommes, ajoute M. Scharges, mais malheureusement, les amarres se sont rompues et nous avons été entraînés à la mer. La conduite des passagers dans ce moment terrible, a été digne de louanges." M. Scharges ne croit pas que le Bulgaria ait pu résister, car il commençait à couler quand ses compagnons et lui l'ont quitté.

Le capitaine du Kourdistan qui a été empêché par la tempête de porter secours au Bulgaria, est arrivé à Hambourg et a fait rapport que le navire infortuné était allé au fond.

Le Bulgaria n'avait pas d'accommodation pour des passagers de cabine. Ceux qu'il y avait à bord étaient des passagers d'entrepont venant de différentes parties des Etats-Unis. C'était en grande partie des Allemands. Le Bulgaria avait été au service de la ligne Hambourg American, depuis environ une année. On craint que 101 personnes ne se soient noyées.

UNE IMPRUDENCE

Qui va couter cher a son auteur

Il y a quelque temps un nommé Napoléon Meunier convaincu d'avoir vendu de la boisson sans licence était condamné à $150 d'amende ou à trois mois de prison. Le prévenu ayant obtenu du délai pour payer le montant, profita de ce délai pour prendre la fuite. Le grand connétable Bissonnette fit un voyage à Ottawa pour pincer son homme. Celui-ci demeure introuvable. Or hier après-midi Meunier ayant eu la témérité de venir flâner à la cour de police, fut reconnu par le grand connétable qui à la mémoire des physionomies, et logé au violon. En conséquence Meunier devra payer les $150 dues au gouvernement ou passer 3 mois en prison. Il ne lui reste plus d'autre alternative.

TRES INTERESSANT

Rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche, le 26 février courant, que M. Firmin Picard donnera une conférence au local de l'Union Catholique", chez les RR. PP. Jésuites, rue Bleury, à 2 1-2 heures précises de l'après-midi. Le sujet de cette conférence intéressante sera: "De la Papauté," et des détails sur le magnifique règne du Saint Père Pie IX. L'entrée est absolument gratuite; nous espérons que tous nos lecteurs qui le pourront, y assisteront.

PILULES ROUGES du Dr Coderre — Pour les Femmes Pales et Faibles.

NOCES D'ARGENT

Monsieur et madame Gazaille de Ste-Cécile de Milton

Célèbrent le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage

(Spéciale à " La Patrie ").

Ste-Cécile de Milton, 23.—Cet heureux anniversaire a été célébré lundi, le 13, avec beaucoup de pompe par toute la famille et les amis de M. et Mme Gazaille. La paroisse était en liesse et tous les citoyens voulaient prouver une fois de plus toute leur estime pour celui qu'ils viennent d'appeler à remplir les plus hautes fonctions municipales. En effet, M. Amable Gazaille, le héros de cette magnifique fête de famille est le nouveau maire de Ste-Cécile de Milton.

Les nombreux parents s'étaient fait un devoir d'assister à cette réunion qui leur a fourni l'occasion de resserrer les liens qui les unissent. La présence du Rév. M. Guertin, curé de la paroisse, et celle de M. Wallace, l'ancien maire de la paroisse, ont prouvé aussi que M. Gazaille n'a pas seulement su s'attirer l'estime de ses coparoissiens, mais qu'il possède aussi le respect de l'autorité religieuse et et celui de ses concitoyens de dénominations étrangères.

La grand'messe a eu lieu à l'église paroissiale où toute la paroisse s'était donné rendez-vous pour rendre hommage à l'heureux couple ; cette messe a été célébrée par le Rév. M. Guertin. Le dîner de noces a été donné chez M. Gazaille, et les nombreux convives ont fait honneur à l'hospitalité princière de leur hôte. A la table d'honneur on remarquait M. le curé, ayant à sa droite M. Amable Gazaille et son épouse Alexina Bachand ; à sa gauche, M. Joseph Desmarais et Mlle Rosalie Gazaille, garçon et fille d'honneur, qui remplissaient les mêmes fonctions, il y a vingt-cinq ans. Fait digne de remarque, ils sont encore célibataires ; nous ne savons pas s'ils regrettent leur obstination à rester dans le célibat quoiqu'ils paraissent très heureux dans leur état ; ce renouvellement de noces aura peut-être l'effet d'ébranler leurs résolutions.

Parmi les convives mentionnons : M. Jérémie Bachand, maire de Roxton, père de madame Gazaille, et madame Bachand ; M. et Mme Pierre Pigeon, M. et Mme J.-Bte Lebrun, M. et Mme Jérémie Bachand, fils, de Roxton Pond ; M. et Mme Frédéric Maheu, de St-Ephrem d'Upton ; M. et Mme Louis Gazaille, etc., etc.

La fête s'est prolongée longtemps dans la soirée et une gaieté franche et sincère n'a cessé de régner.

Ces réunions de famille laissent toujours dans le coeur de ceux qui y prennent part des sentiments de paix et de concorde qui font naître des liens indissolubles d'amitié. Dans la famille Gazaille, cette union existe et l'amour familial et fraternel y est encore vivace, comme aux premiers âges. Ce trait caractéristique est d'un bon augure, aussi cette famille est-elle prospère et féconde, jouissant de toutes les bénédictions. Nous souhaitons à l'heureux couple des jours sans nuages et l'espérance d'un cinquantenaire.

LICENCE REFUSEE

Les commissaires des licences ont décidé de rejeter l'application de Amable St-Laurent, 741 rue St-Jacques.

MORT D'UN NONAGENAIRE

Ses funerailles a Maskinonge

(Spécial à "La Patrie.")

Maskinongé, 23. — Maskinongé vient de perdre un de ses plus anciens citoyens dans la personne de M. Joseph Lebeau, décédé jeudi soir à l'âge avancé de 91 ans, après quelques jours de maladie seulement.

Ses funérailles ont eu lieu lundi à l'église paroissiale. Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé Caron, curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par MM. J. Lebeau, de St. Léonard, N. Lebeau, de St. Justin, F. Lebeau, de Maskinongé, David Lebeau, de St. Cyrille; Onésime Lebeau, maire de Ste Ursule, tous enfants du défunt; N. Brisset et O. Croisetière ses gendres; Thomas Vanasse et N. Lafrenière, ses beaux-frères; Olivier, Alpide, Napoléon, Urgel, Norbert Lebeau et Henri Clément, ses petits-fils.

Les porteurs des coins du poele étaient MM. Antoine Rinfret, juge de paix, Ch Lefebvre, J.-Bte Brainville et Alfred Doucet.

Nous avons remarqué dans l'assistance MM. L. Caron, M.D., C. Lebrun, O. Lebrun marchand, J. Landry, D. Lanoix, S. Laurendeau, I. Laurendeau, G. Marchand, maître de poste, A. S. de Carufel, agent; J. O. Renaud, instituteur; de Maskinongé; Ant. Lafrenière, A. Doucet, J. Plante, maire de la paroisse, J. Lefebvre de St Justin; N. Lafontaine, L. Massé, M. Lemerle, commerçant L. Lafontaine, de St. Barthélemi, etc., etc.

NOUVEAUX COLONS

M. et Mme Tholinet, de Thomery Seine, Marne, France, sont arrivés hier à Montréal, pas voie de New-York

M. Tholinet est un agronome qui va s'établir au Manitoba. Nul doute que la fertilité de notre sol Canadien ne lui fera pas trop regretter sa belle patrie absente.

UNE DAME DE MONTREAL

Souffrait de palpitation du cœur et de sensations de faiblesse

Rien ne l'a soulagée avant qu'elle ait pris les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs

Tous les jours les maladies de cœur précipitent un grand nombre de personnes dans la tombe.

Le cœur ne peut supporter le surmenage qui lui est imposé.

Les battements deviennent faibles et irréguliers.

Les palpitations se font ressentir de temps en temps.

Parfois l'évanouissement et l'étourdissement se produisent.

La faiblesse et la nervosité s'en suivent.

Comment regagner la santé et la force ?

Comment rendre l'action du cœur constante et régulière ?

Uniquement par l'usage des pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs.

Comment savez-vous qu'elles guérissent la maladie de cœur ?

Eh bien ! voici la preuve, preuve fournie par une dame de Montréal. Ceci devrait suffire à la plupart des montréalais.

Le nom de la dame est Mme Pickel, son adresse, 32 rue St-Antoine.

Voici sa déclaration :

" Pendant plusieurs années, j'ai été très troublée par la palpitation de cœur, l'extrême nervosité et l'étourdissement. Mon cœur palpitait et battait tellement qu'il semblait remonter dans ma gorge, ce qui me causait une sensation d'étouffement.

" Ma santé s'altéra de telle façon que je pouvais à peine marcher, et quand je montais les escaliers, la fatigue m'épuisait complètement. J'étais tout à fait faible. Mes nerfs étaient dans un tel état que je ne pouvais dormir la nuit.

" Je fis usage d'un grand nombre de remèdes, mais aucun ne semblait me faire le moindre bien. Enfin, je me procurai les pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs, et dès le début, je m'en trouvai beaucoup mieux. Ma santé continua à s'améliorer et, maintenant, je suis bien portante ; mon cœur est fort, mes nerfs sont raffermis et mon sang est enrichi."

Les pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs opèrent chaque jour des guérisons semblables à Montréal, et les résultats sont publiés au jour le jour. Prix 50c la boîte ou 3 boîtes pour $1.25 chez tous les pharmaciens ou envoyées par la poste T. Milburn & Cie, Toronto, Ont.

Toujours Bon!

Pas de fluctuation—Il n'est pas, bon dans une boîte et mauvais dans une autre, le . . .

Cigare El Padre

est toujours bon. On peut s'y fier.

Fait et garanti par . . . .

S. DAVIS & FILS, Montréal.

Les fabricants de cigares les plus importants du Canada

EN DELIBERE

Trois témoins ont été entendus hier après-midi, à l'enquête qui se fait sur le compte du restaurateur Bruneau, accusé de recel.

Thomas Cool, qui demeure au No 2112 rue Notre-Dame, a été le premier témoin entendu. Il dit que le prévenu lui avait donné en garantie le coffre d'outils produit à l'enquête pour un prêt de $25 qu'il lui avait fait. Bruneau devait lui remettre la somme dans trois mois.

Gus Blain explique ensuite la provenance des cuillères trouvées en sa possession. Il les tient de Bélanger à qui il avait prêté de l'argent. Il jure n'avoir jamais eu rien à faire avec Bruneau.

M. L. Deslongchamps dit qu'il a acheté les deux rasoirs, propriété de la maison McPherson, de Bruneau. Il les a payés un dollar chacun.

La cause est ensuite prise en délibéré. Le magistrat de police rendra jugement vendredi.

Le juge Desnoyers a pris en délibéré la cause de l'Italien Cappouci, accusé d'avoir vendu d'upétrole sans licence.

Le magistrat a pris en délibéré la cause de Ed. Baron, accusé d'avoir détourné une centaine de dollars du propriétaire de l'hôtel Queen's.

J'ai fait usage du Purificateur Tonique du Sang du Dr Lussier en 1884 pour une sévère attaque de rhumatisme inflammatoire. Ce remède m'a complètement guéri. Depuis ce temps nous en faisons usage dans la famille dans tous les cas de dérangements et nous nous en trouvons bien. Je considère ce remède supérieur à tout ce que je connais et indispensable dans chaque famille.

St-Louis de Gonzague,
sept. 24, 1898. m.j.s.-jno

" LA VIE PARISIENNE "

No. 6, 11 février. "La Vie Parisienne," publiée cette semaine: Histoires amoureuses d'Odile, par Cleg; Pendant la semaine, par Philp; Histoires Amoureuses d'Odile ; frontispice, par Sahib; Leurs états d'âme, dessins par A. Gerbault; leurs états d'âme, légendes par X.; Notes sur Monte Carlo, Ezo; Chez eux, chez elles, par Kitt; Chez eux, chez elles, dessins, par Sahib; Journal de l'étrangère, par Sonia; Choses et autres, par X.; Paris partout, par Pitt.

Montre — Montée et Réglée par La Queue — Gratuite

Pour introduire les Pilules Rouges de Fer Tonique pour enrichir le sang, pour les personnes pâles, la faiblesse chez les femmes, les maladies de foie et des reins, la nervosité, la debilité générale, GRATUITEMENT une montre etc., tout dans ces pilules, pour 6 piques en or 11 k pour dames ou messieurs, magnifiquement gravée, tenant bien le temps, garantie pour 5 ans. Les Pilules coûtent 50c la boîte, 3 à 5 pour 8 boîtes. Envoyez ce montant et vous recevrez 8 boîtes et la montre, en retour pour patronage. C'est une offre de bonne foi. The Dr. Weston Pill Co., 416 rue Yonge, Toronto, Ont.

Agent pour Montréal
G. STARKMAN, 11 rue des Jurés.

REPARATION DE MONTRES

Ce Département est l'objet de notre plus grande attention, et toutes les montres que l'on nous confie sont reparées avec beaucoup de soin.

Nos prix sont des plus modiques.

R. A. DICKSON & CIE,
2261 Rue Ste-Catherine

M. J. R. Lesage
MARCHAND-TAILLEUR
249 rue Saint-Laurent
Téléphone des Marchands 68

The Promotive of Arts Association, Ltd.
INCORPOREE PAR LETTRES PATENTES
7 OCTOBRE 1896
Distribution de Tableaux et d'Objets d'Art tous les Mercredis.
BILLETS, - - - 10 et 25 cents
48 Rue St-Laurent
AGENTS DEMANDES

Departement de la Police

UNIFORMES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, jusqu'à MERCREDI, LE 1er MARS PROCHAIN, A 10 HEURES A.M., pour pardessus, pantalons d'hiver et d'été, blouses, chaussures, (helmets), casquettes, gants, boutons, etc., pour 332 hommes et 56 officiers (plus ou moins) suivant les échantillons que l'on pourra voir au bureau du surintendant de la police à partir du 20 de février courant.

Un chèque accepté de $1,000 devra accompagner chaque soumission pour uniformes et un chèque de $100 devra accompagner chaque soumission pour les autres articles. Ces chèques devront être déposés au bureau du Trésorier et y rester jusqu'à ce que les contrats aient été remplis à la satisfaction du Comité de Police.

Les détails des spécifications seront donnés au bureau du Surintendant de la Police.

On ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(Par ordre),
L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 21 février 1899. 305-2

Dr FRANCHERE
DENTISTE
Gradué des Etats-Unis et du Canada. Professeur au College Dentaire. Extraction de dents sans douleur. Procédés americains les plus récents. Couronnes en or et aluminium. Dents et dentures de tous genres, prix modérés.
1592 rue Ste-Catherine.
Vis-a-vis chez MM. Dupuis Frères.

Le Dentiste... BERNIER
(Ci-devant Mathieu & Bernier.)
Informe respectueusement sa clientèle, qu'il a transporté ses salons dentaires au
No 60 RUE SAINT-DENIS
Deux portes plus haut que le Jardin Viger.
.....Procédés Modernes

Dr GENDREAU, DENTISTE, 20 St. LAURENT MONTREAL
AVANT APRES EXTRACTION SANS DOULEUR
DENTIERS-ALUMINIUM-VULCANITE
COURONNES-RATELIERS EN OR
OBTURATION OR ARGENT-CIMENT

Dr A. BROSSEAU, Dentiste.
7 Rue Saint-Laurent.

Extraction des dents d'après les méthodes les plus perfectionnées et confection de fausses dents capables de remplacer avantageusement celles que la nature avait mises aux mâchoires. 98 1 an

L. E. POIRIER & CIE
Peintres et Décorateurs
198 rue Saint-Hubert
Tél. Bell Est 1174. 289 Jan

HARDWARE STOVES PAINTS OILS COAL ETC. Edwards
MONTREAL.

Campbell & Gilday
COUVREURS ET POSEURS D'ASPHALTE
Ciment Sparham à Epreuve du Feu
Ciment de Gravier et de Résine
109 Rue St-Jacques. Tél. Bell East 1173

P. LECLERC, SR. P. LECLERC, JR.
P. LECLERC & FILS,
Fabricants de Corniches et Ornements en Tole Galvanisée.
Couvertures en Ardoise, Poseurs d'appareils de Chauffage à eau chaude et à vapeur, plomberie, gaz, etc., etc.
Bureau et Atelier 1454 Rue Notre-Dame
Tél. March. 1070 36 1 A MONTREAL

Tel. Bell 7177. Tel Marchands 96
Hormisdas Contant
ENTREPRENEUR-PLATRIER . . .
Ouvrages en Ciment de toutes sortes
Boîtes à lettres, 475½ LAGAUCHETIERE
Bureau, 200 BEAUBIEN.
Près de la rue Sainte-Catherine,
MONTREAL.
Plâtrage et ouvrage au ciment faits à contre.

BUREAU ET ATELIER COTE-DES-NEIGES Montréal | Propriétaire de Carrières de Granit rouge, rose et gris
J. BRUNET
Importateur et Manufacturier de Monuments en
Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC.
De toutes descriptions. En gros et en détail. Estimations données sur application. Côte-des-Neiges. Téléphone 4905. (Connexion gratuite pour Montréal.

L. N. DENIS
Peintre-Décorateur
Peintures à Bon

NOUVELLES D'OTTAWA

Deux faillites — Conférence intéressante pour les antiquaires—Pisciculture—Mort tragique de M Eloi de Gagné—Naufrage—$10,000 pour l'entretien des édifices publics—Club de cartes denoncé du haut de la chaire—Les plans approuvés—L'église de la Pointe Gatineau éclairée à l'électricité—Mine de Mica—Mort de Mme Scott.

(De notre correspondant particulier.)

Ottawa, 23. — Deux faillites à Ottawa, mercredi. M. Jos Fatry, libraire, rue Rideau, a fait cession de ses biens à la demande de M. Oscar Forest et MM. Hector Richard et Cie., marchands de nouveautés, rue Rideau, ont déposé leur bilan entre les mains de M. Peter Larmouth. Les créanciers intéressés dans cette dernière faillite s'assembleront le 7 mars prochain.

—Mardi soir a eu lieu sous la présidence du professeur Prince, commissaire fédéral des pêcheries, une réunion du club d'histoire naturelle d'Ottawa. M. Souter, du département de l'Intérieur a lu un travail sur l'archéologie du lac Deschênes, où se trouvaient sept villages algonquins. On a trouvé à cet endroit, éloigné de sept milles d'Ottawa, des haches, des couteaux, des tomahawks, des lances de manufacture française, évoquant les jours de la Nouvelle France.

—Au bâtiment des pêcheries, rue O'Connor, tous les préparatifs sont faits pour la réception de 3 millions d'oeufs de poisson qui vont arriver la semaine prochaine des iles Sandwich. Les bassins contiennent actuellement 1 million d'oeufs de truites, qui seront prêts à être expédiés à la fin de mars. Le nombre de visiteurs enregistrés au musée de pêcheries le mois dernier a été de 833.

—On vient d'apprendre à Ottawa la triste nouvelle de la mort de M. Eloi de Gagné, ancien citoyen du comté de Charlevoix, arrivée le 29 décembre dernier sur la côte du Pacifique dans des circonstances tragiques. M. Eloi de Gagné s'est noyé avec deux de ses compagnons en faisant le trajet de la terre ferme à une petite ile située au large sur l'Océan Pacifique. Il se trouvait dans son yacht, et il fut assailli par une tempête contre laquelle la frêle embarcation ne put lutter avec succès. Le yacht a été englouti avec ceux qui l'occupaient. Le corps de M. de Gagné n'a pas encore été retrouvé. M. de Gagné, ancien marchand des Eboulements, comté de Charlevoix, s'était fixé avec sa famille dans les Territoires du Nord-Ouest pour se livrer à l'agriculture et à l'élevage. Il était pour revenir à Québec, l'été prochain, et y rester jusqu'à la fin de ses jours.

—Le comité de la propriété demandera au conseil de ville de lui accorder un crédit de $10,700 pour l'entretien des édifices civiques, pendant l'année 1899. Plusieurs contribuables du quartier Victoria se sont plaints au conseil municipal de l'état actuel du marché Chaudière, situé à l'angle des rues Lloyd et Queen, qui est devenu d'une malpropreté révoltante. On demande un nouveau marché à cet endroit. Le comité de la propriété a promis de considérer cette demande.

—M. le curé Beausoleil, de la paroisse Ste-Anne, a fortement dénoncé, dimanche dernier au prône un club de cartes qui avait élu domicile tout près de l'église et auquel étaient admises certaines mondaines. Depuis les bonnes recommandations et les menaces du curé le lieu de tripot a été fermé.

Le ministre des Travaux Publics a approuvé les plans du pont sur le canal à la rue Maria et des soumissions vont être demandées. Les dépenses seront réparties entre le département des Travaux Publics et M. Booth, la ville n'ayant rien à payer.

Ce pont sera en acier et de nature à faire honneur à la ville et au gouvernement.

—La jolie église catholique de la Pointe Gatineau vient d'être récemment pourvue de lumières électriques. Cette amélioration est due à la générosité de l'ex-maire Bingham, d'Ottawa, dont la bonté est bien appréciée du curé et des personnes de la Pointe Gatineau.

—M. K. D. Kelly, de la compagnie manufacturière de mica, d'Ottawa, est de retour des mines du district du lac Grand'Père, de Wakefield. Il dit que l'exploitation du mica est très prospère cette saison et que la compagnie emploie de nombreux ouvriers. A la fabrique de la rue Sussex, dix-huit ouvriers supplémentaires ont été engagés cette semaine ; la compagnie veut élargir son usine et une centaine de travailleurs y seront encore engagés au printemps.

—L'échevin Frankland et le Dr Lynd, de Toronto, qui sont actuellement à Ottawa, ont été émerveillés de notre système de protection contre le feu. Le chef Provost leur a fait visiter mercredi les différents postes de pompiers.

—Les gradués de l'Université de Toronto, qui habitent Ottawa, ont donné leur banquet annuel mardi soir à l'hôtel Gilmour. Une quarantaine de personnes y ont pris part.

—Le R. [illegible] Marois, supérieur du juniorat, est malade à l'hôpital Général.

—Mme Scott, veuve de feu Allan Scott et belle-soeur de l'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, est décédée mardi à l'hôpital de la rue Water.

—L'échevin Morris a l'intention de publier une liste des personnes qui doivent à la corporation pour taxes, etc. Cette question sera discutée par le comité des finances.

NOS THEATRES

C'est demain soir que sera donné, à l'Académie de Musique, le premier "recital" de Mac Henrich et de sa fille Julia. Ces deux artistes sont si bien connus à Montréal des amateurs de musique qu'il y aura salle comble. Trois "recitals" auront lieu: vendredi soir, samedi après-midi et samedi soir.

Comme nous l'avons dit déjà, c'est une comédie des plus désopilantes, "La Tortue," qui tiendra l'affiche la semaine prochaine. Cette pièce traduite du français a obtenu à New-York un succès colossal. Elle a été jouée plus de 200 fois consécutivement. Ce sera donc un véritable régal. La direction de l'Académie de Musique vient de conclure des arrangements qui amèneront à la saison prochaine "The Christian" et "The Little Minister." Ces deux pièces sont les meilleures qui aient vu le jour encore sur la scène américaine elles ont obtenu à New-York, à Washington, à Chicago et dans tous les grands centres américains un succès extraordinaire.

Si la direction de l'Académie continue sur ce ton là, il sera difficile de lui refuser nos félicitations et notre plus généreux patronage. On nous promet une prochaine saison exceptionnelle.

—Nous aurons le plaisir de voir bientôt au Théâtre de Sa Majesté "Les Trois Mousquetaires" de Sydney Goundy. La première représentation de cette pièce à Montréal aura lieu le 6 mars prochain, au théâtre de M. et Mme Frank Murphy. La distribution des rôles nous présentera des artistes de premier ordre et que nous avons eu déjà l'occasion d'applaudir.

—Le Queen's mettra à l'affiche la semaine prochaine "Bimbo of Bombay", une farce-comédie qui a fait salle comble partout, où elle a été jouée aux Etats-Unis.

L'auteur de cette bouffonnerie est M. Edgar Smith, qui a créé "The Merry World", "Miss Philadelphia" et "Girl from Paris." Parmi les artistes qui figurent au programme on remarque Ethel Lynton, Lillian Dix, Daisy Dudley, Mannie Dudley, Elsie Floridine, Ada Rich Collette, Harriet Barnes, James Sturges, Tom Springer, Joseph Kearney, Arthur Magill, Sam Cutler, Chs. Cooper, etc.

—Le Théâtre Français n'offre à ses habitués que des spectacles de première classe. La direction prend un soin tout particulier au choix des pièces. C'est ainsi qu'on annonce pour la semaine prochaine "Christopher Jr.," une comédie que John Drew, un vrai connaisseur, reconnait comme l'une des meilleures de notre époque. Cette pièce a obtenu à l'Empire Theatre à New-York, un tel succès que M. Phillips a dû payer un prix énorme pour obtenir le droit de la faire représenter ici. M. Benjamin Horning, le nouveau jeune premier, fera son début la semaine prochaine. On annonce également le retour de Herr Von Palm, le paysagiste qui a fait avec son pinceau des choses si étonnantes. Cette fois, les peintures de Herr Von Palm seront données aux dames qui assisteront aux matinées. Les détails de cette distribution seront donnés plus tard.

—Les "Royal Burlesquers" des frères Clark seront au Royal la semaine prochaine. C'est dire qu'on s'y amusera. Les "Royal Burlesquers" constituent l'une des plus fortes troupes qui soient venues à Montréal. Le programme des représentations est très varié. On donnera en outre sur la toile les vues animées de la fameuses bataille de Sharkey-McCoy au club Lennox. Ces exhibitions seront faites l'après-midi et le soir.

L'ASSOMPTION

L'octroi d'un bonus à M. Bédard

Et la construction d'un nouvel aqueduc

(Spécial à "La Patrie.")

L'Assomption, 23.—M. l'abbé Roch Magnan était de passage dans notre ville dimanche. M. Magnan est un enfant de L'Assomption, et depuis 17 ans il avait été séparé de nous. Sur l'invitation de ses confrères du collège, il a fait le sermon à la grand'messe, prenant pour texte ces paroles: "D'où viens-tu, et où vas-tu?"

—MM. de Salaberry, Piché, Duhamel et Morin ont passé lundi de porte en porte pour faire signer par les contribuables une requête à l'effet d'autoriser le conseil municipal à voter un bonus à M. F. Bédard, dont la fonderie a été réduite en cendres la semaine dernière. Presque tous les contribuables ont signé cette requisition.

La veille il y avait eu assemblée de tous les citoyens de L'Assomption pour discuter la question de ce bonus. La fonderie de M. Bédard est une industrie nouvelle à L'Assomption et il importe qu'elle soit relevée de ses cendres. Des discours ont été prononcés par MM. E. Faribault, avocat, Duhamel, notaire, De Salaberry, avocat, Charbonneau, Marsan, Piché, Normandin et autres.

Une délégation des citoyens de L'Assomption accompagnée de deux ingénieurs civils, est allée mardi faire l'inspection de l'aqueduc de la ville de St. Lin. L'Assomption n'a pas un aqueduc convenable et elle serait à la merci de l'élément destructeur si un incendie considérable éclatait un jour ou l'autre. Lors de l'incendie de la fonderie Bédard, peu s'en est fallu qu'il y eut un désastre. La délégation est revenue satisfaite de son inspection et favorable à la construction d'un aqueduc semblable à celui de la ville des Laurentides. Son rapport sera soumis au conseil municipal et pris en considération à la prochaine assemblée

A SHERBROOKE

Construction projetée d'une caserne

La question sera soumise au ministre de la milice

(De notre correspondant particulier)

Sherbrooke, 23.—Depuis quelques années il est question de la construction d'une caserne à Sherbrooke. Ça paraît à propos. Les villes de la frontière ont besoin plus que toutes autres d'établissements modernes de l'art militaire.

La Chambre de Commerce de Sherbrooke vient de prendre le projet en sérieuse considération. Un comité composé de MM. W. R. Webster, G. G. Bryant, W. B. Neil et W. A. Morehouse a été nommés pour régler d'abord la question du site. On voudrait s'assurer l'acquisition d'un morceau de terrain situé près du champ de Mars. Les membres du comité se rendront ensuite à Ottawa pour exposer leur demande au ministère de la milice.

L'an dernier, l'honorable Ministre de la Milice avait donné à entendre qu'une somme serait incluse dans le budget à cette fin. On espère bien l'avoir cette année. Il est bon de protéger les frontières.

—M. J. P. L. Bérubé, de Montréal, assistant-secrétaire du conseil des Arts et Manufactures de la province, a fait une visite à notre école des Arts, lundi dernier. M. Bérubé a trouvé l'enseignement très pratique et s'est déclaré satisfait de sa visite.

—M. le Dr J. O. Camirand a été élu vice-président de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, pour remplacer M. T. A. Bourque, négociant, qui avait démissionné.

—La journée d'hier a été pluvieuse. La neige fond à vue d'oeil. Nous aurons pourtant encore des journées rigoureuses.

Le jeune Minille à sa mère :

—Maman, pourquoi mon parrain n'a-t-il plus de cheveux?

—C'est parce qu'il n'a pas su, quand il était jeune, en mettre de côté pour ses vieux jours!

PARLEMENT PROVINCIAL

Débats sur le bille de Montréal

LE SALAIRE DES RECORDERS

Le barreau d'Arthabaska

(De notre correspondant spécial.)

L'Assemblée législative n'a pas eu de séance hier l'après-midi, pour permettre au comité spécial sur la charte de la cité de Montréal, de poursuivre ses délibérations.

La clause 437 qui pourvoit à ce que la cité de Montréal ne soit tenue à aucune indemnité quelconque pour améliorations faites sur une propriété après avis d'expropriation, a été amendée sur la proposition du Dr Guerin, de manière à ce que la cité de Montréal soit tenue d'exproprier dans l'année de l'avis.

Lorsqu'il s'est agi de la clause 461, concernant l'expropriation des franchises municipales, le Dr Guerin a déclaré que c'était une législation tout simplement immorale, parce qu'elle avait pour objet de permettre à la cité de Montréal de s'emparer de la propriété d'autrui, sans aucune compensation, et il a proposé que la clause fut complètement retranchée.

Il a été décidé unanimement de retrancher de la clause le paragraphe suivant :

"Lors de telle expropriation, il ne sera pas tenu compte de la valeur de la franchise obtenue de la cité, et cette dernière ne sera obligée en aucun cas d'indemniser le concessionnaire de cette franchise à raison de telle valeur, lorsqu'une expropriation aura lieu en vertu de la présente section."

La proposition du Dr Guerin qui demandait que la clause fut complètement rayée a été rejetée sur la division suivante :

Pour : Guerin, Stephens, De Grosbois, Gouin.—4.

Contre : Atwater, Nantel, Blanchet, Chauret, Champagne, Cherrier, Décarrie, Lacombe, Rocheleau.—9.

M. Lafontaine a alors protesté contre la clause au nom de la Royal Electric Co. M. Campbell, au nom de la compagnie des chars urbains de Montréal, et M. R. C. Smith, pour la "Lachine Rapids Hydraulic and Land Co." sont venus à leur tour réclamer en faveur de ces différentes compagnies. On leur a demandé de rédiger une clause spéciale et de la soumettre.

A propos de franchises municipales, un amendement suggéré par l'hon. Dr Guerin et qui a été adopté, pourvoit à ce qu'à l'avenir la cité devra mettre ses franchises à l'enchère et les annoncer 60 jours d'avance dans deux journaux anglais et français.

Lorsqu'il s'est agi de la clause concernant la cour du recorder, M. Guerin a proposé que le salaire du recorder en chef, ou du recorder senior, fut de de $4,000, et celui du recorder junior de $3,000 avec une augmentation annuelle de $200.00 jusqu'à concurrence de $4,000. Cette proposition a été adoptée.

La clause concernant les poursuites en dommages contre la cité, dans un cas d'accident, a été amendée sur proposition de M. Atwater, de manière à ce qu'on soit tenu, dans les huit jours subséquents, de donner avis à la cité de l'accident survenu, et à l'avenir, la cité de Montréal aura un recours en garantie contre les personnes qui auront causé l'accident par leur négligence. Ce dernier amendement a été adopté à la suggestion du maire St. Préfontaine.

Sur la proposition de taxer les emprunts l'hon. G. W. Stephens prétend que la conséquence serait de faire payer la taxe à l'emprunteur et d'augmenter d'autant les difficultés du pauvre diable.

L'hon. M. Atwater combat cette proposition invoquant le principe pour lequel le bill par lequel le Dr Cotton propose de taxer les hypothèques.

Cette taxe chasserait de Montréal les industries qui iraient s'établir dans des localités où on leur offre des subsides pour les engager à s'y implanter.

M. Bickerdike propose que la clause relative à la taxe sur l'outillage des industries soit prise en considération à nouveau.

L'hon. M. Leblanc s'y oppose et dit que dans les circonstances il ne peut être question de nouvel examen et sa objection est canfirmée.

Le Dr Lacombe prpose ensuite de frapper d'une taxe de $10 sur les salaires des employés n'habitant pas la ville.

L'hon. Dr Guerin est d'avis que la proposition du Dr Lacombe donnerait de bons résultats.

L'échevin Beausoleil est d'avis que cette taxe ne pourrait être perçue.

La proposition mise aux voix est repoussée par 8 voix contre 4.

L'hon. G. W. Stephens propose que chaque individu ne payant ni taxe d'eau, ni taxe d'affaire soit soumis à une taxe de $2.00.

Cette motion est repoussée par 9 voix contre 4.

A la demande de l'hon. M. Atwater, M. Edwin Varney est entendu sur la question de la taxe sur les théâtres. Ce monsieur dit que les théâtres sont lourdement taxés.

Il dit que la prospérité des théâtres amène à Montréal un grand nombre de personnes, qui y dépensent beaucoup d'argent.

L'hon. G. W. Stephens admet une grande partie des arguments de M. Varney, et propose de réduire de $500 à $250 la limite de la taxe sur les théâtres.

M. L. J. Ethier soutient que la taxe n'est pas exagérée.

La motion de l'hon. G. W. Stephens est repoussée sur division.

A la clause 547 relative à la préservation du parc Mont-Royal, l'hon. Dr Guerin propose de biffer la partie qui défend d'y poser des voies ferrées, des poteaux, des fils ou appareils électriques, pour l'établissement de moyens de transport à vapeur ou électrique ou autres buts.

Il dit que le parc avait été acheté comme lieu de récréation pour les pauvres qui ne peuvent en jouir à cause des frais de transports élevés qu'il faut faire pour s'y rendre.

Ce parc n'est pour eux d'aucune utilité, s'ils ne peuvent s'y rendre.

M. N. T. Rielle, qui représente la "Park Protection Association of Montreal", dit que cette clause avait été soigneusement étudiée, et était conforme aux désirs des pauvres qui demandent que le parc soit conservé comme lieu de récréation.

L'hon. Dr Guérin pense qu'il vaudrait mieux de pourvoir à des moyens pour s'y rendre.

M. Rielle dit que tous les citoyens de Montréal, sans distinction de catégorie, désirent que le parc soit protégé.

L'hon. Dr Guérin propose que la disposition qui exclut les tramways soit biffée.— Adopté.

Une importante délégation du Barreau d'Arthabaska a eu une entrevue hier avec les membres du gouvernement. Cette délégation est venue protester contre un projet de loi que M. Watts aurait l'intention de proposer et qui aurait pour objet de démembrer le district judiciaire d'Arthabaska, de manière à en séparer le comté de Drummond, qui aurait alors Drummondville comme chef-lieu. Cette délégation était composée du bâtonnier du barreau du district d'Arthabaska, M. J. S. Doucet, et de MM. E. Crépault, A. Noël, P. A. Côté, L. P. Crépault, H. Gaudet, J. E. Perrault, avocats et de M. H. Laurier, protonotaire de la Cour Supérieure, ainsi que du shérif du district, M. Toussignant.

LA CONSTITUTION

De la société de protection des vieillards et des enfants

SES PRINCIPALES CLAUSES

Une réunion des membres de la Société Protectrice des Vieillards et des Enfants a eu lieu hier soir, à ses salles, No 122 rue St-Denis. Le but était l'adoption finale de la constitution et des règlements ainsi que du choix d'un délégué qui ira à Québec pour les fins de l'incorporation de l'association.

M. J. O'Hoolahan occupait le fauteuil. Etaient présents, M. Guillaume Boivin, l'ex-échevin Reneault et MM. J. O. C. Brière, E. L. Ethier, J. Bertin et plusieurs autres.

M. J. E. Patry agissait comme secrétaire.

M. Boivin, président du comité exécutif, donne lecture de la constitution et des règlements et explique que le but de la société est la suppression de la mendicité, en établissant des écoles industrielles où les vieillards et les enfants indigents, sans distinction de nationalité ou de croyance religieuse, et qui sont sans protection, pourront trouver refuge et assistance.

Parmi les clauses les plus importantes sont les suivantes :

Aucune personne souffrant d'aliénation mentale ou de maladie contagieuse ne sera admise.

La contribution annuelle sera de $2.50. Toute personne ayant payé sa contribution sera considérée comme membre et aura droit à tous les privilèges. Ceux qui paieront moins que cette somme seront considérés comme membres souscripteurs et assisteront aux assemblées, mais ne pourront pas voter ou prendre part aux délibérations. Toute personne qui négligera de payer sera rayée de la liste des membres, mais on ne pourra pas avoir recours en loi contre cette personne.

Le conseil d'administration sera composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire - archiviste, d'un secrétaire - financier, d'un trésorier et de sept directeurs. L'assemblée générale aura lieu tous les premiers mercredis de mars. Le conseil d'administration se réunira deux fois par mois.

La société pourra acquérir, recevoir et posséder meubles et immeubles, à tout titre quelconque avec pouvoir de les hypothéquer, vendre, échanger, louer ou autrement, et en acquérir d'autres, pourvu que les propriétés immobilières ainsi acquises n'excèdent pas en valeur annuelle la somme de $30,000.

Les membres ne seront tenus responsables des dettes de la société que jusqu'à concurrence de leurs cotisations annuelles.

Ces règlements sont adoptés sur la proposition de M. J. O. C. Brière, secondé par M. E. Sainbeau.

M. Boivin dit qu'il a soumis le document à l'hon. M. Taillon et que ce dernier s'était déclaré satisfait. On a cependant fait quelques légers changements.

Celui qui paiera $100 en entrant sera considéré comme membre à vie, et deviendra gouverneur.

La constitution est basée sur la charte de l'hôpital Notre-Dame.

Le président déclare que l'hon. M. Taillon a offert ses services gratuitement. La société a reçu plusieurs offres d'acres de terre, notamment à St-Faustin, où un propriétaire de l'endroit offre 300 acres et une somme de $100.

Un comité formé du président et de MM. Boivin, Ethier, Brière, Bertin et Reneault s'occupera de la question de l'incorporation.

COURRIER DE HULL

La vaccination obligatoire à Aylmer

Une riche mine de mica

(De notre correspondant particulier)

Hull, 23.—Le club libéral de Hull a eu une très intéressante réunion mardi soir, à la salle Durocher. M. Becquart d'Ottawa, a fait un discours sur la bonne politique de Sir Wilfrid Laurier. A cette assemblée, une motion de condoléance a été votée à la famille de feu Dr Guay.

—Deux demandes pour la position d'assistant-protonotaire du comté de Wright, laissée vacante par la démission de M. E. Berthiaume, ont déjà été faites. Le gouvernement ne fera pas de nomination avant d'avoir pris connaissance des raisons qui ont fait démissionner M. Berthiaume.

—Anselme Chaloupe a été arrêté dans le canton de Templeton pour avoir colporté des marchandises sans payer licence.

—Le village d'Aylmer a ahopté un règlement rendant la vaccination obligatoire. Les pauvres seront vaccinés gratuitement.

—Le conseil de ville se réunira vendredi soir, pour entendre les explications de M. Linton, au sujet de sa machine à air comprimé.

—MM. Jos. Thomas Fortin & Cie, de Hull, ont demandé les services d'un expert en mines pour faire rapport sur une mine de mica qu'ils ont commencé à exploiter à Wakefield et leur appartenant. L'expert, M. McLaurin, a déclaré qu'ils avaient en possession un des plus riches claims de la Gatineau. Le mica qui provient de la mine merveilleuse est ambre et perle et mesure jusqu'à 8 x 10 pouces.

UNION TYPO

CHUTES SUR LES TROTTOIRS

Ce que la ville a payé depuis 1890

Dommages causés par les inondations

On se plaint depuis quelque temps du grand nombre d'actions en dommages qui sont prises contre la ville pour chutes sur trottoirs dangereux.

Voici quelques chiffres au sujet des sommes qui ont été payées par la ville depuis quelques années tant pour inondations que pour accidents sur trottoirs :

Années	Montant payé pour accidents de trottoirs
1890	$ 1,334
1891	3,608
1892	4,204
1893	30,219
1894	9,649
1895	6,032
1896	22,972
1897	9,711
Total	$60,723

	Inondations par égoûts et tuyaux d'aqueduc.
1890	$ 24
1891	4,128
1892	1,810
1893	5,335
1894	12,217
1895	25,874
1896	35,365
1897	31,499
	$116,252
Ajoutez les accidents de trottoirs	60,723
Total	$176,975

M. L'ABBE MIGNAN

Le prédicateur du carême parle des choses de France

LA POLITIQUE ET LE CLERGE

Mgr Toucher, évêque d'Orléans, dans une lettre qu'il a adressée au supérieur du séminaire de St-Sulpice a fait de grands éloges de M. l'abbé Mignan, qui doit prêcher le carême à Notre-Dame.

M. l'abbé Mignan a charge d'une cure près d'Orléans, la ville épiscopale. C'est la première fois qu'il vient au Canada, mais, comme il connaissait bien l'histoire de notre pays, il déclare avoir accepté avec plaisir la mission de venir prêcher le carême à Montréal.

En causant des affaires de France, M. l'abbé Mignan dit que le clergé ne s'y préoccupe jamais beaucoup des questions politiques. A peu d'exceptions près, tous les membres du clergé français ont accepté la République, et il ajoute qu'un grand nombre de chefs républicains ont dis vues pleines de modération, citant comme exemple l'ex-premier ministre, M. Méline, et le regretté président, M. Félix Faure.

M. Mignan ne croit pas qu'il puisse être question de changement de gouvernement en France, laissant entendre que l'avènement au pouvoir des royalistes ou des bonapartistes n'était pas réalisable.

M. l'abbé Mignan a fait ses études au collège des Sulpiciens, à Orléans, dont il fait les plus grands éloges. Les Sulpiciens ont un grand nombre de maisons en dehors de Paris, et leur congrégation prospère sans cesse.

En France, M. Mignan dit que les catholiques et les protestants vivent en bon accord. Jamais il ne s'élève de conflit à cause des dissidences d'opinions religieuses. A Orléans, où la grande majorité de la population est catholique, le dernier préfet élu était protestant, ainsi que l'un des trois sénateurs élus pour le parlement. Pendant leur élection, il n'a pas été question de leurs opinions religieuses.

La question de l'éducation est la seule que l'Eglise discute avec la République. Le clergé aimerait donner l'instruction dans les écoles primaires, mais la loi le défend, de sorte que les enfants catholiques et les enfants protestants reçoivent l'instruction religieuse de leurs pasteurs respectifs.

M. l'abbé Mignan est rétabli de son indisposition et il pourra prêcher à Notre-Dame dimanche.

RUDYARD KIPLING MALADE

New-York, 23.—L'auteur bien connu, Rudyard Kipling, est sérieusement malade d'une inflammation de poumons. On ne signale cependant depuis hier soir, aucun changement dans la condition du malade.

ARGENT DE CONSCIENCE

Avis du percepteur des douanes

M. R. S. White, percepteur des douanes, accuse réception de $15, qu'une personne anonyme lui a fait parvenir. M. White profite de l'occasion pour donner avis à qui de droit que les marchandises servant à l'aménagement des maisons, telles que les tapis, etc, sont sujettes aux droits tout comme les marchandises ordinaires.

Les sels contenus dans les fruits purs et frais font du bien à la santé. La rareté des fruits frais en hiver est souvent une cause de maladies sérieuses. Les sels extraits du jus des fruits frais sert de base à ABBEY'S EFFERVESCENT SALT. Il vous maintient en bonne santé toute l'année.

Tous les pharmaciens vendent cette excellente préparation anglaise à 60 cts. le gros flacon; flacon d'essai, 25 cts.

M. ALEXIS TOUGAS,

DE MONTREAL

Malade depuis longtemps d'Anémie et de debilité génerale

SE GUERIT PAR L'USAGE DU "BROMA"

Monsieur Alexis Tougas, de Montréal, était souffrant depuis des années. La pauvreté du sang et ses conséquences inévitables l'entraînaient rapidement vers la tombe. Sa grande faiblesse le retenait loin de son travail ; sa maigreur faisait pitié ; il n'avait aucun appétit, digérait fort mal le peu qu'il prenait. Il en était rendu au point de ne pouvoir plus même digérer les remèdes de digestion facile. Sans aucun succès. Monsieur Tougas faisait usage de toniques depuis longtemps. Le fer, dans ses formes les plus atténuées, les plus assimilables, ne lui faisait plus. Loin de le fortifier, il amenait chez lui la constipation.

Il vit un jour le "Broma" annoncé dans les journaux de Montréal,—il lut avec étonnement les guérisons extraordinaires opérées par ce remède incontestablement supérieur. Il voulut en faire l'essai. Dès les premières doses, il se sentit soulagé. Il en continua l'usage pendant plusieurs semaines et fut parfaitement guéri de maladies qu'on lui disait être incurables.

Monsieur Tougas, en homme reconnaissant, ne perd jamais l'occasion favorable de recommander chaleureusement le "Broma." Prenez ce remède avec persévérance, il guérira toutes vos maladies provenant du mauvais état du sang ou des nerfs. Essayez-le sans retard. Se vend couramment.

Notre magasin ferme à 1 heure de l'après-midi, le samedi, pendant le mois février.

NOS MARCHANDISES du Printemps commencent à arriver déjà. Les personnes qui désirent choisir leurs tapis maintenant peuvent se les faire emmagasiner jusqu'au Printemps. Nous exposons de beaux tapis Axminster, de velours russe, Wilton, Velours Impérial, etc. ; une variété infinie de modèles et de couleurs. Nous tenons tout ce que l'on peut imaginer en fait d'articles pour couvrir le plancher.

THOMAS LIGGET

Montréal et Ottawa.

DEBAT ORAGEUX

Aux Cortés espagnoles hier

La réponse de Sagasta aux attaques des républicains

Madrid, 23. — On s'est occupé aux Cortès, hier, de la formation de la commission qui devra étudier le projet de loi relatif à la cession des Philippines. Le succès remporté par le gouvernement à ce sujet n'est que nominal. Le ministère a choisi quatre candidats et l'opposition trois. Cependant sur une division de la chambre l'opposition pourra rallier 92 voix contre 87 en faveur du gouvernement. On peut donc être certain que l'opposition va présenter une contre-mesure.

La motion présentée par les républicains demandant la convocation d'une assemblée constituante a soulevé un débat orageux à la chambre des députés.

Le professeur Salmeron, chef des républicains, dans un discours d'une violence extrême, a déclaré que ses partisans n'avaient repris leurs sièges en chambre que pour forcer le gouvernement à accepter la responsabilité des faits accomplis. "Votre politique coloniale a été désastreuse, dit-il, parce que vous avez voulu établir une théocratie féodale fondée sur toutes sortes de privilèges. Le gouvernement a livré aux Etats-Unis tout l'empire colonial de l'Espagne, et la paix qui a été signée est la plus honteuse dont l'histoire fasse mention."

Senor Sagasta a répondu comme suit: "Nous avons perdu nos colonies, mais nous avons évité la guerre civile. Quand vous étiez au pouvoir, de plus grandes calamités ont fondu sur nous. Les Etats-Unis nous ont forcés à la guerre dont aucun régime ne saurait être tenu responsable. Aucun régime ne pourrait relever une nation affaiblie par deux révoltes dans ses colonies. Je combattrai de toutes mes forces toute tentative de réaction. Je ne saurais détruire les libertés de la nation. Ce sont les républicains seuls qui mettent ces libertés en danger en agissant contrairement à la loi."

La motion de censure présentée par senor Silvela contre le gouvernement a été retirée.

Le général Linares, qui commandait les troupes espagnoles à Santiago, lors de la capitulation de cette ville, a provoqué en duel le comte d'Almenas, à cause des attaques de ce dernier contre les généraux espagnols.

UNE GROSSE NOUVELLE

La condamnation de Dreyfus serait declarée nulle

Paris, 23.— Le "Soir" annonce que M. Manau, procureur-général, présentera son rapport dans l'affaire Dreyfus, la semaine prochaine. On dit que le rapport demandera à la cour de Cassation d'annuler la condamnation sans cependant ordonner un nouveau procès.

Maisons A Louer

Rues

CUTHBERT
EMELIE
et ARCADE

$7.00 A $12.00 PAR MOIS

4 à 7 Appartements
Bain et W. Cs.....

S'ADRESSER A

Grothé Frères,
No 6 CUTHBERT
Montréal

VENTE PAR ENCAN

PAR RAE & DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

VENTE REGULIERE

Aux Enchères

Magnifiques Tapis Axminster, Wilton Bruxelles et Tapestry, en carrés ou à la verge

Beaux meubles, grande variété, lits de fer, linoléums et prélats anglais, Couvertes, Couvre-pieds, Portières, rideaux, etc.

.....A NOS SALLES.....
241 et 243 rue St-Jacques

Vendredi après-midi, 24 Fév.

A 2 HEURES précises

RAE & DONNELLY,
Encanteurs.

305-2

PAR MARCOTTE FRERES

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

E. L. DENIS, Lachine,

FAILLI.

LAMARCHE & BENOIT,
Curateurs-Conjoints.

E. DUMARESQ,
Adjudicataire.

Les soussignés vendront par encan public à la folle enchère de l'adjudicataire au No. 69 rue St. Jacques, Montréal, VENDREDI, le 24 FEVRIER 1899 à 11 heures a.m.,

L'actif mobilier du failli, consistant en stock de marchandises sèches, modes et librarie.	$3,933.78
Mobilier du magasin	255.71
	$4,189.49

Conditions : Comptant.

Le magasin sera ouvert pour l'inspection du stock, jeudi, le 23 février 1899.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.

LAMARCHE & BENOIT,
Curateurs-Conjoints.

1709 rue Notre-Dame. 15-16-18-23

AVIS DE LIQUIDATION

Dans l'affaire de

EDOUARD COTE & CIE,
Epiciers,
956 rue St-Denis, Montréal.

Les soussignés vendront par encan, vendredi le 24 février à 11 heures a.m. à l'adresse ci-haute, en bloc, et à tant dans la piastre, tout le fonds de commerce en trois lots, viz :

1 Epiceries	$449.78
2 Fixtures	317.75
3 Roulant	63.00
	$830.53

Le magasin sera ouvert pour inspection JEUDI le 23 courant.

MASSON & ST-GERMAIN,
Cessionnaires.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 305-3

Vente au Commerce

Le stock de banqueroute de J. H. Bousquet, épicier, comprenant un assortiment complet de vins, liqueurs, provisions et épices, est maintenant offert en vente à réduction sur le prix des magasins de gros.

Escompte 5 à 15 pour cent.

BASTIEN & FRERES,
18 rue St. Dominique.

s-ma-j—s-ma-j

L'ACTE DES BREVETS

Avis aux mineurs et aux fondeurs de minerai de zinc et plomb.

"The Smelting Corporation Limited," 11 et 12 Clements Lane, Londres, Angl., possède un brevet Canadien (No 51712) pour le traitement du minerai de zinc et de plomb et accorderait des licences pour l'usage de l'invention que concerne ce brevet, moyennant une redevance ou d'autres conditions à déterminer.

Prière de s'adresser à

OWEN N. EVANS,
Avocat et expert pour les brevets,
305-3 Temple Building, Montréal.

La Patrie

MONTREAL, 23 FEV. 1899

UNE ACCUSATION FUTILE

Sir Charles Tupper est évidemment dévoré de la démangeaison de parler —de parler partout—mais en particulier aux gazettes.

Il était à Toronto, avant-hier, et il a fait part aux journalistes de ses vues sur les négociations de Washington.

Nous ne les discuterons point, aujourd'hui: elles sont la répétition de ce qu'il a dit à Huron-Ouest.

Seulement, nous voulons appeler l'attention du pays sur la manière de discuter du vieux baronet. Après avoir dit que les Etats-Unis devraient accepter un arbitrage, au sujet de la frontière internationale du Yukon, il ajoute:

"En parlant de ce sujet, je dois reprocher au ministre de l'Intérieur la grosse bourde qu'il vient de faire en faisant imprimer à Chicago une carte dans laquelle il adopte le point de vue des Etats-Unis quant à la frontière de l'Alaska. Deux cent mille copies ont été ainsi imprimées et distribuées. Je comprends que les plus grands efforts vont être faits pour retirer ces cartes de la circulation et les détruire. Cependant, il n'est pas sage de donner à nos adversaires une arme qui constitue une admission écrite que leurs prétentions sont correctes et que les nôtres ne le sont pas. A part ce faux-pas, je ne vois aucune difficulté insurmontable dans la question des frontières de l'Alaska, si les parties désirent sérieusement en venir à un arrangement."

Voici une accusation des plus sérieuses.

Sir Charles Tupper déclare, sous sa responsabilité, que le ministre de l'Intérieur a publié une carte, dans quelle il admet implicitement que les Etats-Unis ont raison contre nous.

Or, il n'y a qu'à référer à la dernière page de l'Atlas Descriptif publié par le département de l'Intérieur pour se convaincre en une seconde de la futilité de l'argument de Sir Charles Tupper. En effet, à cette dernière page, se trouve ce qui suit :

"La question de la frontière entre le Canada et l'Alaska n'est pas encore décidée. Les lignes-frontière, telles qu'elles apparaissent sur ces cartes, sont celles qui sont réclamées par les Etats-Unis."

Rien n'est plus clair, n'est-ce pas?

Le gouvernement canadien, le ministre de l'Intérieur, ont purement et simplement, sur les cartes dont il s'agit, laissé dans leur état actuel les frontière du territoire aujourd'hui en possession des Etats-Unis—tout en réservant, par la note que nous venons de citer, dans leur intégrité, les droits et les réclamations du Canada.

C'est ainsi que sir Charles Tupper fait de la politique.

Il n'est pas étonnant que l'électorat refuse de prendre au sérieux ses déclarations, ses entrevues et ses interminables discours.

L'AJOURNEMENT DES NEGOCIATIONS

L'ajournement des négociations de Washington est une excellente chose, vu l'état d'esprit des Américains.

Le travail considérable fait par la commission internationale depuis six mois n'est cependant pas perdu ; au contraire, la présence de M. Laurier et de ses collègues à Washington, les relations qu'ils se sont créées, les études poursuivies en commun avec les délégués américains, l'oeuvre de rapprochement qu'ils ont accomplie, permettront aux Américains désormais de mieux nous connaître et nous apprécier, et de voir les choses et les hommes du Canada sous un angle plus juste.

Sir Wilfrid Laurier, sir Richard Cartwright, sir Louis Davies et M. Charlton ont été désignés comme commissaires et envoyés à Québec aussi bien qu'à Washington dans le but exprès d'arrêter un traité ; ils n'ont pu pousser leur mission juqu'à sa fin, car il leur aurait fallu sacrifier l'intérêt national.

Nos délégués sont revenus conscients d'avoir rempli leur devoir et de n'avoir pas laissé un lambeau de nos droits à Washington : ils n'ont pas voulu faire un traité Ashburton et ils ont eu raison.

En cédant sur le chapitre de nos réclamations au Yukon, M. Laurier aurait très probablement pu avoir un règlement avantageux des autres articles du protocole, mais nous avons été sacrifiés une fois déjà à l'Alaska lorsque le gouvernement de sir John MacDonald échangea notre droit de propriétaire indivis avec la Russie sur la rivière Stickine contre un pauvre privilège de tolérance pour fins commerciales seulement, accordé par les Etats-Unis ; et c'était assez.

Vous savez, sans doute, que, par le traité de 1825, le Canada avait le droit de naviguer librement et sans entrave quelconque sur la Stickine, concurremment avec la Russie et que nous l'avons plus.

M. Laurier et ses collègues ont défendu nos intérêts avec une admirable fermeté et il faut leur en savoir gré.

L'hon. M. Hardy, interrogé hier par un rédacteur du "Globe", a déclaré ce qui suit : "Quoique je regrette qu'on n'ait pu dresser un traité qui aurait réglé toutes les questions irritantes qui divisent les Etats-Unis et le Canada, cependant, je dois déclarer que je préfère voir la conférence ajournée qu'apprendre que les commissaires canadiens auraient capitulé sur la question de l'Alaska."

C'est là le sentiment de tous les hommes bien pensants et ce sentiment correspond véritablement à nos grands intérêts publics.

L'hon. M. G. W. Ross a exprimé la même pensée en même temps que son admiration pour l'attitude correcte et patriotique de nos commissaires.

L'attitude partiale et agressive de certains journaux torys contre M. Laurier et ses collègues qui n'ont commis d'autre faute que de faire strictement leur devoir répugne à tous les esprits droits et elle a été répudiée hier dans le "Herald" par un vieux conservateur.

SIR CHARLES TUPPER PARLE ENCORE

Sir Charles Tupper a assisté à un concert de fumeurs torys, à Toronto, hier.

Sir Charles Tupper fume et parle — parle surtout, comme on le sait.

Il a dit qu'à son avis, le Canada devrait adopter une politique de représailles à l'égard des Etats-Unis.

Il est étonnant qu'un homme comme sir Charles Tupper s'exprime avec une telle légèreté sur des questions d'une si haute importance.

Le Canada serait-il appuyé par l'Angleterre, en ce moment, s'il entrait dans une politique de violences etd'inimitié contre les Etats-Unis?

Il suffit de poser cette question pour que la réponse vienne à l'esprit de tout homme éclairé.

Etles Etats-Unis eux-mêmes ne seraient-ils pas assez puissants pour nous créer les embarras les plus sérieux ?

Par exemple, supposons qu'ils nous ferment, demain, l'entrée du Yukon, par des mesures douanières vexatoires.

Ils en ont le pouvoir, depuis que le Sénat et le parti tory ont empêché la construction d'un chemin de fer sur le territoire canadien !

Non: il importe de maintenir intacts nos droits. Mais il importe, au moins également, pour le Canada de ne se jeter dans aucune aventure.

LES TAXES DEPUIS 1867

Le tableau suivant qu'on peut trouver à la page 30 des Comptes publics de 1898, donne un état des taxes prélevées par le gouvernement d'Ottawa depuis 1867 :

Année	Taxes.
1867-68	$11,700,681 08
1868-69	11,112,573 01
1869-70	13,087,882 67
1870-71	16,320,368 70
1871-72	17,715,552 04
1872-73	17,616,554 78
1873-74	20,129,185 17
1874-75	20,664,878 96
1875-76	18,614,415 02
1876-77	17,697,924 82
1877-78	17,841,938 19
1878-79	18,476,613 35
1879-80	18,479,576 44
1880-81	22,942,138 95
1881-82	27,549,046 45
1882-83	29,269,698 81
1883-84	25,483,199 19
1884-85	25,384,529 32
1885-86	25,226,456 21
1886-87	28,687,001 93
1887-88	28,177,413 18
1888-89	30,613,522 51
1889-90	31,587,071 73
1890-91	30,314,151 15
1891-92	28,446,157 31
1892-93	29,321,367 42
1893-94	27,579,203 00
1894-95	25,446,198 71
1895-96	27,759,285 42
1896-97	28,468,626 11
1897-98	29,576,455 64

On ne remarquera pas sans surprise que dès 1882, les torys ont prélevé autant de taxes qu'en 1898 et qu'il y a neuf et dix ans le chiffre des taxes du dernier exercice a été dépassé.

Les impôts ont rapporté en 1897-98, $29,576,455.64, avec un tarif réduit ; mais c'est l'augmentation du volume de notre commerce de plus de cinquante millions de piastres qui nous a valu de ne pas voir diminuer cette source de revenus.

En 1898, avec un commerce totalisé de $193,050,100, le peuple a payé $30,613,522 de taxes.

En 1897-98, avec un volume de commerce monté à $304,091,720, les taxes ne se sont élevées qu'à $29,576,455.64.

Cette comparaison de chiffres suffit pour faire comprendre quelles importantes réductions le gouvernement a faites dans le tarif.

Ceux qui prétendent que nous sommes plus taxés aujourd'hui que sous le régime tory mentent donc effrontément.

Le tableau plus haut cité est une condamnation à laquelle sir Charles Tupper et son parti ne peuvent échapper.

DITES DONC LA VERITE !

La "Gazette", de Montréal, publiait, hier matin, un état de la votation dans Huron-Ouest.

La "Gazette" prétend, par le tableau qu'elle met sous les yeux de ses lecteurs, donner un état comparatif de la votation en 1896 et en 1899.

En 1896, M. McLean, qui vient d'être défait, était l'adversaire de M. Cameron. Aussi la "Gazette" tire-t-elle les déductions suivantes :

"Maj. Cameron sur McLean, en 1896, 317 ;

"Maj. Holmes sur McLean, en 1899, 119."

Ceci pour démontrer que la majorité libérale est moins considérable, cette année, qu'elle l'a été en 1896.

Or, en 1896, il y avait trois candidats ; la "Gazette" ne le saurait l'ignorer. Et le cacher à ses lecteurs, comme elle le fait, n'est pas précisément une preuve de bonne foi.

Le nombre total de votes obtenu par M. Cameron, en 1896, a été de 1837.

M. McLean en avait reçu 1520 et M. Kilty, 725.

En d'autres termes, M. Cameron avait reçu 408 votes de moins que ses deux adversaires réunis.

Nous n'avons aucune objection à laisser aux torys la consolation de se réjouir aussi souvent que cela leur conviendra de victoires morales du genre de celle qu'ils viennent de remporter à Huron-Ouest.

Elle est un complément de cette autre victoire que viennent de gagner M. Foster et sir Charles Tupper au Nouveau-Brunswick.

L'ECRASEMENT DE M. FOSTER

La lutte au Nouveau-Brunswick dans les comtés que prétend diriger M. Foster — Kent, Westmoreland, Albert, King's, St-Jean, ville et comté ; Queen's, Sunbury, York, Carleton et Charlotte — s'est faite pour ainsi dire exclusivement sur le terrain fédéral. C'est M. Foster qui a amené ses adversaires sur ce terrain, c'est lui qui a provoqué M. Blair et le ministre des chemins de fer et canaux s'est empressé de relever le gant pour prouver au pays que le peuple était fatigué, dégoûté des hommes, des méthodes et de la politique qui constituent le parti tory. Ce parti est annihilé au Nouveau-Brunswick et, demain, dans une élection fédérale, nos adversaires pourraient à peine y faire élire quelques partisans. M. Foster y serait battu à plates coutures, dans tous les cas.

Au cours d'une entrevue avec le "Globe", l'hon. M. Blair a rendu hommage au rôle important joué par l'hon. M. Costigan au Nouveau-Brunswick dans la campagne qui vient de finir si désastreusement pour le parti tory et à l'appui que lui ont donné quelques députés conservateurs des Communes : M. Blanchard, de Gloucester ; M. Robinson, de Northumberland, et M. McAllister, de Restigouche.

Mais maintenant ces hommes-là marcheront difficilement sous M. Foster, quand ils ont contribué à l'humilier et à le déconsidérer politiquement.

D'après le "World" de Toronto, la majorité de M. Holmes, à Huron-Ouest, est de 149 voix.

—o—

L'hon. M. J. D. Cameron, procureur-général du Manitoba, est malade en ce moment à Toronto. Cela aura pour effet de retarder la date de la session à Winnipeg.

—o—

Le comité de législation a adopté hier le projet de loi de l'hon. Chs. Langelier, qui soumet au jury les procès en diffamation quand la somme de dommages s'élève à cent piastres.

Voilà donc un bon pas fait en faveur de la presse et nous devons en être reconnaissants au vaillant député de Lévis.

—o—

Nous accusons réception d'un opuscule intitulé "Fêtes et corvées" par L. P. Lemay : Editeur, P. G. Roy.

C'est une bonne idée qu'a eue là notre ami, M. Lemay, de consacrer un livre à la description de nos fêtes canadiennes, que l'on ne peut trouver ailleurs qu'a titre d'imprimé.

Le talent de M. Lemay lui permettait bien d'assumer cette tâche et l'on peut être sûr qu'il a réussi.

—o—

M. Ernest Lavisse, après avoir eu avec sir Charles Dilke une conversation sur les rapports anglo-français, au cours de laquelle cet homme politique anglais lui avait énuméré tous les griefs de son pays contre le nôtre, a eu l'heureuse idée de répondre à son interlocuteur par une lettre ouverte que publie le dernier numéro de la "Revue de Paris". Nous tenons pour très avantageux un tel échange de vues entre des hommes ayant l'autorité et la notoriété de M. Lavisse et de sir Charles Dilke. Les gouvernements sont tenus à trop de réserve pour pouvoir s'expliquer, d'une manière franche et complète sur tous les différends qui les séparent. La presse, de son côté, s'acquitte souvent fort mal de cette tâche. Un grand nombre de journaux, aussi bien d'un côté que de l'autre, tiennent, malheureusement un langage haineux qui ne fait qu'envenimer les préjugés réciproques ; quelquefois aussi, ils sont trop imparfaitement renseignés sur les faits eux-mêmes pour pouvoir en parler en connaissance de cause. Tout autre est une explication telle que celle que vient d'avoir lieu entre sir Charles Dilke et M. Lavisse. Elle peut être à la fais complète, franche, profondément documentée et exempte de ce ton hargneux des polémiques de presse.

BRUIT DE REMANIEMENTS MINISTERIELS A TORONTO

Détaché de la correspondance parlementaire du "Temps" :

"On parle toujours de la retraite plus ou moins prochaine de l'honorable M. Harty, député de Kingston, et ministre des Travaux Publics, qui, on le sait, ne jouit pas d'une santé très forte. On désigne comme son successeur, M. l'avocat H. J. Cloran, de Hawkesbury, comté de Prescott. On croit que M. Cloran ferait un excellent représentant de l'élément catholique et que son entrée dans le cabinet d'Ontario, serait bien vue par toute la population. M. Cloran, dit-on, a du talent, du feu et de l'éloquence. Il s'exprime aussi très bien en français. On sait que M. Cloran a pratiqué comme avocat à Montréal et qu'il a pris part à plus d'une lutte électorale dans la province de Québec. On dit que deux comtés seront à sa disposition au cas où il prendrait le portefeuille de ministre des Travaux Publics : le comté de South Renfrew et celui de Nipissing, dont les titulaires actuels, MM. Robert Campbell et John Loughrin, seront bientôt nommés régistrateurs."

AVIS AUX BOULANGERS

La distillerie de Berthier est maintenant en état de livrer tous les jours à domicile, une levure comprimée (Compressed yeast) supérieure à tout ce qui a été vendu à Montréal jusqu'à ce jour. Comme nous n'avons pas le temps de voir tous les boulangers en un jour, nous nous ferons un plaisir d'en envoyer gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co. Limited, 338 St-Paul, Montréal. 803 jno

LETTRE DE QUEBEC

Parlement, Tribune des Journalistes, Le 22 février 1899.

"Ah ! parlez-nous de cela, s'écrie avec enthousiasme le "Courrier du Canada" de ce soir. Il y avait de la vie à la Chambre hier soir."

Oui, en effet, on y a beaucoup ri.

L'Opposition s'est donnée en spectacle dans une farce qui aurait pu avoir un certain succès sur un théâtre de vaudeville, mais qui était indigne d'une assemblée délibérante.

"C'est l'hon. M. Leblanc, ajoute le "Courrier du Canada", qui a ouvert la danse avec un sarcasme superbe."

Oui, il paraît que c'est lui à qui avait été dévolu, au caucus de la gauche, tenu quelques heures auparavant, le premier rôle dans cette farce.

Rarement on n'a vu funambule se disloquer avec un entrain aussi endiablé, et il a eu un tel succès de fou rire que le lourd député de Terrebonne, piqué de jalousie, s'est aussi jeté dans la danse pour lui disputer la palme. Il faut rendre à celui-ci cette justice que certains de ses mouvements ont été réellement désopilants, mais il lui manquait le cachet d'originalité et d'agaçant gâvergondage de son rival, et il n'a pu l'éclipser.

Il est heureux tout de même que cette farce ait été jouée tard dans la nuit et devant un petit nombre de spectateurs dans les tribunes publiques, car elle a laissé une bien pauvre idée de la manière dont certains mandataires du peuple comprennent leur rôle.

J'ai déjà parlé dans ma précédente chronique, de la colossale bourde avec laquelle M. le député de Laval s'est couvert de ridicule, même aux yeux de ses propres amis, relativement au bill de M. le député de Mégantic.

Au lieu de le ramener à de meilleures idées, la rebuffade qu'il a essuyée, l'a exaspéré et jeté hors des gonds.

L'instant d'après, en comité des subsides, il revient à la charge, et épate la Chambre avec une motion de "non confiance" des plus cocasses.

La voici intégralement :

Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais désire constater qu'en dépit de la politique préconisée, pendant plusieurs années par les chefs du parti libéral, à l'effet que le nombre de ministres devait être réduit même jusqu'à 5, et en dépit des déclarations de l'hon. M. Marchand devant cette chambre, le 11 décembre 1895, au sujet des réformes à introduire dans le personnel administratif, le gouvernement actuel est composé non-seulement de 7 ministres avec portefeuilles, ce qui représente une somme de $29,000 pour traitements annuels, mais de plus de 3 ministres sans portefeuilles pour les dépenses desquels cette chambre est appelée à voter une somme de $3,000, (Voir budget pour l'année finissant le 30 juin 1900—état détaillé, page 42) ministres sans portefeuilles, 3 à $1,000 chacun, $3,000."

Voyons, franchement, peut-on concevoir une motion plus insignifiante que celle-là ?

Etait-il nécessaire de rédiger une motion et de voter pour constater qu'il y a sept ministres avec portefeuilles et trois sans portefeuilles ?

C'est connu de tout le monde, les ministres sont bien visibles aux yeux de tous, et les comptes publics sont là pour constater leurs traitements !

Pourquoi une motion pour "constater" ?

Si au moins, la motion exprimait le regret de l'Opposition de constater que le nombre des ministres n'a pas été diminué.

Mais elle ne dit rien de tel.

Bien plus, elle ne formule aucunement la politique de nos adversaires à cet égard, suivant l'usage parlementaire.

M. Leblanc a débité sur sa motion un discours échevelé qui, en élaguant les digressions et les hors-d'oeuvres, se résume à ceci : Le gouvernement actuel n'a tenu aucune de ses promesses.

Spencer Wood et le nombre des ministres font surtout le sujet de ses plus violentes diatribes. (Je dois dire ici, que j'ai commis un "lapsus calami" hier, en écrivant que la motion en question concernait Spencer Wood).

L'honorable premier ministre a spirituellement raillé le député de Laval sur son gracieux discours et a relevé les deux principaux reproches que ce dernier a proférés.

Si M. Leblanc avait été sincère, il n'aurait pas parlé de Spencer Wood comme il l'a fait. Car il doit savoir qu'à l'avenir le gouvernement n'aura plus à s'occuper de la résidence du lieutenant gouverneur en dehors "du montant fixe qu'il lui votera chaque année pour lui permettre de figurer dignement dans sa haute position." Le lieutenant-gouverneur peut quitter Spencer Wood et se choisir une résidence ailleurs, s'il le juge à propos, mais la province n'aura plus à payer, comme par le passé, les dépenses exorbitantes, scandaleuses, qui ont illustré le passage de certains lieutenants-gouverneurs à Spencer Wood.

L'accusation au sujet du nombre des ministres n'est pas plus sérieuse.

Le député de Laval feint d'ignorer, pour les besoins de la discussion, que si le nombre n'en a pas diminué, le montant total de leurs traitements est réduit de plusieurs milliers de dollars, et que, grâce à ce nombre de dix, la besogne n'en est que mieux faite et plus rapidement expédiée.

L'allocation aux ministres sans portefeuille n'est pas une nouveauté.

Le chef de l'opposition avec sa bonhomie habituelle, vient à la rescousse de son lieutenant.

Il parle avec infiniment plus de dignité et de pondération que celui-ci.

On l'écoute avec plaisir. Au moins, il raisonne et argumente.

Mais il lui est impossible de sortir, malgré ses efforts éloquents, des lieux communs et du rabâchage de l'opposition à la session dernière.

Ce sont toujours les mêmes reproches au gouvernement Marchand d'avoir forfait à ses promesses à l'électorat.

Ces reproches, développés avec emphase, sont toujours vagues et présentés sans laisser même entrevoir la politique de l'opposition.

Ces messieurs de la gauche prétendent que la politique du gouvernement est l'immobilité, mais quelle est donc leur politique?

Pourquoi ne se prononcent-ils en rien?

Nous les défions de prouver qu'ils aient, depuis 1897, formulé un programme politique quelconque.

Le gouvernement a fait des promesses et il les tient. Voilà pourquoi, sans doute, l'opposition n'a pas de programme à énoncer.

Le gouvernement remplit ses promesses dans l'intérêt public, bien entendu, c'est-à-dire prudemment, en autant que le crédit de la province n'en puisse être affecté; c'est-à-dire en procédant comme des hommes d'affaires.

On a discuté jusqu'à deux heures ce matin, la motion de M. Leblanc.

A la gauche, MM. Pelletier, Nantel, Hackett et Bouffard ont ressassé les mêmes arguments sous des formes diverses.

Comme je l'ai dit plus haut, M. Nantel s'est distingué tout particulièrement avec M. Leblanc comme comédiens dans ce débat.

M. le ministre de l'agriculture a rétabli les faits dans un discours vigoureux et vivement applaudi.

Il a déclaré que avant l'expiration du terme du parlement actuel, les promesses du gouvernement actuel auront été remplies à la satisfaction du peuple de cette provinve.

La motion de M. Leblanc a été rejetée par 44 contre 19.

T. D.

Un événement politique parfaitement prévu puisqu'il est annuel, et qui n'a guère eu d'écho à l'étranger, vient de se produire dans la Confédération helvétique. Par le jeu en quelque sorte mécanique des institutions, l'Assemblée fédérale a désigné le vice-président Edouard Müller comme président de la Confédération pour l'année 1899, en remplacement de M. Ruffy. M. Müller appartient, comme son prédécesseur, au parti radical, qui est aux affaires depuis plusieurs années, et son élection, malgré les idées germaniques dont il passe pour être imbu, ne paraît pas devoir apporter, à elle seule, un changement appréciable dans l'orientation générale du gouvernement suisse.

Né à Dresde le 12 novembre 1848, M. Edouard Müller est fils d'un pasteur protestant qui devint professeur de théologie à Berne. Il étudia le droit à Paris, y prit le grade de docteur en 1872 et devint avocat à Berne en 1874. Elu membre du Conseil national en 1884, il devint en outre président ou maire de Berne en 1888, et membre du Conseil fédéral en 1894 ; il était vice-président du Conseil fédéral, lorsqu'il a été appelé à la présidence de la Confédération.

HENRY MORGAN & CIE

Colonial House

Fondée en 1845 CARRE PHILLIPS Montréal

. . LES PREPARATIFS POUR LA . .

Saison DU Printemps

se font activement. Dans chaque département on a fait un effort bien déterminé pour mettre devant les yeux du public une importation distinguée pour sa nouveautée, son attrait et son intégrité. Les nouvelles marchandises commencent à arriver et les détails complets seront annoncés en temps opportun.

Corsets pour Dames
Corsets pour Demoiselles
Corsets pour Enfants

Nous attirons respectueusement l'attention des personnes qui se proposent d'acheter des corsets sur notre assortiment actuel composé de

Corsets P. D ..... de Thompson avec bande
Corsets R. & G. ..... True Fit de Thompson
Corsets C. P ..... Le Corset Colonial
Corsets C. & B ..... Corsets Featherbone
Corsets D. & A ..... Corsets de toile (été)
Corsets Sonnette ..... Corsage equilibré
Corsets français courts ..... Corsets Ferris

Les dames ont l'avantage d'être servies par des VENDEUSES expérimentées qui sont en état d'indiquer à l'acheteuse le genre qui convient le mieux à sa conformation. Salles d'ajustement adjointes au département.

Les commandes par la poste sont exécutées avec soin et célérité

Henry Morgan & Cie

LA FERMETURE DE BONNE HEURE

Les Magasins de la Compagnie seront fermés à 1 heure au lieu de 6 heures p. m. le samedi durant le mois de février

La Cie S. CARSLEY, Limitée.

Rue Notre-Dame Le plus grand Magasin de Montreal 23 Fev. 1899

Offres Speciales du Vendredi

Demain, grande vente de 2 mille verges de soie, valeur régulière 30c

Demain, 19 Cents la Verge

C'est un bon marché sans précédent dans la soierie et celle-ci se vendra rapidement au prix marqué. Il y a une splendide variété d'effets de soie brochée et gorge de pigeon, riches nuances de cardinal, de vert, de rose, de bleu, de bleu-marin, de fauve, de pourpre, d'héliotrope et de gris admirablement adaptés pour la doublure ou les blouses pour dames. Les dames devraient se hâter de profiter de cette offre qui sera faite de 8 heures a. m., jusqu'à 6 heures p. m. demain. Rappelez-vous des prix. Soie valant ordinairement 30c la verge,

Demain, 19c la verge.

35 pièces de pures soies à nouveaux carreaux et nouvelles raies, l'espèce qui se vend si bien à 55c la verge. Demain, 39c la verge.

Valeurs Speciales en fait de Jupes

Il n'y a pas de doute que la popularité de ces jupes se maintiendra. Les nouvelles jupes sont doublement charmantes, jolis dessins, jolie étoffes.

119 jupes de draps noir figures de satin, jolis dessins, pour dames. Elles sont entièrement doublées et bordées de velours. Valant $2.25.

Demain, $1.10.

Seulement 96 jupes de toilette en Whipcord noir à figures, nouveaux dessins, bien doublées, empli ample de 4 verges de largeur. Régulièrement, $3.25.

Demain, $1.79.

Collerettes pour Dames

On ne peut mettre en doute la splendide valeur de ces collerettes.

Seulement 45 collerettes en drap noir bouclé et vénitien, coupe ample, avec collet roulé. Mesure, 30 pouces de longueur et valant $4 ; pour dames

Demain, $2.25.

Seulement 32 collerettes courtes, noires, genre circulaire, collet haut roulé, entièrement doublées de silkaline de fantaisie. Régulièrement, $4.25.

Demain, $2.30.

JUPES DE SATINETTE A RAIES ARGENTEES

Valeur Régulière $2.00. DEMAIN $1.15 chaque.

Lundi dernier nous avons annoncé dans cette colonne une grande vente de Jupons à raies métalliques argentées. Plus de 200 d'entre eux sont partis le jour suivant. Le chef du departement des jupes a eu le bonheur de se procurer un autre lot peut-être supérieur au dernier et qui sera vendu demain aux mêmes conditions Ces jupes élégantes ont 40 pouces de longueur et un beau volant bien plissé et doublé en linenette. Le yoke a 2½ pouces d'épaisseur et est aussi doublé, ce qui donne à la jupe une tournure très gracieuse. N'importe quelle dame serait satisfaite d'une jupe semblable pour $2 pièce,

Le prix spéciale du Grand Magasin, Demain, $1.15 chaque.

Toiles tissees a la main

Les maîtresses de maison seront heureuses d'apprendre que nous avons reçu un autre lot de ces toiles tissées à la main, en longueurs de 3¾ verges qui se sont vendues si bien, il y a quelques semaines. Le lot justement reçu comprend 425 pièces de pures toiles tissées à la main, en longueurs de 3¾ verges admirablement assorties pour essuie-mains, serviettes à verres, etc.

Bargain spécial à 39c la pièce.

Spécial pour demain à 45c la pièce.

Fournitures de menage

Objets utiles en fourniture de ménage, petites choses qui coutent moins cher ici que partout ailleurs.

2,000 verges de cretonnes utiles, beaux dessins de fleurs, de celles qui se vendent 10c la verge.

Demain, 6 cts.

STORES POUR FENETRES.—320 de ces stores de 5 pieds de large. Ceux qui se vendent régulièrement 38c.

Demain, 25c chaque.

BAGUETTES A RIDEAUX.—500 belles baguettes à rideaux, 5 pieds de long, avec bouts en cuivre, anneaux et épingles. Valant 25c chaque.

Demain, 15c chaque.

ETOFFES A RIDEAUX.—Belles nuances orientales barrées, 40 pouces de large Marchandises qui se vendent régulièrement 40c la verge.

Demain, 29c la verge.

Epiceries pour le Careme

	Prix régulier	Prix de vente
Sardines Rodel	30c	25c
Sardines Bijou	15c	12½c
Sardines avec tomates	8c	4½c
Sardines dans huile pure	8c	4½c
Sardines dans la moutarde	12½c	10c
Harengs marinés	18c	11c
Harengs dans sauce aux tomates	18c	11c
Harengs frais	15c	10c
Maquereau frais	25c	18c
Harengs de Yarmouth	30c	25c
Très beau saumon	15c	12½c
Morue coupée	12½c	10c
Haddock finnan	10c	6½c
Oeufs frais	30c	25c
Soupe aux tomates "Van Camp"	20c	17c
Pâte alimentaire Lazenby pour la soupe	20c	15c
Macaroni et vermicelle	12½c	10c
Miel en boite de cinq livres	65c	49c

Bas et Corps

Ces articles et les occasions de bon marché que nous offrons en fait de sous-vêtements, parlent éloquemment en faveur de la bonneterie spéciale du Grand Magasin.

160 corps de laine douce, couleur naturelle, coupe à la mode, manches longues, pour dames. Valeur 15 cts.

Demain, 10½ cts.

140 corps de laine douce, à côtes, épais, coupe à la mode et manches longues, pour enfants. Valeur régulière, 20c chacun.

Demain, 12c chacun.

62 douzaines de gros bas d'hiver, noirs pour enfants. Grandeurs 7½ à 9 pouces. Valeur, 18c la paire.

Demain, 12c la paire.

35 douzaines de bas de cachemire noir uni, pour le printemps, couleur qui ne change pas. Valeur, 30c la paire.

Demain, 23c la paire.

Chemises Non-Blanchies

Le marchand de chemises rapporte avoir vendu plus de 200 de ces magnifiques chemises vendredi dernier.

On ne peut douter de leur valeur, après une vente comme celle-là.

Demain, nous vendrons 300 autres chemises blanches non empesées, faites avec les meilleures étoffes, longues, devant de trois rangs de toile, renforcé ainsi que le dos avec des bandes de toile.

Ces magnifiques chemises se vendraient indéfiniment à 65c chacune.

Demain, 48c.

150 autres chemises non blanchies comme celles qui se sont si bien vendues vendredi dernier.

Prix spécial, 35c chacune.

Toiles a Draps et Cotons

Pour les maîtresses de maison qui n'ont pas eu l'avantage d'épargner de l'argent en achetant leurs toiles à drap et leurs cotons au Gros Magasin.

15 balots de bon coton gris utiles pour la maison, 34 pouces de large, qui se vend d'ordinaire 4c la verge.

Demain, 2½c.

8 caisses de toile à drap blanche unie, 72 pouces de large. Ce qui se vend d'ordinaire 23c la verge.

Demain 16c.

Bargains dans les Peignoirs

Exactement 96 de ces peignoirs utiles vendus vendredi dernier. Un autre lot sera vendu demain. Ne manquez pas l'occasion.

175 peignoirs en étoffe Empire, bien finis, yoke coupé dans le dos, pour dames, collet rabattu, couleurs grise, brune et prune. Prix régulier, $1.00

Demain, 65c chaque.

Fleurs du Printemps

Une brillante exposition de fleurs du printemps est prête pour la vente de demain. A première vue elles ont l'air d'être naturelles.

1500 jolies roses, toutes les nuances les plus nouvelles, qui se vendent ordinairement 3c chaque.

Demain, 1½c chaque.

1200 bouquets de jolies violettes, 12 élégances fleurs par bouquet. Régulièrement 5c le bouquet.

Demain, 2c le bouquet.

500 plumes blanches, bleu-marin et rouges, valant ordinairement 5c.

Demain, 2c chaque.

150 pièces de toile à essuie-mains sur rouleau vont se vendre rapidement.

Demain à 3½c la verge.

Spécial. — Pantalons pour Hommes

Si vous évaluez le coût de l'étoffe, des fournitures et de la confection de ces pantalons, comparé avec le prix que nous vendons, vous trouverez une grande différence en votre faveur.

326 pantalons en tweed gris pour hommes. Forme confortable, quatre différentes couleurs et nuances barrées.

Splendide occasion $1.25.

Demain, 84c chacun.

Tissus qui se lavent

Il y aura encombrement demain dans le département des tissus de fantaisie, qui se lavent. Une heureuse circonstance nous permet de faire l'offre suivante :

A 4c la verge — 200 pièces de nouveaux tissus qui se lavent, couleurs claires ou foncées qui ne changent pas, à barres ou à carreaux, nouveaux modèles. Valeur spéciale à 6c la verge.

Demain, 4c.

A 8½c la verge — 125 pièces de nouveaux tissus anglais qui se lavent, 28 pouces de largeur, fond bleu-marin, brun, blanc, rose, lilas, crème, vieux rose, bleu pâle, avec carreaux de fantaisie, barrés ou dessins en figures en figures. Valeur régulière, 16½c la verge.

Demain, 8½c.

Tapis de Bruxelles a 35c

Plus de mille verges de tapis de Bruxelles seront mises en vente demain. Elles ont les mêmes dessins que les meilleurs tapis de Bruxelles à 5 brins et sont faites avec autant de soin que les meilleurs tapis. Afin de les faire connaître, un lot spécial sera offert.

Demain à 35c la verge.

Fers a Repasser

190 services de fers à repasser de Mme Potts, comprenant trois fers, une poignée et un dessous.

Valeur régulière, 75c.

Vendredi, 59c.

Marmites a Poisson

75 marmites à poisson en ferblanc épais avec passoire et couvercle. Valeur régulière, 65c. Vendredi, 49c.

Et des centaines d'autres occasions de bon marche seront offertes demain dans tous les departements

La Cie S. CARSLEY, Limitée

Nos 1763 à 1785 rue Notre-Dame—MONTREAL—184 à 194 rue St-Jacques

Courrier de Quebec

L'argent sera remis aux parents des prisonniers Dickson et O'Brien—Le Club des Marchands paie l'amende—L'expédition du capt. Bernier au Pôle Nord—M. E. Bresse comparaîtra en cour pour assaut, etc.

(De notre correspondant particulier.)

Québec, 23. — On se rappelle que la cour supérieure a décidé dernièrement que les gérants de clubs n'avaient plus le droit de vendre ces liqueurs alcooliques, le dimanche, à leurs prétendus membres que les cabarets ordinaires. En conséquence de cette décision, le Club des Marchands a payé hier matin l'amende ordinaire de $100, ainsi que les frais de la poursuite.

— On se demande ce qu'est devenue la somme de $1976 que l'on a trouvée en possession de Dickson, l'auteur de la mort de Pepin. Elle est actuellement entre les mains du greffier de la paix, M. L. Brunet, mais il peut fort bien arriver qu'elle soit remise aux parents des prisonniers Dickson et O'Brien, parce que personne n'est venue se plaindre qu'elle avait été illégitimement obtenue.

— L'hon. M. Déchêne a reçu du capitaine Koenig et de M. A. Cloutier une requête en faveur du projet d'expédition du capt. Bernier pour la découverte du pôle arctique. Cette requête porte les signatures du curé de L'Islet, ainsi que du maire de la localité, du capitaine Lavoie, ex-commandant de la "Canadienne" et de plusieurs autres personnes importantes.

— M. E. Bresse, manufacturier de cuir, qui a fait cession, il y a une dizaine de jours, a été sommé de comparaître en cour à la demande de la Banque Nationale. Il devra comparaître le 28 courant devant le juge des sessions ; il a été mis en liberté sous caution.

— Deux étrangers qui ont prétendu se nommer Charles Duncan et John Robinson, ont comparu hier matin devant le juge des sessions pour avoir frappé un nommé James O'Connor et l'avoir dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui en fait de monnaie : une piastre et cinquante centins. On les verra probablement aux prochaines assises, s'ils ne sont pas disposés à accepter un procès sommaire.

AU BOARD OF TRADE

Une lettre du département de la marine au sujet des améliorations du chenal

Huile américaine vs huile canadienne—Tarif différentiel des cies de chemins de fer en faveur du syndicat — Nominations des bureaux d'examinateurs

Le conseil du Board of Trade a eu sa séance régulière, à 3 heures, hier après-midi, sous la présidence de M. C. F. Smith. Etaient en outre présents MM. Robert Mackay, Henry Miles, F. W. Evans, C. E. Gault, A. J. Hodgson, Thomas Harling, J. W. Knox, H. Laporte, R. W. McDougall, James McBride, M. J. A. Prendergast et David Robertson.

La lettre suivante datée du 16 courant, a été reçue du député ministre de la Marine au sujet des améliorations au chenal :

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 courant adressée à l'honorable ministre, dans laquelle vous reproduisez le rapport de votre conseil touchant les améliorations à faire au chenal entre Montréal et Québec, et j'ai le plaisir de vous informer que toute cette partie de votre rapport qui traite des améliorations au chenal et de l'aide à donner à la navigation, recevra une attention immédiate. L'ingénieur en chef du département a déjà reçu instruction d'augmenter le nombre des bouées, tel que convenu avec vos représentants, et a déjà fait des démarches pour remplacer sur le côté droit du chenal, les bouées actuelles par des bouées coniques. C'est à cela probablement que vous faites allusion quand vous parlez de changement des bouées. La loi maritime n'exige pas un pareil changement, et les armateurs n'ont pas demandé non plus ce changement. Des mesures ont été prises aussi, pour améliorer le mouillage et augmenter le nombre des bouées. Trois nouveaux postes de lumières seront construits immédiatement. Le phare de la Pointe au Tremble sera transporté à l'axe du chenal, et d'autres améliorations quant à ce qui regarde les lumières, seront faites à une prochaine date et graduellement. La question du creusage du chenal est du ressort de l'honorable ministre des Travaux Publics.

"Votre opinion au sujet du pilotage recevra une attention séparée de la part du département.

"En terminant je dois assurer votre bureau du grand désir qu'a l'honorable ministre de procurer toutes les facilités possibles à la navigation du St-Laurent, sans égard au coût.

Le conseil ordonne que des remerciements soient adressés au ministre pour son zèle à rencontrer ses vues sur ce sujet important, et exprime l'opinion que ces améliorations vont contribuer beaucoup à rendre la voie du St-Laurent sûre.

L'hon. G. W. Stephens a écrit au conseil, déclarant qu'il fera tous ses efforts pour faire amender le bill qui il présente, afin d'obliger les curateurs à fournir des garanties, dans le sens indiqué par le conseil.

Le conseil se déclare satisfait.

Le président et M. F. W. Evans, font rapport sur leur récent voyage à Québec, au sujet du bill de la nouvelle charte de la cité.

Après quelque discussion le conseil autorise M. Evans à formuler les vues exposées par les membres et à les communiquer au plus tôt à M. Bickerdike, afin qu'il présente des amendements en conséquence au bill.

Plusieurs lettres sont ensuite lues, protestant contre les compagnies de chemins de fer qui ont établi des taux de fret plus élevés sur les huiles de charbon provenant des Etats-Unis que sur celles du Canada. L'on assure dans trois de ces lettres que ces taux vexatoires sont faits à l'instigation de la Standard Oil Trust. Référé au comité des chemins de fer.

Le département de l'industrie et du commerce, a envoyé des circulaires, relativement au développement du commerce des cuirs avec le Royaume Uni. Il y a une belle occasion d'offerte par l'Exposition internationale de chaussures et des cuirs qui se tiendra à l'"Agricultural Hall", à Londres, du 10 au 15 d'avril.

M. Harrison Watson, le curateur de l'Imperial Institute, a aussi écrit au conseil sur le même sujet. Le tout est référé à l'association des marchands de chaussures et de cuirs, du Board of Trade.

La nomination annuelle des bureaux d'examinateurs, conformément à la loi d'inspection, s'est faite comme suit :

Foin : John Crowe, C. B. Esdaile, J. Quintal, Jos Robillard et James Scott.

Cuirs et caoutchouc : J. Linton, F. C. McIndoe, J. Price, H. Shaw et J. A. Stevenson.

Boeuf et porc : J. Allan, P. Laing, W. H. Masterman, S. Munn, et J. Ward.

Potasses et perlasses : C. H. Cunningham, R. L. Dillon, H. Dobell, J. E. Kirkpatrick, W. S. Kerry et D. T. Tees.

Marinades : J. Baird, A. Hébert, R. P. McLea, L. E. Morin et S. Munn.

Beurre : A. A. Ayer, P. W. McLagan, D. A. McPherson, T. Shaw et J. A. Vaillancourt.

Les bureaux pour la farine, les grains etc., ont été nommés de nouveau sujets à tous changements désirés par l'association de la Halle aux Blés.

Le président dit que plusieurs membres ont exprimé le désir d'inviter au nom du Conseil, Lord Charles Beresford à visiter Montréal, mais on s'est assuré depuis que Lord Beresford s'est embarqué samedi, à New-York, pour retourner en Angleterre.

L'on remet à la prochaine séance la considération d'une lettre du président du Board of Trade de Toronto soumettant le projet de la ligne courte à la Baie Georgienne.

On admet ensuite les nouveaux membres suivants : MM. W. H. Browne, J. P. Kavanagh, Samuel M. Baylis et Albert G. Higginson.

Puis la séance est ajournée.

MARITIME

Aucun changement dans la situation du "Gaspesia"

Halifax, 23.— Le vapeur Gaspesia est maintenant au large de West Point, îles de la Madeleine, à environ neuf milles de la côte. On n'a pas encore eu de communication avec lui, mais une chaloupe pourrait lui être envoyée sans trop de difficulté. Si l'équipage du navire était en danger, on pourrait le secourir. Comme on n'a fait aucun signal demandant de l'aide, il est à supposer que les marins ne manqueront ni de prévisions ni de charbon. Les rapports venant de Meat Cove, C.B., aujourd'hui, mandent que la glace est épaisse et très solide. Il souffle une brise modérée du Nord-Ouest.

LE GERMANIC

New-York, 23.— Les efforts pour essayer de renflouer le Germanic qui a coulé à son quai au pied de la rue Christopher, n'ont pas complètement été heureux. On a réussi à l'aide de dix-huit pompes à soulever sa proue, mais la poupe est encore prise dans la vase. Des fissures que les plongeurs n'ont pu découvrir, permettent [illegible] de s'introduire en grandes [illegible] à l'arrière. A l'heure qu'il est, l'eau couvre le pont d'arrière à une profondeur de six à sept pieds. On estime que l'on a pompé jusqu'à présent environ 2,500,000 gallons.

DIVERS

Le vapeur Assyrian de la ligne Leyland, parti de Portland pour Liverpool, est arrivé à bon port.

Le Pomeranian de la ligne Allan, de Glasgow, est arrivé à New-York hier.

Le Siberian de la même ligne, a quitté Philadelphie pour Glasgow hier.

Hong Kong, 23.— Le vapeur Empress of Japan est arrivé ici à midi hier.

COMBAT PROCHAIN

Le calife, avec 16,000 hommes, se dirige sur Omdurman

Le Caire, 22.—Le calife est parti de Sher Keila et se dirige vers le nord avec une armée considérable. Il a fait des incursions chez les Arabes le long de sa route et ceux-ci sont pris de panique.

Le commandant McDonald, le chef de l'expédition anglaise qui a exploré l'est africain, est parti pour Omdurman, et les officiers en congé ont été rappelés.

Londres, 23.—Le "Daily News" publie cette dépêche du Caire : "Le calife s'avance vers Omdurman avec 15,000 à 20,000 hommes. On se prépare activement à le rencontrer.

"Les éclaireurs du colonel Kitchener ont trouvé le calife avec 16,000 hommes, fortement retranchés et ont dû se retirer à Omdurman. Lord Kitchener a 9,000 hommes à Omdurman.

Londres, 23.—En réponse à une question posée par M. Labouchère à la chambre des Communes, hier, M. George Wyndham, secrétaire parlementaire de la guerre, a dit que 10,000 derviches avaient été tués et 16,000 blessés à Omdurman.

Pour guérir le Mal de dents en une minute

Une application de **Nervol** suffit. Sinon votre argent [illegible]. Guérit aussi la névralgie et le mal de tête. 25c. chez tous les pharmaciens.

A L'UNIVERSITE LAVAL

Intéressante conférence de M. Honoré Gervais, professeur de Droit sur "La Procédure dans l'Histoire"

Un public distingué et nombreux parmi lequel l'on remarquait un bon nombre de dames a assisté hier soir, à la très intéressante conférence de M. Honoré Gervais, professeur de Droit à l'Université Laval. Le sympathique et savant conférencier avait pris pour sujet de son étude : De la procédure dans l'histoire et du droit comparé.

Ce sujet, aride à première vue, a été traité d'une façon si méthodique et si littéraire, émaillé de faits si palpitants d'intérêt à l'appui du précepte, qu'il a charmé même la partie féminine de l'assistance. Quant aux avocats, aux notaires, aux étudiants qui étaient présents en grand nombre, ils n'ont que des éloges à l'adresse de M. Gervais qui vient de leur donner un traité dont ils sauront profiter au double point de vue de l'utile et de l'agréable.

Aux sièges d'honneur, l'on remarquait le Lieutenant-gouverneur Jetté, M. l'abbé Colin, supérieur de St-Sulpice; M. le chanoine Racicot, vice-recteur de l'Université Laval, M. l'abbé Bourassa, secrétaire de l'Université, M. l'abbé Lecocq, du séminaire de St-Sulpice; un grand nombre de séminaristes. MM. J. U. Emard, Lamarche, Coutlée, Bélanger, Laflamme, A. David, R. Rinfret, L. Loranger, Ls Boyer F. X. Roy, A. Ouimet, Ed. Surveyer, J. Z. Resther, J. W. L. Brunet, etc., etc.

Le conférencier, après avoir démontré que la procédure civile tient du droit naturel tout autant que le droit civil, a fait l'histoire de l'assignation dans les droits romain, salique, féodal, canonique et français.

La citation en justice, a-t-il dit en substance, était tout d'abord verbale à Rome. Sous Justinien elle devient écrite, puis redevient verbale sous le droit salique et le droit féodal. Elle est définitivement écrite sous le droit canonique et le droit français.

La citation en justice par exploit d'assignation par ministère d'huissier fut remplacée, en 1785, par le bref de sommation de la procédure anglaise du XVIIIe siècle.

La procédure fut faite en latin, en Angleterre, jusqu'en 1731.

C'est d'ailleurs de la procédure anglaise de ce siècle que nous viennent les actes de procédure, comme les writs de fieri facias de bonis et de terris, les writs de quo warranto, etc., etc.

L'histoire de la contestation fait voir qu'après avoir été verbale sous la procédure des actions de la loi et la procédure formulaire, elle devint écrite sous Justinien. Le droit salique et le droit féodal la firent à nouveau verbale. Ce n'est que le droit canonique qui introduisit définitivement dans le droit civil la contestation écrite.

Au sujet de l'instruction, le conférencier a indiqué que la procédure romaine avait admis, durant les trois premières périodes la preuve littérale et la preuve verbale. Il était donné au droit salique et au droit féodal de rétablir les "ordalies" que l'on retrouve, sans exception, au commencement de toutes les sociétés.

M. Gervais a parlé en détail des ordalies suivantes : Epreuve par le feu ou le fer rouge, eau chaude, eau froide, épreuves du pain et de la croix, combat judiciaire. Ces modes d'instruction du droit féodal et salique furent abandonnés sous saint Louis pour faire place à l'instruction des procès suivant le droit canonique inspiré par la procédure romaine.

C'est le droit canonique complété par l'ordonnance de Moulins et le statut des fraudes, qui règle encore aujourd'hui l'instruction des procès.

Passant à l'histoire du jugement, le conférencier a montré qu'au début, à Rome, il avait été également verbal puisqu'il dut plus tard être rédigé et entré dans un régistre signé par le juge. Sous le droit salique, le jugement redevient verbal, mais le droit canonique en exige la rédaction. On doit aussi au droit canonique la distinction des jugements définitifs et interlocutoires, et le droit canonique, sur ce dernier point, passa dans l'ordonnance de 1667.

L'appel apparait à Rome sous la procédure formulaire. Il est aussi verbal au début, puis devient écrit. Sous le droit salique et le droit féodal, l'appel redevient verbal et le juge reste défendeur sur l'appel jusqu'au XIVième siècle. C'est le droit canonique qui fait cesser cette anomalie et transforma l'appel de verbal qu'il était, en un acte d'assignation déposé au greffe. Ces principes sur l'appel ont été maintenus dans l'ordonnance de 1667. Le bref d'appel que nous avons eu ici jusqu'en 1888 nous venait de la procédure anglaise du XVIIIième siècle.

L'exécution qui avait donné lieu à des rigueurs inouies à Rome, fut adoucie sous Justinien en permettant la vente des biens par ministère d'huissier. Sous le droit salique et féodal l'exécution redevient très rigoureuse. La saisie privée fut abolie au XIVème siècle et l'attribution des biens en faveur du demandeur, sur défaut de paiement du défendeur, fut abandonnée sous l'influence du droit canonique. Il en fut de même de cette pratique du droit féodal qui forçait le débiteur à payer en l'obligeant à nourrir jusqu'à parfait paiement des "mangeurs."

Les immeubles devinrent saisissables à la fin du XIIIème siècle et l'exécution par ministère judiciaire fut établie au siècle suivant. C'est le droit canonique qui enseigna au créancier à absoudre son débiteur lorsque celui-ci était insolvable.

En concluant, le savant conférencier a affirmé que notre procédure civile, bien que farcie de noms baroques, n'en était pas moins la procédure civile française, tirée de la procédure canonique qui est elle-même l'image de la procédure civile romaine.

L'importance du sujet n'a pas permis au distingué conférencier de parler du droit comparé mais cette première partie, dont nous ne pouvons malheureusement donner qu'un pâle résumé, a été très appréciée et très applaudie par l'auditoire d'élite qui écoutait M. Gervais.

A BERTHIER

Le Dr C. Lafontaine victime d'un pénible accident

Statistiques des naissances, mariages et sépultures du comté

Berthier, 23.— Le Rév. Père A. Dostaler, C. S. V., professeur au collège de Rigaud était de passage à Berthier, lundi dernier, l'hôte de son père M. Alfred Dostaler. Il était accompagné du Rév. Fr. Croisetière, procureur de la même institution. Le Rév. P. Dostaler voyage pour rétablir sa santé qui est gravement atterée.

—Jeudi dernier, Mme Vincent Lavallée de Berthier, a donné naissance à une fille qui a reçu au baptême le nom de Marie Jeanne. Parrain et marraine, M. et Mme Damase Gervais.

M. l'abbé Champeau, curé de Berthier, au prône de dimanche dernier, a, pour la troisième fois annoncé et fixé au 26 de ce mois l'ouverture d'une retraite de quinze jours qui nous sera prêchée par les Révds. Pères Deguire et Guertin, O. M. I., de l'église St-Pierre, de Montréal.

—Son Honneur le juge Chs. C. DeLorimier, est venu, mardi dernier, présider un terme de la cour de Circuit pour le comté de Berthier.

Parmi les causes entendues, nous devons noter celle de Durand Alphonse, ferblantier, demandeur vs J. B. Blouin, ferblantier de Lanoraie, en réclamation d'une somme de $10 pour salaire. Le demandeur a obtenu gain de cause, nonobstant réduction du montant de sa réclamation à $6.66.

L'honorable juge a, de plus, rendu jugement dans une cause de Norbert Bacon, demandeur vs Sulpice Chaussé, défendeur pour une action en dommage au montant de $50.00 Au mois d'août dernier le défendeur, sans aucun mandat officiel est venu de l'Assomption, pour mettre en état d'arrestation un M. Louis Bacon, fils mineur du demandeur en cette cause, et l'a enfermé, les chaînes aux pieds, à l'étage supérieur d'une maison de St-Barthélémi, sous l'accusation d'être l'auteur d'un vol de beurre commis dans la beurrerie appartenant à M. Gilbert Comtois, du même lieu. Le demandeur a obtenu jugement en sa faveur, en outre une somme de $15.00 pour dommages par lui supportés et encourus. Les frais pour une action de $50.00 étant à la charge du dit Sulpice Chaussé.

—Le docteur C. Lafontaine vient d'être victime d'un assez sérieux accident. En manipulant une bouteille remplie d'un acide très corrosif, celle-ci a éclaté le brûlant gravement aux mains et au visage.

—Etat statistique extrait des registres de baptêmes, mariages et sépultures de toutes les paroisses du comté de Berthier pour l'année 1898 :

	Baptêmes	Mariages	Sépultures.
Berthier	128	27	76
St Gabriel de Brandon	126	17	64
St Barthélémi	116	9	73
St Cuthbert	99	17	56
Lanoraie	84	15	51
St Norbert .	62	7	22
St Damien. .	61	3	18
Lavaltrie . .	47	6	22
St Ignace de Loyola	45	10	28
St Michel des Saints	35	5	18
St Edmond .	26	6	19
St Zénon . .	25	2	13
L'Ile Dupas..	20	7	16
St James Church . . .	0	0	0
	874	141	476

CONNAISSEURS ET SAVANTS

Les connaisseurs et les savants qui ont proclamé l'Extra Sec de G. H. Mumm, le modèle des vins pour la pureté, le bouquet et parce qu'il est excellemment sec, sont étonnés de l'excellence uniforme des crûs. Cela est dû au fait que MM. G. H. Mumm & Co. n'emploient seulement que le meilleur choix de raisin pour la production de leur fameux Extra Sec et apportent en outre le plus grand soin dans la composition de leurs cuvées.

ON PARLE ENCORE

Du cas de M. Dean, à London, Ont.

Après avoir souffert durant trois ans de maladie dans le dos, il a été guéri par les Pilules de Dodd pour les rognons—Les autres remèdes n'avaient pu le guérir.

London, Ont., 22 février.—L'intérêt public dans le cas de M. Charles Dean est loin de diminuer, loin de là.

Le "cas Dean" fait le principal sujet de discussion dans toute la ville, car il n'a perdu rien de son intérêt depuis qu'il a été rendu d'abord public, il y a quelques semaines.

On ne doit pas s'étonner, en vérité, de ce que ce cas continue à occuper une place si ferme dans l'esprit public.

Quand nous réfléchissons aux détails qui nous sont donnés nous ne pouvons qu'en être étonnés et en parler.

Voici M. Dean frappé, il y a trois ans, par une maladie aiguë dans le dos. Il a employé divers remèdes, mais aucun ne lui a fait le moindre bien.

Nous savons tous quelle idée de torture l'expression "douleurs dans le dos" comporte et nous pouvons imaginer les tortures atroces endurées par M. Dean durant les trois années que son ennemi l'a tenu dans ses serres.

Ayant essayé tant de remèdes et se trouvant désappointé dans l'essai de chacun de ces remèdes, il était naturel pour M. Dean de se montrer sceptique quand on lui recommanda les Pilules de Dodd pour les Rognons.

Nous pouvons imaginer sa surprise et sa joie quand, après avoir employé durant quelques jours, les Pilules de Dodd pour les Rognons, il sentit qu'il devenait en meilleure santé. Nous ne pouvons être surpris si, après que les Pilules de Dodd pour les Rognons l'eurent complètement guéri, M. Dean n'a pu s'empêcher de raconter à ses voisins sa guérison étonnante effectuée par ce grand remède.

Les Pilules de Dodd pour les Rognons sont vendues par tous les pharmaciens à cinquante cents la boîte, six boîtes pour $2.50, ou envoyées, sur réception du prix, par la Dodds Médicine Co., (limitée) Toronto.

Mlle Lili n'a pas encore de connaissances très précises en matière de cosmographie.

L'autre jour, par un temps brumeux, elle entend déclarer que le soleil va peut-être se montrer.

—Oh! il n'y a pas de danger, dit-elle ; il a bien trop peur d'avoir froid.

Nous Recevons

nos clients tous les jours et leur fournissons ce qu'il y a de mieux en fait de

Beurre, Fromage, Oeufs, Viandes, Viandes et Légumes en boite

qu'ils achètent chez nous au plus bas prix pour des articles de haute qualité. On nous trouvera aux Nos.

1620 rue Ste Catherine, angle de la rue St-Hubert — Téléphone Est 309
722 rue St-Laurent, angle de la rue Guilbault — Téléphone Est 477
224 rue Bleury, angle de la rue Berthelet — Téléphone Up 1018
841 rue Ste-Catherine Est — Téléphone Est 36
7 Carré Chaboillez — Téléphone Main 185
A l'angle des rues Centre et Ropery, Pointe St-Charles — Téléphone 8522
A l'angle de la rue Ste-Catherine et de l'ave. Olivier, Westmount — Téléphone Mount 383

Ne manquez pas de venir juger par vous-mêmes de la qualité et du prix

The Laing Packing and Provision Co., Limited.

NOCES D'OR

De monsieur et de madame Alexis Gagnier

DE SAINTE-MARTINE

(Spécial à la "Patrie.")

Ste-Martine, 23.—S'il y a dans une famille un évènement heureux qui impressionne et attire l'attention, c'est bien le 50e anniversaire de mariage des vieux parents. Mais hélas ! combien de familles sont privées du bonheur de ces fêtes si belles et si touchantes. A plus d'un foyer on a la consolation de pleurer et prier pour les chers défunts. Heureux donc ceux qui, plus fortunés, ont l'avantage de posséder les vieux parents afin d'assister à leurs noces d'or. Aussi d'habitude, ne laisse-t-on pas passer inaperçu cet évènement et à cette occasion on banquette les mariés, on les charge de cadeaux et on les entraîne à de joyeux quadrilles comme au bon temps de la jeunesse.

Samedi dernier, nous avons été témoins d'une jolie réunion de ce genre, à Ste-Martine, chez M. Alexis M. Gagnier, ex-Régistrateur, qui avait le bonheur de saluer le 50e anniversaire de son mariage avec Mlle Julienne Patenaude. Pour la circonstance, un excellent goûté fut servi à leur résidence où se réunirent les enfants et petits-enfants. Une magnifique adresse de circonstance fut lue par Mlle B. Hébert, qui sut par ses paroles heureuses présenter les voeux et souhaits des membres de la famille Gagnier.

M. Alexis Gagnier, père, est un des anciens citoyens marquants de Ste-Martine. Il fut régistrateur de Châteauguay pendant plus de trente années. Il descend d'une nombreuse famille qui comptait 26 enfants. Sa propre famille se composait de 13 enfants dont 7 garçons et 4 filles vivent encore. Les fils : Rév. Léandre Gagnier, du diocèse de Valleyfield ; Perpétus Gagnier, Dr F. X. Gagnier, Zéphyr Gagnier et Victor Gagnier, de Montréal; A. H. A. Gagnier et Guillaume Gagnier, de Ste-Martine. Les filles : Mme Antoine Hébert, Mlle Hortense Gagnier, Mme J. Demers, de Ste-Martine, et Mme Jos Descent, de Montréal.

Nous sommes heureux de féliciter M. et Madame Gagnier de ce joyeux anniversaire et aimons à leur souhaiter de brillantes noces de diamants.

VOIES DE FAIT

Arrêtés sur mandat par les officiers du grand connétable Bissonnette Délima Larocque, 160 rue Chatham, pour voies de fait sur un huissier.

J. Bte Rivet, maçon, 663 rue Beaudry, voies de fait sur son épouse, Marie Foucault.

POUR LA GRIPPE

Ne prenez que le "Vin Morin Crésophates" ; il est le seul capable de vous guérir.
conséquences inévitables l'entraînaient ladies des Poumons et de la Gorge. Se vend partout. 23 f—2-9-16-23-30 m

Cours d'Art Gratuits

"The Canadian Royal Art Union, Limited," de Montréal, Canada, offre des cours d'art gratuits aux personnes qui les désirent.

Les leçons comprennent la leçon et la peinture d'après nature morte, modèles, et pour illustrations de magazines.

Ces leçons sont absolument gratuites et l'on peut en tout temps présenter sa demande d'admission.

"The Canadian Royal Art Union, Limited," a été fondée dans le but d'encourager l'art et de distribuer des oeuvres d'art à chacun de ses tirages mensuels qui ont lieu le dernier jour de chaque mois.

Pour plus amples détails s'adresser à "THE CANADIAN ROYAL ART UNION, LIMITED,"
228 et 240 rue St-Jacques, Montréal.
PROCHAIN TIRAGE :
MARDI, 28 FEVRIER

Le Ciment Silica de Portland
"CITADEL"
EST LE MEILLEUR
St-LAWRENCE PORTLAND CEMENT CO.
2664 rue Notre-Dame, Montreal.
TELEPHONE 8537

TEL BELL EAST 2287
L. Z. GAUTHIER,
Architecte et Evaluateur
Batisse Banque d'Epargne Chambre No 7
180 rue St-Jacques - Montréal
18 1 an

L. N. DENIS
Tapisseries à Bon Marché
312 RUE SAINT-LAURENT.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TRAINS ECLAIRS

TORONTO ET L'OUEST

Dép. MONTREAL.	8.00 a. m.	*10.25 p. m.
Arr. TORONTO	5.30 p. m.	7.15 a. m.
Arr. HAMILTON.....	6.55 p. m.	8.50 a. m.
Arr. NIAGARA FALLS..	8.40 p. m.	10.10 a. m.
Arr. BUFFALO.....	10.00 p. m.	12.00 midi
Arr LONDON.....	3.50 p. m.	11.00 a. m.
Arr. DETROIT.....	6.45 a. m.	1.10 p. m.
Arr. CHICAGO.....	2.30 p. m.	8.45 p. m.

*Le dimanche départ de Montréal à..... 8.00 p. m.

Excursions Hebdomadaires Voyage Simple

.....A.....

LOS ANGELES, SAN FRANCISCO

et autres endroits de la Cote du Pacifique

Pour la commodité des voyageurs munis de billets de seconde classe,

Des Chars-Dortoirs Pullman de Toronto

partent de Montréal tous les jeudis à 10 heures 25 du soir pour la côte du Pacifique. Pour voyager dans ces chars-dortoirs on n'aura à payer qu'une petite somme pour le lit que l'on peut retenir d'avance.

Bureau des Billets pour la Ville, No 137 rue St-Jacques ou à la Gare Bonaventure.

Chemin de Fer Intercolonial

DU CANADA

Depuis LUNDI, le 3 octobre les trains partent de la gare Union (Bonaventure), Montréal, et arrivent à la même gare, comme suit :

Express des Provinces Maritimes

Excepté le samedi			Excepté le lundi
Dép. 7.05 p.m.	Montréal ...	4.20 p.m.	Arr
Arr. 8.15 p.m.	St-Hyacinthe	3.10 p.m.	"
" 9.08 p.m.	Drummondville	2.15 p.m.	"
" 12.15 a.m.	Lévis	10.55 a.m.	"
" 4.05 a.m.	Rivière du Loup	7.15 a.m.	"
" 10.15 a.m.	Campbellton	1.10 a.m.	"
" 3.40 p.m.	Moncton	7.35 p.m.	"
" 7.25 p.m.	St-Jean	4.30 p.m.	Dép
" 7.50 p.m.	Truro	3.20 p.m.	Arr
" 9.55 p.m.	Halifax	1.30 p.m.	Dép

EXPRESS LOCAL

Excepté le dimanche			Excepté le dimanche
Dép. 7.40 a.m.	Montréal ...	10.20 p.m.	Arr
Arr. 8.55 a.m.	St-Hyacinthe	9.07 p.m.	"
" 10.05 a.m.	Drummondville	8.05 p.m.	"
" 1.45 p.m.	Lévis	4.20 p.m.	Arr
" 6.20 p.m.	Rivière du Loup	11.50 a.m.	Dép

H. A. PRICE,
Agent du district pour les voyageurs.

Bureau des billets de la Ville :

143 rue St-Jacques.

Les expéditeurs peuvent obtenir les tarifs de fret et toute autre information en s'adressant à

JAS. HARDWELL,
Agent de division pour le fret.
Chambre 113, Board of Trade, Montréal.

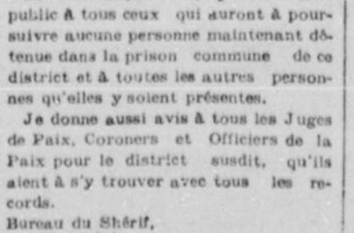

AUX COLONS

Terres a Ble, bon Climat, bon Bois, excellente Eau

Dans la vallée du Lac St Jean, le grenier de la Province de Quebec

Le gouvernement provincial offre en vente, au-delà de 2,000,000 d'acres des plus belles terres à blé qui se puissent trouver dans la Province de Québec, à vingt centins l'acre, à une distance de dix heures seulement de Québec, (100 milles), par la voie ferrée, dans le territoire du Lac St Jean.

Transport gratuit des nouveaux colons et de leurs familles, et d'une quantité limitée de leurs effets ménage.

Et pour autre renseignement adressez a

H. RENE DUPONT,
Agent de colonisation

J. G SCOTT, Secrétaire et Gérant.
ALEX. HARDY, Agent Gén du Q et P.104 jan

UNE SESSION

DE LA

Cour du Banc de la Reine

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

Mercredi, le premier jour de Mars prochain, à 10 heures a. m.

EN CONSEQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

Je donne aussi avis à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Bureau du Shérif,
Montréal,
14 février 1899.

J. R. THIBAUDEAU,
208—14 Shérif.

"3-4 et 1-4"

Vous ne pouvez vous permettre d'employer de la lumière à ce prix. Voyez les prix de la "LACHINE RAPIDS HYDRAULIC & LAND COMPANY" et juges par vous-mêmes. 180

LIGNE ALLAN

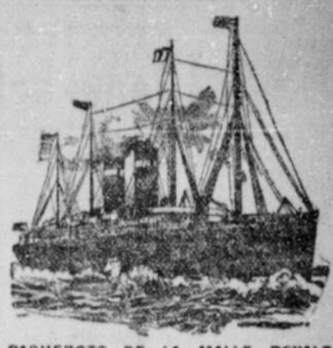

PAQUEBOTS DE LA MALLE ROYALE POUR LIVERPOOL.

Steamer	De Portland,	De St-Jean,	De Halifax
LAURENTIAN ...	4 fev.		
NUMIDIAN,		13 fév.	14 fév.

Les steamers partent de Portland à l'arrivée du train du Grand Tronc partant de Montréal le vendredi à 7.30 p.m.; de St. Jean le dimanche et de Halifax le lundi à l'arrivée des trains de l'Intercolonial et du Pacifique Canadien partant de Montréal à 7.05 et à 7.30 p.m., le dimanche.

Prix de passage de cabine: Numidian, ou Laurentian, $50 et $60; Parisian et Californian, $55 à $60. On fait une réduction pour les billets d'aller et retour.

Secondes cabines: Liverpool, Londres, ou Londonderry, voyage simple, $35, aller et retour, $66.50.

Entrepont — Liverpool, Londres, Glasgow ou Belfast, $22.50 et $23.50; Paris, $30 et $31.

Salons au milieu des navires, spacieuses promenades sur le pont, lumières électriques partout. Pas de siège double dans le salon.

Service de Glasgow, Derry et New-York:
25 nov. ...STATE OF NEBRASKA 21 Janvier

Passage de cabine, $47.25; aller et retour $90. Seconde cabine, $32.50; aller et retour, $61.75. Entrepont, pour Glasgow, Belfast, Derry ou Queenstown, $23.50.

Pour le fret, les passagers ou autres informations, s'adresser à

H. & A. ALLAN, Montréal, Boston ou Philadelphie.

Ligne Courte
... POUR LA ...
Grande Bretagne

SERVICE D'HIVER DE LA
CANADIAN S. S. CO.,
ENTRE MILFORD HAVEN, PASPEBIAC, ST-JEAN DE TERRENEUVE.

Connaissements directs pour et à partir de tous les endroits du Canada et des Etats du l'Ouest, délivrés par M. G. H. Pugh, agent pour le fret étranger, A. & L. S. R.R. Co., chambre 16, édifice du Board of Trade.

Pour plus amples détails et renseignements au sujet des passagers et du fret, s'adresser à n'importe quelle agence de l'Intercolonial ou à

MONTAGUE YATES,
13 rue St-Jean,
267-1 an Montréal.

LIGNE LEYLAND

PORTLAND---LIVERPOOL

On se propose de faire partir les steamers de cette ligne bien connus comme suit:

De Liverpool		De Portland
13 Fév....	SHEIKH	8 Mars
1 Mars...	GEORGIAN ...	15 Mars
8 Mars...	VIRGINIAN ...	22 Mars
15 Mars...	ARAB...	29 Mars

ET TOUTES LES SEMAINES ENSUITE

Des connaissements directs pour et à partir de tous les endroits du Canada et des Etats-Unis sont donnés par le chemin de fer du Grand Tronc et ses agences, ou par

FRED. LEYLAND & CIE., Ltée.
309 Edifice du Board of Trade.
Etc MONTREAL.
PORTLAND, Maine 216-1 an.

Un nombre limité de passagers de cabines pourront voyager à bord des steamers ci-dessus, pour un prix modéré.

FURNESS, WITHY & CO., LIMITED

AGENCES.

MANCHESTER LINERS LIMITED

L'unique service de steamers directs et réguliers entre le.....

CANADA ET MANCHESTER

On a l'attention de faire partir les steamers de cette ligne aux dates ci-dessous mentionnées ou à peu près:

De St. Jean	Steamers	D'Halifax
27 Fév... ...	Manchester City ...	26 Février

LIGNE FURNESS

Voyages réguliers tous les quinze jours entre St. Jean, N. B., Halifax, N.E., et Londres, Ang. Les steamers St. John City et Halifax City sont pourvus de chambres d'emmagasinage avec réfrigérateur.

PROCHAINS DEPARTS PROJETES

De	Steamer	d'Halifax
	London City	23 Février

LIGNE CANADA ET TERRENEUVE

Voyages réguliers tous les quinze jours entre HALIFAX, N.E., ST JEAN TERRENEUVE, et LIVERPOOL, ANG.

Arrêt à St. Jean dix jours environ après le départ de Liverpool et deux jours après le départ d'Halifax.

Commodités supérieures pour les passagers de première classe au milieu des navires. Tous les steamers sont éclairés à l'électricité et il y a des servantes à bord.

Damara .... 1er Mars

Pour dates des départs, prix du passage et fret s'adresser à

FURNESS, WITHY & CO. Limited
44 rue St. François Xavier, Montréal.

LIGNE DOMINION

Elder, Dempster & Cie.
PORTLAND, Me, et
BRISTOL (Avonmouth)

Les vapeurs de la ligne ci-dessus sont pourvus de toutes les améliorations modernes pour transporter les bestiaux, le beur

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

La Demoiselle du Chateau

89 (SUITE)

L'attitude modeste de Gérard achevait de charmer les hôtes de M. Duhamel, tandis que lui, gêné par toutes ces félicitations, essayait de se dérober aux éloges.

Après le dîner on passa au salon. Gérard en profita pour se rapprocher de Madeleine.

Les deux jeunes gens s'assirent pour causer dans le jardin d'hiver, vaste serre attenante à la pièce et séparée seulement du salon par une large baie drapée d'élégantes tentures.

Là, tout en restant en vue des invités et sans paraître trop ostensiblement faire bande à part, ils pouvaient causer.

Du reste, tandis que Mme Duhamel s'occupait de quelque détail du service, le maître de forges s'était plongé avec ses amis dans une discussion politique, provoquée par la tentative humanitaire de l'ancien impérialiste.

Chacun la commentait à sa façon avec la plus grande chaleur.

Gérard et Madeleine avaient donc pu s'isoler sans difficulté.

— Et Gervaise ?... demanda la jeune fille sitôt qu'elle se trouva seule avec l'ingénieur. Ma pauvre Gervaise, que devient-elle ?... L'avez-vous vue avant votre départ de l'usine, monsieur Gérard ?

Cette question, si naturelle de la part de Madeleine et qu'il aurait dû prévoir, trouva l'ami d'Adrien à court.

Il ne pouvait laisser soupçonner à Mlle Duhamel la douloureuse aventure arrivée à la jeune fille. Il hésita un instant, cherchant ses mots.

— J'ai appris que Mlle de Châtenay était un peu malade, répondit-il enfin d'un air gêné.

— Malade!... Gervaise ?... Qu'a-t-elle donc ? s'écria Madeleine alarmée.

— Il paraît que c'est le résultat d'une frayeur... d'une peur qu'elle a eu pendant une nuit d'orage...

— Ah! oui, ce fameux orage qui a été, paraît-il, si épouvantable. Tous les journaux en ont parlé. Mais je ne savais pas ma pauvre Gervaise à ce point susceptible... Enfin, qu'éprouve-t-elle ?

— Elle a une forte fièvre, paraît-il, répondit Gérard, de plus en plus embarrassé.

— Elle est donc alitée ?... mon Dieu! ... On a vu le docteur, n'est-ce pas ? reprit Madeleine surprise de voir le jeune homme si hésitant et si peu renseigné au sujet de son amie.

— C'est plus que probable, bien que je ne puisse l'affirmer, mademoiselle.

— Mais vous n'avez donc pas fait prendre de ses nouvelles, vous ou M. Verneuil ? continua la jeune fille de nouveau frappée par l'attitude hésitante et embarrassée de Gérard.

— Oh! mademoiselle, fit l'ami d'Adrien en essayant de cacher sa gêne sous une réponse ambiguë, vous savez que Mme de Châtenay ne nous aime guère, Verneuil et moi!

— C'est inconcevable!... murmura Madeleine sans attacher d'importance à la remarque du jeune homme, devinant bien d'ailleurs, à l'air de Gérard, que ce n'était qu'une échappatoire, un prétexte pour détourner leur entretien de ce sujet.

Et subitement gênée, elle aussi :

— Alors, vous ne savez rien de plus sur l'état de mon amie ?... fit-elle désolée.

— Non, mademoiselle, dit le jeune homme en s'inclinant.

Mme Duhamel rentrait au salon ; Madeleine se leva pour aller au-devant de sa mère. Son regard pensif et triste suivit un moment Gérard, qui, de son côté, se rapprochait du groupe des causeurs.

A cent lieues de deviner la cause des réponses embarrassées du jeune duc, Madeleine en cherchait la raison dans les impressions nouvelles ressenties par Gérard en sa présence.

— Qu'a-t-il donc ?... se demandait-elle avec angoisse ; il n'est plus le même qu'autrefois!... Pourquoi cette gêne, cette raideur!... Sans doute, il s'est toujours montré envers moi plein d'une respectueuse réserve ; mais il y avait en lui une nuance de confiance, de camaraderie pour ainsi dire que j'ai en vain recherché à retrouver dans ses yeux. Pourquoi est-il ainsi aujourd'hui ?...

Et Madeleine demeurait tout attristée.

A mesure que la soirée s'avançait, Gérard, de son côté, se livrait aux plus tristes réflexions.

A Paris, bien plus encore qu'à Bois-Jolivet, au milieu de tout le luxe du somptueux hôtel dans lequel il avait retrouvé les Duhamel, la distance qui existait entre lui et la demoiselle du château lui apparaissait infranchissable. Plus que jamais, il se sentait séparé de Madeleine.

N'avait-il pas repoussé avec indignation les propositions de Mme Morranteuil? Que venait-elle lui proposer, cependant ?... Un mariage d'argent, comme il s'en fait tous les jours. Il ne voulait pas qu'on pût le soupçonner d'être capable de vendre son nom!

Pourtant il lui apparaissait clairement qu'un mariage avec Madeleine Duhamel, s'il devenait jamais réalisable, serait taxé par le monde d'être une affaire.

On ne tiendrait pas compte de sa tendresse, on ne verrait dans cette recherche de sa part qu'une spéculation habile en vue de redorer le blason de ses ancêtres.

— Moi sans fortune, elle millionnaire, pensait tristement Gérard, non, je ne puis songer à l'épouser!... Et cependant!...

Cette soirée passée dans l'intimité familiale de l'adorable fille du maître de forges avait porté son amour à son paroxysme.

Depuis si longtemps qu'il était séparé de Madeleine, qu'il ne vivait que par le souvenir de sa grâce rayonnante de son charme!

Il ne l'avait revue que pour la perdre plus sûrement!

— Car elle ne sera jamais à moi, se disait-il attristé. Sa fortune sera toujours un obstacle entre nous!... L'honneur m'interdit tout espoir, ma dignité m'ordonne de lutter contre les entraînements de mon coeur!... Agir autrement serait mal!... Ah! la vie est finie pour moi!... continua-t-il avec un soupir. Cette vie que j'eusse été si heureux de lui consacrer!... Que m'importe même d'arriver! Qu'importe un avenir dont elle n'est pas le but... qu'elle ne doit point partager!...

— Comme il est triste, pensait de son côté Madeleine, dont le regard anxieux et plein d'inquiétude suivait à la dérobée, sur le visage de celui qu'elle aimait, le reflet des émotions qui l'agitaient. D'où peut venir cette contrainte, cette gêne dont il n'a pas été maître tout à l'heure en me parlant ? ...Regretterait-il d'être à Paris?... Moi qui m'étais bercée de l'idée d'être aimée, me serais-je trompée ? murmurait-elle avec découragement ; ou bien mes regards m'ont-ils trahie ?... Gérard a-t-il deviné mon amour ? Mais alors, lui ne m'aimerait donc pas, puisqu'il semblait si pressé de me quitter, puisque ses réponses embarrassées disaient assez sa gêne, son ennui d'être auprès de moi! Mais non, non, cela n'est pas possible!... Ses regards aussi disent qu'il m'aime, ajouta Madeleine avec une conviction profonde ; ses yeux réfléchaient en arrivant j'en suis sûre la joie de me revoir!... Je n'ai pas pu me tromper à ce point ... Cependant, alors, que penser!... balbutia la jeune fille songeuse.

(A continuer)

LES SOIREES DE FAMILLE

Ce soir au Monument National

Nous devons féliciter la direction des Soirées de Famille d'avoir mis à l'affiche pour cette semaine un drame aussi intéressant et d'une aussi bonne morale que "Les Crochets du Père Martin." Nous avons bien apprécié toutes les jolies comédies que nous avons entendues depuis quelque temps, mais il est de bon goût aussi de donner de temps en temps un joli drame. Il y a en effet une grande partie de la clientèle des Soirées de Famille qui affectionne davantage ce genre de spectacle. Comme la distribution est très nombreuse il a fallu avoir de nouvelles recrues et parmi celles-ci nous voyons le nom de M. Alexandre Pinet qui promet d'avoir un succès immense dans le rôle du Père Martin. Mesdames Chapdelaine tirera un bon parti du rôle de la mère Martin et Mlles Jacques et Reid paraîtront avec avantage dans Amélie et Olympia.

Les autres rôles confiés à MM. Raoul Barré, Rodrigue H. Duhamel, Jos. Lemay, E. Morin, Ernest Tremblay, Raphaël Ouimet, R. Bernard, Lafond et Elzéar Roy seront comme toujours bien remplis.

L'orchestre de guitares et de mandolines, sous la direction du professeur A. C. Lachance, jouera pendant les entr'actes.

NEW-YORK A L'EXPOSITION

New York, 23. — La commission de l'Etat de New York à l'exposition de 1900 vient d'adresser à la population un appel dans lequel elle fait ressortir l'importance de cette exposition et insiste sur l'intérêt qu'ont les New-Yorkais à se faire largement représenter à Paris. Les commissaires engagent les industriels à se mettre en rapport avec eux, afin de donner à la participation de l'Etat une impulsion collective. Ils annoncent que l'Etat de New York fera construire à l'exposition un pavillon où les commissaires se tiendront constamment à la disposition des intéressés et qui servira de lieu de réunion pour tous les visiteurs new-yorkais. L'Etat de New York aura aussi une section officielle dans laquelle les écoles, les pêcheries, les mines, l'agriculture, etc., seront représentées.

NOUVELLES DE L'ANGE GARDIEN

(Spécial à "La Patrie")

L'Ange Gardien, 23.— Notre bazar au profit de l'église a rapporté la somme de $923, toutes dépenses payées. M. l'abbé Perrault et Mme Auguste Mercure, qui étaient les principaux organisateurs ont droit à des félicitations pour ce magnifique résultat. Mme Mercure a prêté aux personnes qui l'ont secondée dans cette œuvre de charité de les réunir l'été prochain sous son toit et de leur donner une fête dont elles garderont un heureux souvenir.

Des Pères Rédemptoristes prêchent actuellement une retraite dans cette paroisse. La clôture de cette retraite aura lieu dimanche.

A BRUNSWICK, ME.

(Spécial à "La Patrie")

Brunswick, 23. — Le soirée du "Mardi Gras," organisée par les dames, au profit de l'église, a rapporté la somme de $140.00. C'est un beau résultat, si nous considérons le mauvais temps qui a empêché un grand nombre de personnes de s'y rendre. Dimanche M. le Curé en a chaleureusement remercié nos bonnes dames.

CONFERENCE AGRICOLE A STE-ROSE

L'industrie laitière a tellement satisfait les cultivateurs de Ste Rose qui s'en sont occupés spécialement durant ces derniers temps, que cette année chacun se prépare à faire produire la plus grande quantité de lait possible à son troupeau de vaches.

Dimanche prochain le 26 courant, à 7 heures du soir, aura lieu dans la salle du marché une grande conférence par des conférenciers qui parleront spécialement de la question laitière et des grands avantages qu'elle apporte aux cultivateurs.

Tous ceux qui désirent acheter de bonnes vaches laitières devraient assister à cette conférence, car on donnera des avantages exceptionnels pour l'achat et le paiement de ces vaches. Les cultivateurs des paroisses environnantes sont invités d'une manière toute spéciale.

UNE EXPERIENCE SUR LE BORD DE LA MER

Petite plaisanterie innocente en famille

Pendant que nous séjournions sur le bord de la mer, l'été dernier, je fis une petite expérimentation à l'aide de ma famille. Je remarquai que mon époux et mes enfants perdaient de l'énergie et de la force, et qu'il y avait chez eux quelque chose qui paraissait aller mal.

Nous faisions usage de café chaque matin, et j'étais de plus en plus dominée par l'idée que là, peut-être, était la cause du mal.

Sans rien dire, j'achetai un paquet de Postum Food Coffee et ayant été prévenue d'y faire attention et de voir à ce qu'il fût bien préparé, j'y apportai tout spécialement une attention personnelle. Depuis environ une semaine nous nous en servions et personne dans la famille ne s'aperçut qu'il avait pu autre chose que le meilleur café. Quand, finalement, je leur dis que c'était du Postum, mon mari se mit à rire et dit : "Continue à nous donner du Postum. Je me suis senti beaucoup mieux la semaine dernière bien que je ne sus pas à quoi en attribuer la cause." L'amélioration chez tous les membres de la famille est très prononcée et vous pouvez vous imaginer que je puis recommander Postum avec bonne grâce et beaucoup de plaisir. Mme Alice E. Scarlett, Yolo, Yolo Co., Cal.

IL VA REMPLIR SES FONCTIONS

New-York, 23.—Joseph H. Choate, le nouvel ambassadeur américain à Londres, est parti hier à bord du "St Paul."

Funerailles de M. Faure a Paris

(Suite de la 1ère page)

Paris, 23. — Ce matin de bonne heure des foules considérables de personnes désirant voir passer le cortège funèbre du président Faure étaient massées tout le long des Champs Elysées, de la place de la Concorde, etc. Des gens avaient choisi leurs postes d'observations dès minuit. Ce matin à 9 heures on voyait des groupes de curieux hissés sur des plateformes derrière les cordons de cuirassiers, de dragons et de chasseurs.

A 9.30 heures les sociétés, portant des couronnes mortuaires, arrivaient et étaient stationnées le long des Champs Elysées. Elles furent suivies des détachements des élèves de St-Cyr, de Polytechnique et de l'Ecole Navale, et de soldats d'Infanterie de Marine qui se placèrent dans la rue du faubourg St-Honoré, avant de former l'escorte d'honneur près du char funèbre.

Les membres de la Chambre des Députés ayant à leur tête le président de la chambre, M. Deschanel, arrivaient au Palais de l'Elysée à 9.55 heures. Ils ont été salués par les troupes alignées, drapeaux déployés.

Le nouveau président, M. Emile Loubet, est arrivé ensuite dans son landau. Il portait le cordon de la Légion d'Honneur et était accompagné du général Davout, duc d'Auerstaedt, grand chancelier de la Légion d'Honneur, et escorté par un escadron de cuirassiers. A son passage les troupes ont présenté les armes; les trompettes ont sonné un salut et les tambours ont battu en son honneur quand il est entré dans la cour du Palais.

Cependant le cercueil contenant les restes mortels du président Faure avait été placé sur un catafalque, sous le porche transformé en chapelle ardente.

Madame et mademoiselle Faure, qui avaient priés presque toute la nuit près du défunt, ont entendu la messe à 8 heures dans la chapelle du palais. Elles se sont ensuite retirées dans leurs appartements et n'ont pris part ni à la procession, ni au service funèbre, mais elles ont de nouveau entendu la messe à midi, dans la chapelle de l'Elysée.

Le corbillard, traîné par six chevaux conduits chacun par un valet de pied, est entré dans la cour du palais à 9 heures. C'était un char magnifique orné de grandes plumes noires et surmonté d'un dôme décoré d'étoiles d'argent. Les cordons du poêle, en velours noirs, portaient les initiales du président Faure. Le drapeau tricolore entouré de crêpe ornait aussi le corbillard.

Les murs de la cour disparaissaient sous des draperies noires portant les initiales F. F. (Félix Faure) et R. F. (République Française) et des branches de palmier.

Le porche était drapé de noir pointillé d'étoiles d'argent et le fronton était décoré d'une croix et de l'inscription "Honneur et Patrie."

Devant le catafalque on voyait des coussins de crêpe sur lesquels étaient étalés les ordres et décorations du défunt.

Le cercueil fut placé sur le char funèbre en présence de toutes les autorités civiles et militaires supérieures.

Le cortège est sorti du palais à 10 h. 05, ayant en tête le général Zurlinden, gouverneur-militaire de Paris, des porteurs de couronnes mortuaires et la législature.

Au commandement de "Présentez armes!" la fanfare de la Garde Républicaine joua une marche funèbre, et le char funèbre entra dans l'avenue Marigny. Les porteurs des cordons du poêle étaient MM. Leigues, ministre de l'Instruction Publique; Delcassé, ministre des Affaires Etrangères; Lockroy, ministre de la Marine; de Freycinet, ministre de la Guerre; Viger, ministre de l'Agriculture; Krantz, ministre des Travaux Publics; Guillemain, ministre des Colonies; Peytral, ministre des Finances.

Venaient ensuite six capitaines des régiments de la garnison de Paris, portant les décorations de M. Faure ; puis les membres de la famille, excepté Mme et Mlle Faure; le président Loubet accompagné de M. Chavau, du premier ministre, M. Dupuy, et du président de la chambre, M. Deschanel. Suivaient les officiers de la maison militaire, le nonce du pape, Mgr Clari; les membres du corps diplomatique et des missions étrangères. Les représentants allemands avaient une superbe apparence; les représentants de la Russie ont été acclamés.

Après les missions étrangères venaient les membres du sénat et de la chambre, une délégation de l'armée et de la marine, le conseil d'Etat, les juges des cours de Cassation et d'Appel et des députations.

Le cortège était présidé de détachements de cavalerie, d'infanterie, de marine et d'élèves de St-Cyr de Polytechnique. Il y avait dans le cortège plusieurs détachements de troupes.

Des soldats de toutes armes faisaient la haie le long du chemin.

Le cortège s'est dirigé lentement vers la cathédrale. Tout le monde se découvrait respectueusement lorsqu'il passait. Au moment où il débouchait sur l'avenue des Champs Elysées la foule a crié: "Vive l'armée!" On n'a entendu aucun cri à l'adresse du président Loubet qui, sur tête et escorté de sergents de ville, était l'objet d'un grand intérêt de la part du public.

La foule qui était réunie sur la place de la Concorde où les membres de la Ligue des Patriotes devaient se rassembler, a crié "Vive l'armée" quand les juges de la Cour de Cassation ont passé. M. Bard, rapporteur de l'affaire Dreyfus, et M. Law, président de la section criminelle de la Cour de Cassation, n'étaient pas dans le cortège.

La place de la Concorde était remplie de monde. Des hommes se tenaient sur les statues, les fontaines et les terrasses. La foule avait aussi envahi les Tuileries.

Les cris ont cessé quand le cortège funèbre s'est avancé le long du quai des Tuileries, le quai du Louvre et les autres quais conduisant à l'île de la Cité, où est sise la cathédrale Notre-Dame. Le silence n'était interrompu que par des salves d'artillerie tirées sur les bords de la Seine et par les marches funèbres que jouaient les musiques militaires.

Les fenêtres des maisons, sur le parcours de la procession, étaient garnies de spectateurs.

La foule saluait avec respect le président Loubet, qui, lui, saluait les drapeaux des régiments.

Quand le cortège a débouché du quai de la Mégisserie les cloches de Notre-Dame ont commencé à se faire entendre, et elles ont sonné un carillon funèbre quand il est arrivé au square, devant la cathédrale. Là les troupes ont présenté les armes et le cercueil a été transporté dans le temple.

Paris, 23.—A la fin du service funèbre les membres de la Cour de Cassation se sont rendus en landaus au Palais de Justice, escortés par un détachement de dragons. Il n'y a eu aucun incident digne d'être mentionné.

Paris, 23, 3 h. p.m.— Le cortège funèbre est entré au cimetière du Père Lachaise. On n'a eu aucun incident désagréable à enregistrer. L'organisation de l'armée et de la police était admirable.

UN DRAME CONJUGAL

PETER CAPELLO

Condamné à vingt ans de penitencier

Pour le meurtre de sa femme

Ce matin, le reporter de la "Patrie" voyait sortir du bureau particulier du chef de la sûreté, un homme d'une quarantaine d'années, les cheveux prématurément tous blanchis, et qui semblait courbé sous le poids d'une profonde affliction.

Il doit y avoir un grand secret dans la vie de cet homme, pensa le journaliste.

Notre reporter ne se trompait pas. Après quelques recherches, il parvint à découvrir le but de la visite matinale du personnage, à la sombre physionomie.

Voici en quelques mots l'histoire de la touchante infortune du pauvre homme, telle qu'il l'a lui-même racontée au détective McLaughlin.

Il demeure à Arundel, Qué., depuis nombre d'années. A force de travail et d'énergie, il est parvenu à amasser une jolie fortune. Les premières années de son mariage ont été heureuses, car il avait marié la seule femme qu'il ait aimée. Ce n'était pas de l'amour qu'il lui vouait, mais de l'adoration.

Mais sa femme ne le paya pas de retour. Lorsqu'elle avait consenti à l'épouser, elle ignorait qu'il était riche et tout alla bien jusqu'au jour où elle apprit qu'il était propriétaire d'une magnifique résidence et qu'il avait en banque une somme rondelette.

Poussé par un intriguant qui complotait dans l'ombre le déshonneur et la ruine du mari, elle demanda instamment à ce dernier, de lui faire cadeau de sa propriété. Naturellement il refusa de se rendre aux sollicitations de sa femme. Celle-ci en conçut un vif dépit et n'épia plus que l'occasion de s'enfuir du toit conjugal. Un jour elle mit la main sur un billet de $500 et partit sans dire le lieu de sa destination. Le soir, en rentrant chez lui, un ami apprit au malheureux mari que sa femme s'était envolée sous d'autres cieux. Cette nouvelle atterra le brave homme qui en fit une longue maladie. Aussitôt qu'il fut assez bien pour entreprendre des voyages qu'il avait médités pour retrouver sa femme, il se mit en route, parcourant le pays en tous sens. Ses pérégrinations durent depuis un an et ce n'est que ces jours derniers, au moment où il perdait toute espérance de ne jamais revoir l'épouse infidèle, qu'une note secrète lui apprit qu'elle s'était réfugiée à Montréal.

La note contenait en outre certaines informations qui engageaient le citoyen d'Arundel de faire le voyage de Montréal. Il est arrivé ici depuis deux jours et de concert avec le limier McLaughlin, il fait d'actives recherches. Le brave homme espère voir ses infortunes prendre fin, car s'il retrouve sa femme il se fait fort de la ramener sous le toit conjugal et de la faire rentrer résolument dans le sentier du devoir et de la fidélité.

COUR DE POLICE

Louis Archambeault, accusé de vol, a été condamné à subir son procès en cour du Banc de la Reine.

—Le détective Landriault a arrêté un nommé Stanislas Queenville sous l'accusation d'avoir volé des chantepleure.

Arrêtés sur mandat par les officiers du grand connétable: Eugène Paquet, refus de pourvoir;

—Geo. Labelle, vol d'un couteau, propriété de Julie Simoneau;

Arthur Bélanger, 427 rue St Joseph, Lachine, pour voies de fait sur John Wilcock.

William Baker, 14 St David, pour voies de fait sur sa femme.

MALTRAITE PAR SON MARI

Une pauvre femme du nom de Sullivan, domiciliée rue Roy, et qui supporte sa famille en vendant des journaux, a été se plaindre à l'officier Marshall d'être en butte aux plus mauvais traitements de la part de son mari.

M' DEMERS

M. F. X. P. Demers, principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, est dangereusement malade. Il est à l'hôpital Notre-Dame.

TOUJOURS DES CERTIFICATS DE GUERISON

Ils arrivent par centaines toutes les semaines. Mme Joseph Lantangue, de Newport, Vt., écrit : "Je souffrais depuis 23 ans du Beau Mal et 5 bouteilles de Régulateur de la Santé de la Femme et quelques PLASTERS du Dr J. Larivière m'ont guérie. Je ne puis trop le dire comme ces remèdes sont efficaces et je rends service à toutes celles qui souffrent en leur recommandant ces remèdes."

A vendre dans toute bonne pharmacie ou écrivez au

Dr J. LARIVIERE,
m.j.s. Manville, R. I.

ATTESTATION

Les enfants prennent très facilement le BAUME RHUMAL qui les empêche de tousser dès la première dose. Son goût est très agréable. C'est un remède sûr dont l'efficacité est attestée par de nombreuses guérisons. 305-2

TOUT EST TRANQUILLE A PARIS

Paris, 23.— La police a saisi 10,000 médailles à l'effigie du duc d'Orléans et cinq appareils à frapper ces médailles.

La police a reçu ordre d'exercer une surveillance active demain, jour des obsèques du président défunt, M. Félix Faure, et d'empêcher toute démonstration contre l'ordre et la paix.

Chaque amande choisie avec autant de soin que le chef de construction choisit les pierres les plus parfaites pour terminer une œuvre célèbre.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le breuvage fait avec le

Café marque Seal de Chase & Sanborn

soit un breuvage *par excellence.*

Et il n'est pas étrange que des milliers de familles, se delectent de la joie de boire un breuvage fait avec de tels matériaux.

Tout épicier qui se flatte de vendre la meilleure classe d'articles vend le café marqué Seal de Chase & Sanborn en boîtes d'une ou deux livres portant un sceau et une garantie de perfection.

Médaille d'Or Exposition 1897 Paris

TOUJOURS JEUNES ! !

L'eau RIDER fait disparaître en 48 heures les *Petites Rides* vulgairement appelées *Pattes d'oie, nez rouges, points noirs* ainsi que les *bajoues et triples mentons* qui déparent la femme aux approches de la quarantaine et lui font redouter son miroir. Elle assure une Eternelle Jeunesse!!! Prix du double flacon $1.00, le flacon 0.75c, le petit flacon d'essai 0.50c. Envoyez timbres ou mandats de préférence à M. CLAULA, Dir rue Baour Lormion, Lo 5 Toulouse [France] 1-j-100

Donnez 4 . . .

VOS CHEVEUX GRIS

La couleur de leurs jeunes années, en faisant usage de

RESTAURATEUR ROBSON

En vente partout ; 50c. la bouteille.

J. T. GAUDET, Pharmacien, Joliette, Que

Appareils Electriques
Abat-jour Electrique
Fournitures Electriques
. . . DE TOUT GENRE . . .

MUNDERLOH & CIE.,
16 rue St-Sulpice. - - - Montréal

DRUMMOND McCALL & Cie,
Ganada Life Building, Montreal.

FER, ACIER ET METAUX DE TOUS GENRES

Conduits en fonte pour l'eau, Soupapes, bornes-fontaines, etc.
Fournitures pour chemins de fer et entrepreneurs.

T. Prefontaine & Cie.,
Coin des rues Napoléon et Tracey au Canal

Ont en main un gros lot de BOIS DE CHARPENTE en Pin et Epinette Rouge de toute grosseur et longueur

PLUSIEURS CHARS DE COTONNIER

1ère et 2e qualité à prix réduit. Un gros lot de 3 pouces en pin sec, en épinette rouge et pruche prix réduit.

BOIS TRES SEC

Pour boutique, de toute épaisseur, beau et bas prix

LATTES A BON MARCHE

JOSEPH FORTIER
FABRICANT-PAPETIER
Imprimeur, Relieur et Regleur, Fournitures de bureaux, etc.
254 rue St-Jacques
MONTREAL

INJECTION
GOUTTES VÉNITIENNES
Seul Traitement sérieux capable de guérir *RAPIDEMENT* les Echauffements et Ecoulements.
(Employé à l'hôpital RICORD de Paris)
PARIS, Phie BOULET, 38, avenue Duquesne.
A Montréal : Phie ARTHUR DECARY.

"Ce sang divin de la grappe est frère de celui qui coule dans nos veines."

LE . . .
VIN ST MICHEL
Est le Pur Jus de la Vigne

provenant d'un sol ferrugineux. C'est un vieux vin ample, velouté au palais; sucré sans excès et ayant un bouquet exquis. C'est un

Tonique Stimulant, Nutritif et Reconstituant

qui combat merveilleusement **l'Anémie, la Débilité, la Faiblesse, les Pâles couleurs, les maux d'estomac** et toutes les affections causées par

l'Appauvrissement du Sang.

Il convient à tous les estomacs et à toutes les bourses.

Aucun Remède contre le Catarrhe comme . . .

"L'Indian Catarrh Cure"

Aucune époque ne vaut la présente pour la guérison du Catarrhe.
Aucun Catarrhe ne peut résister à notre traitement.
Un patient reconnaissant dit : "Même si je vis cent ans je chanterai toujours la louange de l'Indian Catarrh Cure."
Ce n'est qu'un entre mille.
Ne faites usage que d'un remède permanent, non vénéneux, si vous avez le Catarrhe. Vous le trouverez chez votre pharmacien ou à la

"INDIAN CATARRH CURE"
JOHN HISLOP, Propriétaire,
Prix 50c et $1 la boite. 146 Rue St-Jacques, Montréal.

Demandez les Cigares . . .
G V A. et GOLDFIELDS
Allumez-les avec les allumettes "Klondyke"
SAUCIER FRERES, Fabricants - - Maskinonge, P.Q.

Les commandes pour HARNAIS, VALISES et SACS de VOYAGES pour livraison des mois de MARS et AVRIL sont au delà de nos espérances. Comme le printemps s'annonce de bonne heure, nous prions nos clients de la ville et de la campagne de ne pas attendre trop tard pour placer leurs ordres dans ces articles afin de ne pas s'exposer à des retards dans la fabrication et la livraison de leurs marchandises.

Hector Lamontagne & Cie.,
304 et 306 RUE ST-PAUL.

Cie. d'Assurance Mutuelle contre le Feu
DE LA CITE DE MONTREAL
No. 9 COTE ST-LAMBERT. ETABLIE EN 1859
Réduction de 40 o/o dans les Taux Ordinaires.

Le et après le 17 Mars courant, cette Cie. prendra des risques dans les villes de Ste-Cunégonde, St-Henri, Westmount, St-Louis du Mile-End et Maisonneuve, et fera une réduction de 40 o/o dans les taux ordinaires de ces risques.

Nous attirons . . . l'attention
du public sur nos facilités exceptionnelles pour la fourniture de . . . .
SACS EN PAPIER
DE TOUS GENRES
Dans vos meilleurs intérêts, examinez nos marchandises avant d'acheter ailleurs . . .
La CIE E. B. EDDY, Limitée
HULL, MONTREAL, TORONTO

A VENDRE
Melasses des Barbades, en lots convenables aux acheteurs, garanties être de la récolte de 1898, de belle apparence et douce.
Pour autres détails s'adresser à
PRICE BROS & Co, Québec.

La Compagnie de Vitrines de Montreal . . .
A. T. EARL, Propriétaire

Manufacturier de vitrines en nickel, argent, noyer noir, cerisier, ébène, mahogany. Fourniture pour bijoutiers, pharmacies, hôtels, magasins et bureaux. 750 et 752 rue Craig, Montréal. Téléphone 2074.

SPORT

Les élections vice-présidentielles de la C. W. A.

LA LIGUE DE HOCKEY

Québec s'en retire—Les accusations de M. Chittick

NOUVELLES DES BOXEURS

Continuation du tournoi de pool

BICYCLE

LES ELECTIONS DE LA C.W.A.

Les deux portraits que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs sont ceux des deux adversaires de M. Dufresne dans l'élection pour la vice-présidence de l'Association des bicyclistes, qui doit avoir lieu à la convention de Toronto le Vendredi Saint.

On se rappelle que l'an dernier, M. Dufresne recueillit 2187 votes, mais fut néanmoins battu par M. Rubenstein, qui était supporté par l'Ouest et le club Montréal. Cette année, le club Montréal n'ayant pas de candidat, rendra aux gens de l'Ouest le service que ceux-ci lui ont rendu l'an dernier en votant pour M. Prescott.

M. Rattray divisera avec M. Dufresne le vote de l'Est, ce qui assurera peut-être l'élection de M. Prescott. Dans le cas de la résignation de M. Rattray, M. Dufresne serait certain de l'emporter. Espérons que c'est ce qui arrivera.

MILLER REÇOIT $1700

Chas. W. Miller qui vient d'étonner le monde par l'exploit extraordinaires qu'il vient d'accomplir en gagnant à San Francisco, la plus longue course en bicycle qui n'ait jamais eu lieu, a reçu, comme prix de son travail, la somme de $1700 des promoteurs de la course. Miller reçoit aussi diverses sommes des manufacturiers dont il annonce les machines et accessoires.

HOCKEY

LA RETRAITE DE QUEBEC

Le club Québec joue de malheur. Ayant commencé la saison avec une excellente équipe, il s'est vu infliger défaite sur défaite parfois même lorsque la fortune avait semblé devoir lui sourire au début des parties.

Une déveine persistante comme celle-là était de nature à désespérer nos Québecquois, aussi la mesure s'est-elle trouvée comble, lorsqu'on leur a ordonné de recommencer leur partie contre le club Montréal, la seule partie qu'ils avaient gagnée cet hiver. Ils se sont vus dans l'obligation de refuser de se rendre à cette décision de la ligue, et partant, de ne pas remplir les engagements qu'il leur restait à remplir. Voilà pourquoi les Ottawa n'auront pas besoin de se rendre à Québec, demain. Cela fait bien l'affaire des gens de la Capitale qui voient, par ce fait, une dépense d'au delà de $200 évitée, mais les Victoria qui ont encore à recevoir la visite de Québec qu'ils sont allés rencontrer dans la vieille capitale, se trouvent privés d'une recette.

LES ACCUSATIONS DE CHITTICK.

Un homme qui fait parler de lui actuellement dans les cercles des enthousiastes du jeu de hockey, c'est M. Fred. Chittick, l'ex-goal keeper du club Ottawa. Chittick, comme nous le savons, a intenté une poursuite à MM. Baird, Collins et McKerrow, du club Montréal, parce que ceux-ci l'ont, paraît-il, accusé d'avoir été sous l'influence des alcooliques lors de la fameuse partie Québec-Montréal, que ce monsieur jugea dans la vieille capitale.

Il paraît que, se basant sur les accusations des membres du club Montréal, les directeurs du club d'Ottawa ont expulsé Chittick qui se vengea en les accusant de n'être pas tous des "amateurs."

Un des joueurs du club d'Ottawa aurait reçu $100 pour ses services durant la présente saison.

M. Sparks, un des directeurs influents du club Ottawa, est indigné de la conduite de M. Chittick, et il déclare les accusations de ce dernier sont sans sans fondement.

Partout, à Ottawa, on discute cette affaire et on demande à grands cris le nom du joueur que Chittick veut désigner comme ayant reçu $100 pour ses services durant la saison.

Le deuxième joueur de cet distrayant

LE PATIN

LA DERNIERE MASCARADE.

La température s'est remise au froid, et les patineurs qui pressentent que c'est la dernière phase de l'hiver, en profitent avec un redoublement d'ardeur.

Les directeurs du Montagnard, en choisissant le 1er mars pour la date de leur dernière mascarade, semblent s'être bien adonnés. Cette dernière fête de la saison, au populaire patinoir ne devrait pas manquer d'éclipser toutes les autres.

Un soin extrême sera apporté à la décoration; le programme musical sera composé des morceaux les plus populaires; l'illumination sera, comme toujours, parfaite voilà pour la part des directeurs. Quant aux patineurs et aux patineuses, le zèle et le bon gout dont ils ont fait preuve par le passé est une garantie pour le présent

Tout fait donc prévoir que la foule élégante profitera de la dernière et exceptionnelle occasion lui lui est offerte, cet hiver, et se donnera rendez-vous mardi soir au patinoir Le Montagnard.

LA BOXE

UN DEFI.

Victoriaville, 21—Nous présenterons demain aux lecteurs de "La Patrie," amateurs de boxe, une nouvelle étoile qui vient d'apparaître dans la sphère des pugilistes amateurs, M. C. Marcotte, de Victoriaville, Qué.

M. Marcotte est un athlète dans le plus profond sens du mot; sa parfaite structure, sa démarche élégante et cet air de force et de vaillance qui le caractérisent forcent l'attention et attirent la confiance...Il excèle dans tout exercice requérant du sang-froid, de l'adresse et des muscles, mais son sport favori est la boxe, dont il détient un record que plus d'un professionnel lui enviraient.

Il a d'abord débuté à Biddeford, Me., le 13 mai 1894, par une rencontre de six reprises avec John McCarthy, qu'il mit hors de combat à la troisième reprise. Le 28 juillet 1894, il fut déclaré le vainqueur d'une lutte de vingt reprises qu'il fit à Portland, Me., contre Lewis (Blue Eyes) Dingley. Le 15 février 1895, nouvelle rencontre à Portland, avec Alfred Tardif, qu'il défit à la septième reprise, puis le 3 mars de la même année, il vainquit en neuf reprises William (Billy) Crawford de Boston, où eut lieu la bataille. Enfin à Victoriaville, Qué., le 24 mai 1897, il se rencontre avec Alfred Cloutier, d'Arthabaskaville, qu'il mit hors de combat à la quatrième reprise.

Comme on le voit, M. Marcotte est un jeune homme qui a fait ses preuves. Il se propose maintenant de lancer un défi à E. Beaudet, d'Arthabaskaville, le vainqueur de la bataille Beaudet-Lavigne. Si ce dernier accepte, tout fait prévoir une rencontre très intéressante.

M. le Rédacteur du Sport de "La Patrie".

Montréal,

Monsieur,

Je soussigné défie M. E. Beaudet d'Arthabaskaville, le vainqueur de la lutte Beaudet-Lavigne, à une lutte à la boxe, qui devra avoir lieu dans deux mois à partir du 22 février, pour un enjeu de ($100.00) cent piastres et le titre de champion local.

La lutte sera de 15 reprises et se fera avec des gants de cinq onces. Comme gage de ma bonne foi, j'ai déposé à la banque Jacques-Cartier de Victoriaville, le montant de l'enjeu ci-dessus mentionné.

CAMILLE MARCOTTE,

CHEZ LES BOXEURS

Glasgow, 22.— La bataille entre Dobbs, d'Amérique, et McDonald, d'Ecosse, a été nulle. Les autorités ayant signifié leur intention d'intervenir, les principaux en étaient venus à l'entente que si la bataille était arrêtée, avant la fin de la dème reprise, elle serait considérée nulle.

Au début Dobbs se jeta à corps perdu sur son rival, à qui il porta un coup si violent, qu'il le fit passer par-dessus les cordes, pour le jeter dans la foule.

McDonald terrassa à son tour le redoutable Dobbs, qui revint à la charge et jeta encore son rival sur les cordes. A ce moment la police intervint. Dobbs avait eu le temps de montrer sa supériorité. Tous deux seront accusés demain, d'avoir troublé la paix publique.

Hot Springs, Ark., 22.— Mille personnes ont assisté à la bataille, qui a eu lieu entre Jimmy Ryan et Billy McCarthy, tous deux d'Australie. Les deux pugilistes étaient en bonne forme et pesaient 150 livres. Ryan eut l'avantage, à la première reprise. Il tapa le nez de son adversaire avec grande persistance. Jusqu'à la douzième reprise, la dernière pour McCarthy, Ryan fut maître de la situation, touchant où il voulait.

FITZSIMMONS vs JEFFRIES

New-York, 22.— Martin Julian, le gérant de Bob Fitzsimmons, qui avait répondu, il y a quelques jours, ne pouvoir accéder à la demande de son adversaire d'étendre le délai accordé aux clubs pour enchérir sur sa rencontre avec Jeffries jusqu'au 6 mars, a adressé le télégramme suivant à Dave Holland, de cette cité :

"Vu la mort du garçon de Brady et son désir bien exprimé d'être à New-York quand sera fait le choix du club qui mènera la bataille Fitzsimmons-Jeffries à bonne fin, je consens à étendre le temps des enchères jusqu'au 6 mars. Ce changement ne pourra reculer la date fixée pour la rencontre.

UN DRAW ENTRE GARDNER ET FLAHERTY

Hartford, 22. — Oscar Gardner, le Kid d'Omaha, et Martin Flaherty se sont battus avec un avantage égal, pendant 20 reprises. La bataille a été l'une des plus scientifiques que l'on ait jamais vues. La bâtisse du club était bondée de spectateurs, au nombre desquels l'on remarquait des hommes d'affaires très en vue de New-York et de Boston. Flaherty fut à l'attaque dès le commencement, chassant Gardner devant lui. Il se départit souvent des règles de l'art, tandis que Gardner y adhérait strictement. La décision du juge White fut bien accueillie. Les hommes se disputaient le championnat du monde, à 126 livres.

Dans les préliminaires, Sweeney, de Boston, l'emporta sur Marty McCue, à la 10ème reprise d'une bataille bien disputée.

Harry Fisher, de Brooklyn, a battu Frank Sullivan, d'Hartford, dans le même temps.

LE TURF

NOUVEAUX RECORDS.

Le record pour la distance de 7½ furlongs a été abaissé hier à la piste Oakland Le poulain Dunois, conduit par le jockey "Skeets" Martin a accompli le trajet en 1.32¼. Il portait 105 livres sur le dos.

L'ancien record avait été établi par Mamie Scott en 1845 et était de 1.33½, et Mamie Scott n'avait que 90 livres sur le dos.

RECORD ABAISSE

San Francisco, 22.— Le record du monde pour 4 milles a été abaissé aujourd'hui de 8¼ secondes, à Oakland. The Bachelor, à E. Corrigan, monté par Bullman, a franchi la distance en 7 m. 16½ secondes. L'ancien record de 7.19¾ a été établi par Felowcraft, à Saratoga, en 1894. En mai 1897, Lucretia Borgia, dans une course contre le temps, a franchi la même distance, sur la même piste, en 7 m. 11 secondes.

LE POOL

LE TOURNOI CHEZ GERVAIS.

La 7ème partie du grand tournoi de pool aux salles de M. Gervais, 82 rue St. Laurent, a été joué ce soir, devant une grande foule d'amateurs. MM. Pelletier et Lavigne, les adversaires, se sont vivement disputés la victoire. Voici le score:

Pelletier

4, 9, 6, 11, 5, 11, 7, 12, 8, 11, 11 — 95.

Lavigne :—

11, 6, 9, 4, 10, 4, 8, 3, 7, 4, 1—67

Handicap, 10—77.

Pelletier l'emporte par 18 billes.

La huitième partie sera jouée, vendredi soir, le 24 février, à 8 p.m., entre F. Bouthillier et W. Landry.

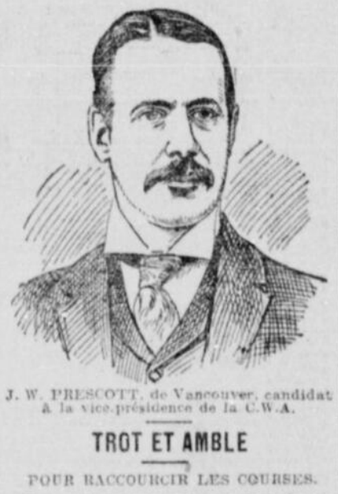

J. W. PRESCOTT, de Vancouver, candidat à la vice-présidence de la C.W.A.

TROT ET AMBLE

POUR RACCOURCIR LES COURSES.

Un grand mouvement se fait depuis quelque temps parmi les amateurs de chevaux trotteurs dans le but de raccourcir les courses, soit en réduisant le nombre des épreuves, de 3 dans 5 à 2 dans 3, ou soit en adoptant le mode suivi par les chevaux coureurs et retrancher complètement les épreuves.

Ce changement radical aurait pour but de diminuer les chances des gamblers de profession de faire de la corruption.

Il y a du pour et du contre, comme bien l'on pense.

L'opinion de M. Cyrille Laurin, l'éleveur le mieux connu à Montréal, ne manquera pas d'intérêt. Ce monsieur se prononce carrément en faveur de l'ancien système. Nous publions cette opinion ci-après.

Ce que dit le "Western Horseman," de Indianapolis, dans son numéro du 17 février 1899 : — Courses, 2 dans 3. Editeur Western Horseman :

En lisant le numéro du 3 courant du "Turf, Field and Farm" je trouve qu'on demande l'opinion des amateurs des chevaux trotteurs pour savoir s'ils préféraient que les courses en épreuves soient, 3 dans 5, ou 2 dans 3. Je vois les noms

A. B. RATTRAY, de Montréal, candidat à la vice-présidence de la C.W.A.

de différentes personnes que je connais personnellement qui approuvent les 2 dans 3. Ces personnes ne connaissent pas plus les chevaux trotteurs que l'homme dans la lune, mais leurs noms figurent la même chose que ceux des amateurs pratiques de chevaux trotteurs. J'aimerais à demander au monsieur qui avise d'essayer 2 dans 3 pour les classes les plus vites, disons la classe de 2.10 pour être la moins rapide pour sa division: Quand le temps le plus rapide a-t-il été fait ? N'était-ce pas en 1897, par Star Pointer, et n'a-t-il pas répété son exploit en 1898 ? Combien y a-t-il de temps que ce cheval est dans les classes rapides ? Et ce célèbre cheval, Robert J., combien d'épreuves a-t-il trotté en 2.10 ou mieux. Est-ce une preuve que nous avons les chevaux, ou est-ce la preuve que l'élevage a été cultivé, que la constitution, la force, ainsi que la rapidité (speed), ont été recherchées, et que le succès a été obtenu à un haut degré. J'aimerais à savoir qui des personnes qui parlent en faveur du système de 2 dans 3, trait à une ferme d'élevage pour acheter. Il est tout à fait naturel que ces éleveurs élèveraient en conséquence. Qui veut acheter un cheval qui va une courte distance ? Pourquoi ont été adoptées les nouvelles règles d'enregistrement au mois d'octobre dernier? N'était-ce pas pour améliorer l'élevage, car ne savons-nous pas que pour avoir une forte constitution ainsi que de la vitesse (speed), il faut cultiver l'élevage à son plus haut degré. Certainement, il y a des exceptions. Un cheval parmi cent peut parfois faire quelque chose, mais règle générale un cheval bien bridé a une licence pour remplir ces conditions. Combien de chevaux avons-nous aujourd'hui dans la classe de 2.10 en comparaison avec ce que nous avions il y a 2 ou 3 ans ? Pour le bien être des éleveurs intelligents, je serais bien peiné de voir un pareil changement.

Votre, etc.

CYRILLE LAURIN.

LES QUILLES

UN RECORD

M. F. H. Gardner du club Montréal a fait, hier, pour la première fois, à Montréal, 12 strikes de suite, équivalant à 300 points, et il a terminé sa série en ajoutant 462 ce qui fait un score de 762 points. C'est le plus gros qui se soit encore fait sur les allées de la M.A.A.A.

Il y a quelque temps M. Hector Lajoie faisait 11 strikes et 1 spare, soit 288 points. Le spare avait été fait du premier coup, et comme M. Lajoie avait fait un autre strike en commençant la série suivante, il se trouve à avoir fait comme M. Gardner, douze strikes de suite.

L'exploit de M. Lajoie est plus méritoire en ce qu'il a été accompli sur les allées de la Royale qui sont plus longues que celles de la M.A.A.A.

LA SEMAINE COMMERCIALE

Le marché a été stagnant durant les derniers huit jours.

L'AVOINE No 2 a fait 32 à 32½ en magasin pour le commerce d'exportation, avec quelques ventes au commerce local à 32¾.

LES POIS ont été fermes, mais il n'est fait peu d'opérations. On a coté 70 à 71c par 60 lbs en magasin.

L'ORGE a été assez en demande à des prix soutenus.

LE SEIGLE ; il ne s'est pas fait d'affaires dans le seigle durant la semaine qui vient de s'écouler.

LE SARRASIN a obtenu 52½c par 48 lbs en magasin. La demande a été bonne de la part du commerce local qui s'approvisionne pour la semence.

LE BLE ; il ne s'est pas fait d'affaires en blé cette semaine. On cote le No 2 blanc, à environ 80c en magasin mais il ne se fait pas d'opération.

LE FOIN ; les prix sont les mêmes. Il s'est fait de fortes expéditions sur l'Angleterre, et le marché là-bas est encombré; les exportateurs sont obligés de faire halte.

LES FARINES

Le marché local pour la dernière semaine a été tranquille, la demande seulement pour les besoins pressants; le marché de blé ayant subi une légère baisse a enlevé la confiance.

Les prix cependant n'ont subi aucune variation: les fortes à boulangers se sont vendues de $3.75 à $3.90; les patentes du printemps $4 à $4.20; on assure cependant qu'il est possible d'acheter à un 10c plus bas que nos cotes du jour; les straight rollers n'ont pas fléchi sous l'influence de la dépression du marché de Chicago; les blés d'Ontario devenant relativement rares, les prix se sont maintenus de $3.50 à $3.60 en baril et $3.80 à $3.40 en sacs.

Les qualités inférieures restant dans l'ombre, il est presque impossible de coter avec justice pour les détenteurs, vu l'absence de demandes, nous croyons que les extras peuvent réaliser environ $3.20 à $3.25.

Les farines d'avoine sont fort tranquilles, les roulées sont faibles à $3.75 et $3.85 pour choix.

Sacs, 10c de moins.

Les farines moyennes sont oubliées, demande faible, cote $4.

Les céréales de McIntosh & Son, David Robertson & Co., agents, sont en faveur sur le marché, la demande augmente tous les jours; les prix sont fermes. Nous cotons.

Swiss Food à $2.88 par caisse.

Beaver Oats à $2.88 par caisse.

La farine de sarrasin est rare sur le marché; la récolte l'année dernière ayant été fort légère, les qualités ne sont aucunement discutées, cotées à $1.90 à $2 le sac de 98 livres.

Saindoux de la Canadian Packing Co. cotés à 6¾c en seaux de 20 lbs, et 6½c en tinettes de 50 livres; demande active.

LE COMMERCE DE FRUITS

Les prix des citrons ont augmenté et ils sont rares et en demande. Les commerçants affirment que les ventes de la semaine ont été presque aussi considérables qu'aux meilleures époques de la saison d'été.

L'épidémie d'influenza qui sévit peut être la cause de cette activité.

Les pommes ont obtenu de bons prix ; des qualités secondaires ayant été vendues à des prix voisins de $4.00 ce qui veut dire pour le détail de $4.50 à $5.00 le baril.

Les oranges ont moins rapporté, les vendeurs désirant plutôt accommoder leurs clients dans l'espoir de se refaire plus tard.

Lors de la vente de 2,000 caisses de fruits divers qui eut lieu au commencement de la semaine, certains lots d'oranges de Californie (Novils) eurent à être retirés pour attendre un marché plus avantageux.

Les temps doux ont détérioré les atocas. Il en reste peu sur le marché, et ce qui reste est de seconde qualité.

LA HALLE AUX POISSONS.

La semaine dernière le marché aux poissons était ferme, comme il est d'habitude dans les premiers jours du carême, mais le dégel a fait diminuer la demande et baisser les prix quelque peu. C'est surtout pour le poisson frais que le changement dans la température s'est fait sentir, les commerçants ne tenant pas à s'approvisionner fortement par un temps semblable. Le froid contribuerait dans une large mesure à améliorer les prix.

Les poissons verts (salt) sont fermes; pour les conserves de poisson, le marché est actif, sans changement de prix. Les poissons fumés sont rares et les prix ont augmenté d'un ¼c par livre.

Les huitres Malpecques obtiennent $4 à $5 le baril, dans le commerce de gros, et celles de l'Ile du Prince Edouard de $1 à $2.

LE MARCHE AU BEURRE.

Le marché se tient bien. Le beurre de ferme conserve son prix. Seuls les beurres de l'Ouest accusent une légère diminution. Le fromage est tranquille, mais ferme, les acheteurs offrent 9¾c, et les vendeurs voudraient avoir 10¼c. Il se fait peu d'opérations.

Le sucre d'érable commande un prix un peu plus élevé, car il se fait plus rare. Pas de changement dans les miels dont les prix sont stationnaires.

AUTRES PRODUITS DE LA FERME.

Pas de changement dans le prix des oeufs. La même remarque s'applique aux volailles. Pour ces dernières il est bon de faire remarquer que les commerçants tiennent toujours en mains un fort assortiment pour les demandes à venir, et qu'en conséquence les circonstances qui autrement influenceraient sur les prix du marché, n'ont aucun effet appréciable

Le prix des patates semble vouloir augmenter. Les choux augmentent et commandent $1.50 le baril au détail. Il n'y a plus de choux rouges sur le marché.

GIBIER.

Les canards noirs rapportent 90c le couple au détail, et les sarcelles, dont la saison tire à sa fin, de 30c à 40c.

Non seulement la chasse aux pleuviers, bécasses, perdrix et lièvres est terminée, mais les quelques jours de grâce que la loi accorde aux marchands pour se défaire de ce gibier sont écoulés. Les faisans, qui sont plus que rares, obtiennent jusqu'à $5 le couple, mais même à ce prix il est difficile de s'en procurer. Dans le gros gibier, la vente du chevreuil est aussi prohibée.

LA TEMPERATURE

Elle est considérablement refroidi

Tel que nous l'avons annoncé hier, la température s'est considérablement refroidie depuis hier. Ainsi à 3 heures hier après-midi le thermomètre marquait 41 degrés au-dessus de zéro ; à 7 heures il était descendu à 35 degrés. Et il continua à baisser.

A 11 heures, hier soir, le mercure indiquait 33 degrés. A 3 heures ce matin il atteignait le point de congélation, soit 32 degrés ; à 7 heures, le thermomètre marquait 31 degrés et à 11 heures 27 degrés.

Patinoir LE MONTAGNARD

3me MASCARADE, MARDI LE 28 FEVRIER

A 8 HEURES P. M,

Illuminations et décors magnifiques. Musique par la fanfare Harmonie, 25 exécutants, etc.

ADMISSION 25 cents. Par ordre, JOS. BELANGER, Sec. Hon., A.A.A.M.

TEL. BELL EAST 1377.

Grande Mascarade Ce Soir le 23 courant à l'Auditorium Cochrane, coin des rues Prince-Arthur et Duluth. Bonne glace. Admission en costume . . . . . 15 cents Générale . . . 15 et 25 cents

AU CLUB LIBERAL DE LA PARTIE EST

MM. Fortin et Desmarais, M.P., adressent la parole

Une belle assemblée a eu lieu, hier soir, à la salle du Club Libéral de la partie Est, 1515 rue Ste-Catherine. Ce club qui ne compte que quelques mois d'existence et qui a pour président M. D. A. Lafortune, avocat, promet beaucoup pour l'avenir. La salle était comble. Il nous fait plaisir de voir des gens de tout âge, depuis le jeune homme jusqu'au vieillard ; de toutes conditions, depuis le journalier jusqu'aux hommes occupant de hautes positions dans la vie sociale, se rendre en foule pour se renseigner, aux assemblées de cette institution, sur les intérêts les plus chers du pays.

On remarquait au nombre des principaux assistants MM. Leclerc président du club Laurier, Eus. St-Jean, Césaire Lemay, Edouard Fauteux, Arthur Desjardins, avocat ; Léandre Fauteux, Charbonneau, C. J. H. Chambeyland, E. A. Ste-Marie, A. Lecomte, Ch. Gagnon, C. A. Pelletier, Gustave Lemieux, dentiste ; F. A. Fauteux, Arthur Forget, etc.

Après quelques mots heureux du président, on a procédé à l'appel des officiers qui tous étaient présents, à la lecture et à l'adoption du procès verbal de la dernière séance. Puis le président a fait part à l'assemblée de la dépêche suivante, envoyée par M. J. E. Marcile, député de Bagot :

Actonvale, Qué., 22 fév. 1899.

A M. D. A. Lafortune,

Président du Club Libéral,

Me proposais d'assister ce soir à votre assemblée, mais une affaire imprévue empêche, y serai mercredi, le 1er mars.

J. E. MARCILE,
Député de Bagot.

Lorsqu'on en vint à l'ordre des motions du jour, un honnête et brave ouvrier se leva au milieu du plus profond silence et demanda avec un sérieux implacable :

—M. le président, si je ne me trompe pas, nous en sommes à l'ordre des motions du jour ?

—Oui, monsieur.

—Eh bien, je voudrais savoir si on peut envoyer un délégué dans le Nouveau-Brunswick afin de voir s'il y a encore des vestiges du parti conservateur. (Appl.)

En dernier lieu, le président demande qu'il soit voté des félicitations à l'occasion de l'éclatante victoire de M. Emmerson dans le Nouveau-Brunswick.

Alors, M. D. A. Lafortune dit qu'il n'avait pas besoin de présenter les deux orateurs à l'assemblée puisqu'ils sont déjà assez connus. M. Fortin, député du comté de Laval, et M. Desmarais, député de la division St-Jacques, au parlement fédéral. M. Fortin, dit-il, représente ce comté de l'île Jésus, que les conservateurs déclaraient imprenable et qui n'était jamais passé du côté du parti libéral avant que M. Fortin s'en fut mêlé.

DISCOURS DE MONSIEUR FORTIN

Nous ne donnons ici qu'un résumé du discours du député de Laval.

L'orateur commence par remercier l'auditoire de l'accueil cordial qu'on lui fait. Je savais, dit-il, que je rencontrerais de vrais amis de la cause libérale. En voyant cette devise "Aider et non détruire", au sein de votre club, je suis l'homme le plus heureux du monde. Car il ne faut pas renverser ses chefs quand on les a portés au pouvoir, mais au contraire, les aider dans les clubs, les associations, et en toutes circonstances.

Une raison entre autres, m'engageait à venir vous parler ce soir, c'était pour témoigner de la haute estime que j'ai pour votre président. Je ne sais trop comment, par un accident peut-être, comme il vient d'en arriver un dans le Nouveau-Brunswick, j'ai été élu député de Laval. Mais je vous avouerai que dans cette campagne, monsieur Lafortune m'a le plus puissamment aidé.

On ne cesse de demander ce qu'a fait le parti libéral ? Mais nous n'avons qu'à répondre que la question des écoles a été réglée d'une manière satisfaisante, que le tarif a été réformé, que nous avons fait une réduction sur le port des lettres, grâce à l'économie apportée dans les postes, etc., etc. Quelques journaux, je le sais bien, ont essayé de faire une farce à ce sujet, en disant que c'était là une affaire d'un cent; oui, mais ce cent vaut $700,000 par année que nous avons de moins à payer.

On a fait beaucoup de bruit, continue M. Fortin, au sujet du Drummond et de la construction d'un chemin de fer au Yukon, mais on n'a jamais pu citer un mot de preuve à l'appui des accusations portées contre le gouvernement et le surintendant de l'Intercolonial dit que l'année finira avec un excédent de recettes, ce qui n'est jamais arrivé depuis la construction du chemin de fer.

Quant au chemin de fer du Yukon, il ne s'est pas fait grâce à la politique d'obstruction du sénat, mais le pays tiendra compte au gouvernement Laurier d'avoir fait son devoir dans la poursuite de cette politique.

On nous accuse d'augmenter la dette publique ; la "Montreal Gazette" surtout raffolle de cette accusation. Je comprends bien qu'augmenter la dette publique pour construire le pont Curran ou le bassin de la Princesse-Louise c'est là réellement un tort pour le pays, mais pour faire quelque ouvrage important, utile, nécessaire même, ce n'est plus une augmentation, mais un placement dont on recueillera tôt ou tard les heureux fruits.

M. Fortin démontre alors, documents en mains, toutes les améliorations faites par le gouvernement, les entreprises publiques mises en exécution, telles que le creusement des canaux, les travaux d'agrandissement du port de Montréal, etc.

Il fait voir le commerce prospère, l'industrie prendre des proportions jusqu'ici inconnues, le bien-être régner partout, le mouvement d'émigration enrayer, la colonisation se développer, et le rapatriement ramener au pays nos compatriotes exilés.

M. Fortin prouve que les finances du pays sont prospères comme jamais elles n'ont été, à preuve c'est que l'honorable M. Fielding a annoncé récemment un surplus de $2,855,000 pour les derniers six mois de 1898.

M. Fortin conclut en faisant un éloge mérité des membres du cabinet. Tous et chacun d'eux sont des hommes éminents, dévoués aux intérêts du pays.

Passant dans le domaine provincial il dit que la députation de Québec fait honneur aux Canadiens-français et qu'elle jouit de la confiance entière du public.

Avec des gouvernements comme ceux de Sir Wilfrid Laurier et de l'hon. M. Marchand, le pays est en sécurité. Cependant il faut veiller et se tenir prêts à la lutte, se tenir fermes autour des chefs afin qu'à l'heure de la prochaine bataille, la défaite des adversaires soit plus humiliante encore que celle de 1896.

Après que M. Fortin eut terminé son discours, M. Desmarais, député de St Jacques, a passé en revue les travaux des libéraux, a fait l'éloge de Sir Wilfrid Laurier. Il dit que si le premier ministre n'a pas encore rapporté de traité de Washington, c'est qu'il n'a pas voulu sacrifier les intérêts du pays et il est revenu le front haut. Le long et chaleureux discours de M. Desmarais a été vivement applaudi.

AMUSEMENTS

ACADEMIE VENTE DES SIEGES VENDREDI

La semaine prochaine VOUS DEVEZ VOIR CELA

M. Florenz Ziegfeld jouera

LA TORTUE

Cette pièce est scintillante d'esprit, remplie de situations comiques, et est d'un piquant purement artistes. Toute l'Amérique en parle. Tout Montréal se propose de la voir. Jouée par des artistes américains distingués.

Une Seule Matinée Samedi

Prix—15c, 50c, 75c, $1 et $1.50.

QUEEN'S CETTE SEMAINE

Agnes Wallace Villa

THE WORLD AGAINST HER

Matinées Jeudi et Samedi, 10c, 20c et 30c. Soirs : 15c, 25c, 35c et 50c. Semaine prochaine—BIMBO OF BOMBAY.

THEATRE ROYAL Tous les après-midis et soirs

Cette semaine, 20 Février

"The Butterfly Burlesquers"

Troupe nouvelle, adroite et fin-de-siècle. Prix : 10c, 20c et 30c. La semaine prochaine—The Royal Burlesquers et tableaux (nouveaux) de la bataille Sharkey-McCoy.

THEATRE DES VARIETES.....

Semaine du 20 Février.

Seul théâtre français à Montréal

Entrée Principale 1050 rue Sainte-Catherine

"MARIE-JEANNE"

Tous les soirs excepté le mercredi. Matinées: Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche. Prix des places 10c, 20c, 25c. Matinées 10c. Bureau ouvert tous les jours de 10 hrs a. m. à 10 p. m. Tel. March. 1508.

GRAND CENTRAL

SUMMER - GARDEN

2 à 5 p.m. 8 à 12 p.m.

T. BURDETT, Prop. LOUIS PAYETTE, Gérant.

Programme Semaine du 20 Fevrier

1—LAVIGNE SISTERS,
2—TAMBOURINE McCARTHY,
3—VENTON & READ,
4—GEORGIE CUNNINGHAM,
5—LOUIS VERANDE,
6—BATCHELOR SISTERS,
7—BARTELLI TRIO,
8—CHARLES S. KNIGHT,
9—JANSON & LEATON,
10—THE ARCARIS,
11—MARRON BROTHERS,
12—ROBERTS & SMILAX,
13—PUSS CHAMPAGNE.

301-1no

AMUSEMENTS

Theatre Francais W. E. Phillips, Locataire et Gerant.

SEMAINE DU 20 FEVRIER 1899

CONFUSION

Et un grand programme de vaudeville avec ELY et HARVEY

Prix : 10c, 30c, 25 cents.

Contrôle ouvert de 10 hrs a. m. à 10 hrs p. m. Tél. E. 316 pour les sièges réservés. La représentation commence à 2.00 et 8.00 p. m.

Fumez-vous ?

AYEZ . . .

. . . GRAND OUVERT

Earl of Minto Cigar

Sera en vente partout pour le Commerce

Jos. Tasse Cigar Co., Montreal

203-6

A LOUER

Pour réunions de sociétés ou assemblées. La grande Salle des Conférences de "La Patrie," pouvant contenir 600 personnes. A des conditions très faciles.

D. PARIZEAU

Bureau principal et clos : 9½ Lagauchetière . Tél. Bell East 1078—Marchands: 789

Bois de Sciage, Bois de Charpente

Clos: Canal Lachine, Bassin No 3—Rue Ottawa. Tel. Marchands 1193—Clos St-Louis du Mile-End—Rue St-Laurent—Tél. Marchands 1941.

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE

ON TROUVERA au No. 17a St. Philippe, une bonne modiste de première classe, capable de conduire un département ou bien comme première main chez une modiste privée. M. L. V. 1no

DEMANDEE. — Par un jeune homme de 18 ans, position d'apprenti commis dans un magasin de commerce en gros, ou comme collecteur ou vendeur S'adresser A. D. "La Patrie." 303-12

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No. 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Mains-d'oeuvres de toutes sortes fournies.

On trouvera à ce bureau:

Des commerçants, des commis-voyageurs, des assistants-teneurs de livres, des commis épiciers, des garçons de salles, des garçons de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des typographes, des pressiers, des mécaniciens, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des storemen, des gardiens, des boulangers, des cultivateurs, des copistes, des cuisiniers, des jardiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des garde-malades, des femmes de journée, un faiseur de patrons pour poêle et fournaise, un tailleur de cuir, un ingénieur de marine 3e classe, un embouteilleur de bière, des ménagères, des messagers, un tailleur de patrons en cuir, des peintres, un lithographe, des sténographes et calligraphistes des infirmiers, des tailleurs-couturiers, un boucher, des bucherons, des peintres de voitures, un homme utile pour réparations générales des Lattisses, des charpentiers-menuisiers, un ingénieur électricien, un repasseur de chemises à la machine, un conducteur d'ascenseur, des ferblantiers-couvreurs, un cordonnier pour travaux de petit banc, un boucher désosseur, des plombiers, un bon manufacturier de beurre et fromage, connaissant la confection des boîtes et le paquetage, des cuisinières.

Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi le bureau ferme à trois heures.—Urbain Lafontaine, gérant. 1no

SITUATIONS VACANTES

UNE COUTURIERE demande une bonne fille active et ayant du goût pour coudre, au No 272a rue St-Antoine. 304-6

ON DEMANDE un cultivateur pour une terre adjoignant la ville de Longueuil, sur le fleuve, pour louer ou à salaire. S'adresser à T. Lafontaine & Cie, Montréal, marchands de bois, coin des rues Napoléon et Cressé Ste. Cunégonde. Références requises. 305-12

ON DEMANDE des agents généraux et locaux, dans chaque comté non représenté pour un remède de famille à vente rapide. Territoire exclusif. Pas de compétition avec les pharmaciens. Ecrivez de suite pour termes. Herbaroot Medical Co., Montréal. 23-25-28-2-4-7

ON DEMANDE une servante générale, sachant faire la cuisine, pour deux personnes. Pas de lavage. Références exigées. S'adresser au No. 2767 Ste-Catherine. 306-6

ON DEMANDE une servante d'âge mûr sachant bien faire la cuisine. Adresse: No. 100 rue St. André. 305-6

ON DEMANDE une fille pour aider au ménage et prendre soin d'un enfant. S'adresser 1085 rue Berri. 305-6

ON DEMANDE un ouvrier voiturier au No. 1056 rue Berri, chez M. P. Desormeau. 305-6

ON DEMANDE une jeune fille de 13 ou 14 ans, pour aider au ménage. S'adresser au No. 253 rue St. Laurent. 304-6

ON DEMANDE une servante générale bien recommandée, 463 rue Sherbrooke. 304-6

ON DEMANDE une servante, 300 rue St-Antoine. 303-6

ON DEMANDE une servante générale, 314 rue St-Hubert. 304-6

ON DEMANDE un forgeron. S'adresser à M. Joseph Toussaint, Pointe aux Trembles. 304-6

ON DEMANDE des couturières dans les robes; aussi des filles de moulin. S'adresser 2296 Ste-Catherine. 304-6

ON DEMANDE une fille de chambre bien recommandée, au No. 180 rue St. Denis. 303-6

ON DEMANDE une couturière immédiatement. S'adresser à C. Gratton, 178 rue Montcalm, (3ème étage). 303-6

ON DEMANDE une bonne couturière et un apprenti tailleur. S'adresser à A. Lobeau, 265 rue St. Dominique. 302-6

ON DEMANDE — Une servante générale, avec références. S'adresser au No. 453 rue St. Antoine. 302-6

ON DEMANDE une servante au No 35 rue Bonsecours. Pas de lavage. Pas d'enfants. 301-6

ON DEMANDE — des servantes générales. S'adresser au Bureau de Placement Municipal, No. 1544 rue Notre-Dame. 224-1no

A LOUER

A LOUER, magasin et logement 976 rue Berri, $7.50 par mois. S'adresser 1090 rue St-André. 304-6

A LOUER—A bon marché, bâtisse 4 étages, en pierre, 50 x 60, grande cave bien éclairée, grande cour, écurie et remise, bonne place pour embouteilleur de bière, storage, manufacture, etc., No. 71 rue St. Paul, tout près du marché B

TEMPERATURE

Toronto, 23.— Vent frais à fort du nord à l'ouest, temps généralement beau et beaucoup plus froid. Vendredi, temps beau et froid.

Aujourd'hui Maximum	31
Même date l'an dernier	34
Aujourd'hui Minimum	27
Même date l'an dernier	32

EXEMPLE A IMITER

Pour les législateurs de Quebec

Le comité des chemins de fer à Ottawa, a fait subir hier un échec à la Cie des Tramways de Montréal, ainsi qu'on le verra un peu plus loin dans une dépêche spéciale.

Cette compagnie, qui croit pouvoir faire la pluie et le beau temps ici, voulait empêcher le chemin de Ceinture de pénétrer dans la ville jusqu'à la filature d'Hochelaga, mais ses prétentions ont été jugées exorbitantes, outrées.

*

Les ministres Blair, Mulock, Mills, Joly et Tarte, qui composent ce comité, ont fait droit à la demande du chemin de Ceinture et ils ont eu raison.

La Cie des tramways s'imagine qu'elle va pouvoir faire fermer les portes de notre ville à tout autre chemin, mais elle se trompe ; et si la Chambre de Québec comprend son devoir, elle ne pourra faire autrement qu'imiter l'exemple qu'on vient de donner à Ottawa.

Ceux qui voteront pour le bill des tramways, pour l'extension des pouvoirs de cette Cie., pour l'augmentation de son monopole, auront un compte sépère à rendre ; car l'opinion publique à Montréal est très soulevée sur cette question.

SIGNIFICATIF

L'honorable John Costigan a accepté d'assister comme hôte à un banquet que les libéraux donnent à St-Stephens pour célébrer la victoire de samedi au Nouveau-Brunswick.

Il est évident que l'ancien ministre conservateur s'éloigne de plus en plus de ses amis politiques.

DEPENSE INUTILE

Nous avons reçu aujourd'hui, fin de février 1899, un fort volume relié, ayant titre : RAPPORTS ANNUELS, Montréal, 1896.

A quoi peut bien servir la publication de rapports trois ans aurès l'exercice dont ils rendent compte ?

Puisqu'on veut faire des économies, pourquoi ne pas abolir l'impression de ces forts volumes absolument inutiles et que personne ne consulte parce qu'ils arrivent beaucoup trop en retard.

Dans tous les cas, on admettra avec nous que livrer en 1899 des rapports de 1896 constitue une grossière anomalie.

C'EST POUR LE PEUPLE

C'est pour le peuple que nous demandons à la Cie des Tramways un service amélioré.

C'est pour le peuple que nous demandons qu'elle remplisse ses obligations.

Et le peuple finira bien par l'emporter, croyez-nous, M. le président.

BILL RETIRE

Nous félicitons M. Chauret d'avoir eu la sagesse de retirer son bill imposant une taxe sur les bicyclettes, pour le bénéfice de la commission des chemins à barrières.

Cette taxe aurait été vraiment injuste.

M. St George continue à ne rien faire contre la Cie des Tramways qui emploie son fils comme inspecteur.

Serait-il à propos de le poursuivre pour le contraindre à accomplir son devoir? Nous le saurons sous peu.

On nous informe que la compagnie de téléphone de St-Philémon, comté de Bellechasse, se propose, l'été prochain, de prolonger sa ligne à travers les comtés de Lévis et Lotbinière, jusqu'à St-Jean Deschaillons.

LE CHEMIN DE CEINTURE

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 23.—Le comité des chemins de fer s'est occupé, hier, d'une demande de la Compagnie de Ceinture (Belt Line Railway) de prolonger sa ligne jusqu'au moulin à coton d'Hochelaga distance d'environ 1,200 pieds. La Compagnie du chemin de fer électrique s'est opposée à cette demande. Elle était représentée par M. Brodeur, M.P., et M. Meredith.

Le conseil de ville a consenti à la demande de la Compagnie de Ceinture. La Compagnie des tramways a donc essayé, une fois de plus, à exercer l'influence de son monopole contre l'intérêt public.

Le comité des chemins de fer, composé des honorables MM. Blair, Mulock, Mills, Joly et Tarte, a décidé de faire droit à la compagnie de ceinture. Mais avant d'agir, il a demandé à avoir la preuve officielle que le conseil de ville ne s'objecte pas à la pétition. M. le maire Préfontaine et l'assistant-greffier de la cité, M. Beauset, ont transmis, hier après-midi, au comité des dépêches lui donnant les explications voulues.

M. COSTE ET LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 23.—Si M. Coste a adressé sa démission au ministre des Travaux Publics, elle n'est pas encore parvenue à ce dernier. Il n'y a aucun doute, toutefois, que M. Coste ne tardera pas à donner sa démission, car du moment qu'il entre dans des spéculations minières au Yukon, il ne peut convenablement rester à l'emploi du gouvernement.

SON TRAVAIL TERMINE

Le comité spécial de la charte de Montréal présente son rapport

La lutte va recommencer devant la Chambre

(De notre correspondant particulier)

Québec, 23. — Le comité spécial sur la charte de la cité de Montréal a terminé son travail ce matin, après trois quarts d'heure de délibérations. Il déclare son rapport cet après-midi et demande la réimpression du projet de loi.

La clause qui concerne les poursuites en dommages intentées contre la cité de Montréal a été amendée, sur la proposition de M. Gouin, de manière à ce que dans des cas de force majeure le défaut de donner avis à la ville, dans les huit jours, ne fasse pas perdre le recours en droit du demandeur.

On a adopté de plus une clause générale à l'effet de respecter les droits acquis des compagnies qui ont des franchises, dans les cas d'expropriation.

La clause spéciale concernant l'agrandissement du marché Bonsecours est restée lettre morte. Il y a une clause générale qui permet à la cité de Montréal d'établir des marchés où son conseil municipal le jugera à propos et d'exproprier en conséquence.

Le projet de loi concernant la succession Alexis Brunet a été "assassiné" par le comité des bills privés.

Le comité de la charte de Montréal a adopté les deux projets de loi pour l'élargissement de la rue Notre-Dame et de la rue Ste-Catherine, qu'on lui avait référé. Les députés de la campagne, entre autres M. Cherrier, ont fait remarquer qu'on trouvait l'argent nécessaire pour l'élargissement des rues, mais qu'on ne pouvait en trouver pour agrandir le marché Bonsecours.

Le comité des bills privés a repris l'examen du bill de la compagnie des chars urbains de Montréal, malgré les protestations de plusieurs députés qui demandaient l'ajournement à cause de l'absence de plusieurs membres intéressés qui étaient allés aux funérailles de feu le Dr Guay.

L'hon. M. Déchênes a protesté contre la remise des délibérations et a déclaré qu'il fallait se débarrasser de ce projet de loi durant cette session, dût-elle durer une année.

MM. Salomon Roy et Coderre, avocats, se sont opposés énergiquement au projet de loi au nom des municipalités de Ste-Cunégonde et de St-Henri. Ils ont laissé entendre que la compagnie des chars urbains de Montréal jouissait de franchises pour la lumière électrique et la force motrice que l'on avait obtenues des municipalités de Ste-Cunégonde et de St-Henri et qui lui avaient été transférées d'une manière scandaleuse. Le comité siège actuellement à huis-clos et il en est encore au préambule du projet de loi.

Malgré les protestations de M. Leblanc, qui ne voulait pas d'exemption au droit commun en faveur de la cité de Montréal, en fait d'expropriation d'immeubles, le projet de charte est resté tel qu'il était à ce sujet. Les clauses les plus intéressantes concernant les expropriations sont celles-ci :

"Dans le cas où l'immeuble est acquis à l'amiable, le prix n'en peut pas excéder la moyenne de la valeur de cet immeuble portée au rôle d'évaluation et contribution foncière pour les quatre années précédant celle où l'expropriation a été décrétée, plus vingt pour cent de cette valeur."

"Dans tous les cas, si la propriété à exproprier est un terrain vacant, le prix de l'indemnité à payer ne doit pas excéder la moyenne de la valeur de tel terrain portée au rôle d'évaluation et de contribution foncière pour les quatre années précédant l'année où l'expropriation a été décrétée, plus un montant n'excédant pas vingt pour cent de cette valeur."

La clause concernant le bureau de commissaires chargé de constater la compensation à payer au propriétaire à exproprier a été amendée de manière à ce que deux des commissaires sur cinq soient nommés par la cour supérieure, ou un de ses juges, sur la suggestion exclusive de la, ou des personnes à exproprier.

—La Banque Nationale accuse M. Emile Bresse, manufacturier de cuir, qu'elle a fait arrêter, hier après-midi, d'obtention d'argent sous de fausses représentations. L'accusé avait obtenu d'elle $1,100 sur lettres de change tirées sur des personnes qui lui devaient, d'après lui, pour marchandises vendues et livrées.

—Une délégation de bicyclistes de Montréal, composée de MM. Carmichael, avocat ; Louis Rubenstein, vice-président de la C.W.A., et Laberge, était ici, ce matin, pour protester devant le comité de législation contre le projet de loi de M. Chauret.

M. Atwater a demandé qu'on leur permit de prendre la parole. En face de cette opposition, M. Chauret a cru devoir retirer son projet de loi. M. Chauret a déclaré qu'il n'avait présenté ce projet de loi qu'à la demande de la commission des chemins à barrières de Dorval; qu'il avait consulté de plus l'un des directeurs de la commission des chemins à barrières de Montréal et qu'il avait cru en conséquence que ses projets de loi étaient dans l'intérêt des bicyclistes et des commissions de chemins à barrières; qu'il avait été surpris de l'attitude prise sur cette question par la commission des chemins à barrières de Montréal. Il a ajouté que le directeur qu'il avait consulté aurait dû être plus franc d'alluce.

M. Rubenstein a remercié M. Chauret d'avoir retiré son projet de loi, lui disant en même temps qu'on lui tenait comptes de ses excellentes intentions.

PANIQUE EVITEE

Grace a la presence d'esprit de Sousa

Kansas City, Mo., 23.— Le vaste auditorium de Kansas City a été inauguré hier. Au moment où la fanfare Sousa commençait à jouer le dernier numéro du programme une personne de la galerie cria le nom de Pryor, l'un des solistes. L'auditoire, composé de vingt-cinq mille personnes, croyant avoir entendu le cri de "Fire!" (au feu!), se leva, cherchant du regard des flammes ou de la fumée. Une panique qui eut pu avoir les plus terribles conséquences était imminente, mais Sousa réussit à l'éviter en faisant face au public et en faisant jouer "Yankee Doodle."

L'ECOLE LITTERAIRE

Sa deuxième séance publique, dans la grande salle du Monument National

Vendredi le 24 du courant

Cette séance promet un succès complet, si l'on en juge par la faveur avec laquelle le public semble en accueillir l'annonce, et par le très joli programme que nous avons réussi à nous procurer, et que nous avons le plaisir de publier ci-après:

1o Allocution par le président, M. Wilfrid Larose.

2o Conférence par M. L. O. David: "Parallèle entre Lafontaine et Papineau." (Première partie.)

POESIES

3o Par M. Hector Demers: "Les Vaincus", "Les Lucioles", "Abdication de Napoléon Ier", (Dialogue entre l'Empereur et le maréchal Ney).

4o Par M. Antonio Pelletier: "L'Immuable".

5o Par M. Albert Ferland: "Questions folles", "Chant des pleureuses", "Patrie".

6o Par M. Arthur DeBussière: "Le Navire", "Chanson marine", "Galère Blanche".

7o Par M. Louvigny DeMontigny: "Le Dandy", "Le Paysan", "Les bons fruits", "Hymen", "Encore, Seigneur!" (Prose).

8o Par M. Charles Gill: "Sonnet à Lamartine", "Première page d'un mémorial", "L'aigle", "Julia".

9o Par M. Wilfrid Larose: "Un conte canadien". (Prose).

10o Par M. Jean Charbonneau: "Dernière pensée de Raphaël", "Le vieux mur", "Jamais!"

11o Par M. Gonzalve Desaulniers: "Les Pins," "La chanson des bois," "Marguerite," "Décembre," "Valse," "Vous en souvenez-vous?", "Sonnet à Albani," "Secret."

12o Par M. Emile Nelligan: "Le Perroquet," "Bohême blanche", "Les Carmélites", "Nocturne séraphique", "Le roi du souper", "Notre-Dame des Neiges".

13o Par M. Henri Desjardins: "La Chanson du fer", "Histoire d'amour", "Nocturne", "L'Hiver", "La Neige", "Patrie", "Solitude."

14o Conférence par M. L. O David: "Parallèle entre Lafontaine et Papineau." (Deuxième partie.)

Nous invitons cordialement nos lecteurs à aller en foule applaudir M. L. O. David et la vaillante phalange de jeunes écrivains qui l'accompagneront.

L'entrée sera libre.

L'ENQUETE ROY-BOUSQUET

Elle sera continue demain

A la commission des chemins, à 3 heures, demain, se continuera l'enquête dans l'affaire Roy-Bousquet. On entendra sous serment le Dr Leduc et M. Bousquet.

— La commission des Finances est convoquée pour demain après-midi, à 3 heures.

LE NOUVEAU SOUS-PREFET

Il entrera en fonction samedi matin

M. Oscar Beauchamp, qui vient d'être nommé sous-préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul, entrera en fonction samedi matin.

Notre ami reçoit les félicitations d'un grand nombre de personnes qui approuvent, sans distinction de parti, le choix judicieux fait par le gouvernement fédéral.

COMITE DES CITOYENS

Boulevard St-Denis

Ce soir, à 8 heures p. m., assemblée régulière du comité des citoyens, au lieu ordinaire des réunions, No 1859 St-Hubert.

Par ordre,

EUG. BLEAU,
Sec. arch.

PERSONNEL

Mademoiselle Blandine Marin, de St-Hyacinthe, est partie pour un long voyage aux Etats-Unis.

—Mademoiselle Arménie Desmarais, de Forrington, Conn., était de passage en ville, mardi et mercredi de cette semaine.

—M. le Dr Gareau, de Détroit, Mich., est à Montréal depuis dimanche. Il a été appelé auprès de sa vieille mère mourante.

FEU

A 10.05, ce matin, le feu se déclarait au No 230 rue St-Lautent, chez Mme H. Portugais. Ce commencement d'incendie s'était déclaré dans une chambre à coucher et fut promptement éteint. Cause inconnue. Dommages légers.

LA DIPHTERIE

St-Denis, Rich., Q., 23.—M. Napoléon Lussier a été cruellement frappé par la mort de deux de ses enfants qui ont succombé à la diphtérie dans l'espace de 3 heures.

RECOMPENSE AU MERITE

(Spéciale à la "Patrie")

Kamouraska, 23.—Mlle Adelina Laurin, de Kamouraska, institutrice de l'école No 6, a reçu une prime de $30 comme étant la plus méritante des institutrices et celle qui tient la meilleure école dans le district d'inspection de M. l'inspecteur Dubeau.

POURSUITES EN DOMMAGES

M. Joseph Latour, menuisier de St-Louis du Mile End, poursuit le conseiller S. Hurteau pour injures verbales prononcées au cours d'une discussion au sujet des affaires municipales de la municipalité. Il réclame $500 de dommages.

LE SECRETAIRE ALGER

New York, 23.—Le "Herald" et le "World" annoncent que le secrétaire Alger donnera sa démission d'ici à deux semaines, soit volontairement, soit à la demande du président McKinley.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR.—Prix 25 cents, rendus si elles ne guérissent pas. Tablettes "Laxative Bromo-Quinine."

LES BICYCLISTES TRIOMPHENT

Une députation montréalaise auprès de M. Chauret à Québec

Comme la "Patrie" le faisait prévoir, hier, le bill Chauret qui aurait donné à la Commission des chemins à Barrières, le droit de taxer les bicyclistes, a été retiré par son auteur, ce matin, à la législature de Québec, après que sa députation des bicyclistes de Montréal ait exprimée ses vues à ce sujet.

La dépêche suivante nous a été adressée par M. F. C. Laberge, le président du club de bicycle le "Montagnard" qui faisait partie de la députation :

Québec, 23 fév. 1899.

Rédaction du Sport,
"La Patrie",
Montréal.

Chauret's bill on bicycle toll withdrawn this morning.

F. C. LABERGE.

Pour plus amples détails nous renvoyons nos lecteurs à la dépêche de notre correspondant parlementaire.

CHAMBRE DE COMMERCE

Elle ferait l'acquisition de l'édifice de la Banque du Peuple

Après douze années d'une existence active, pendant lesquelles la Chambre de Commerce du district de Montréal a rendu les plus grands services, le moment semble venu pour cette grande institution d'intérêt public d'occuper un immeuble en rapport avec son importance. Combien de milliers d'affaires sont représentées par les 500 membres qui la composent? Le chiffre en serait surprenant.

Cependant jusqu'ici cette Chambre occupe de modestes bureaux, très convenables sans doute, mais enfin pas du tout à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre de la métropole commerciale du Canada.

Une occasion exceptionnelle se présente, dans la vente de la propriété de la Banque du Peuple, occasion qu'il ne faut pas dans l'opinion d'un grand nombre laisser échapper, car elle ne se présentera pas de sitôt. Voici un immeuble qui a coûté au très bas mot $300,000. Il se trouve à l'est de la Place d'Armes et par conséquent n'a pas de valeur pour les capitalistes anglais, qui ne voudraient pas dépasser la Place d'Armes pour aucune considération. Mais pour nous cette situation de la propriété, entre la Place d'Armes et la Côte St. Lambert, est justement ce qui lui donne une valeur spéciale. C'est sur ce point que se concentre l'activité commerciale des membres de notre Chambre. Voisinage de nos banques, du bureau de poste, des journaux quotidiens, du palais de justice, de l'hôtel de ville, du marché Bonsecours, des bateaux et des principaux bureaux d'affaires, tout s'y trouve.

Placée entre les mains de la Chambre de Commerce mieux que dans toutes autres, c'est une propriété d'un rapport certain, dont la location recherchée paiera amplement un intérêt raisonnable sur le capital engagé, tout en donnant une large hospitalité aux bureaux de notre corps commercial canadien-français.

Quant à l'élégance et à la disposition de cette construction elles ne laissent rien à désirer. Placée sur la grande rue St Jacques, elle présentera un coup d'oeil imposant, indiquant bien à quelle éminence notre commerce est arrivé. L'influence de notre Chambre grandira en conséquence, le nombre de ses membres triplera et plus que jamais elle sera en mesure de rendre les plus grands services à notre population et au pays tout entier.

Pour arriver à ce magnifique résultat il s'agit simplement de trouver un capital de garantie suffisant pour faire la transaction.

Le gérant de la Banque du Peuple, à la dernière assemblée des déposants, plaçait la valeur de cet immeuble à $150,000. En émettant des débentures pour $120,000, c'est un capital de $30,000 à souscrire. Une misère que bien des membres de la Chambre pourraient engager dans cet excellent placement sans s'apercevoir de ce déboursé.

Ce projet est donc immédiatement réalisable et nous avons lieu de croire que notre haut commerce aura assez d'orgueil national pour ne pas rester plus longtemps dans la position d'infériorité relative où il se trouve. Avec notre Chambre installée chez elle dans l'immeuble de la Banque du Peuple nous n'aurons rien à envier au Board of Trade. Notre position sera même supérieure.

Ce projet a donc toutes nos sympathies et nous faisons des voeux pour sa réalisation.

DANS LA BANLIEUE

WESTMOUNT. — MM. les conseillers de Westmount ont récemment décidé de faire faire un plan complet de leur municipalité. Ce plan devra montrer, non seulement toutes les subdivisions, les rues et les ruelles, mais encore la position des égouts, les parcs publics, la montagne et ses routes pittoresques.

A MAISONNEUVE.— Le temps des élections municipales à Maisonneuve nous arrive avec le mois de mars. Jusqu'à présent on n'a pu réussir à trouver des adversaires à M. le maire Hubert Desjardins et à M. l'échevin Napoléon Massy.

Les contribuables ont eux-mêmes insisté auprès de MM. Desjardins et Massy pour les engager à conserver leur mandat.

LES YEUX MALADES

Vous avez essayé toutes sortes de remèdes pour vos yeux malades sans résultat, cependant vous n'avez pas fait usage de l'Eau Merveilleuse d'Armand ; elle vous guérira comme tant d'autres. Les consultations et conseils ne coûtent absolument rien. Tous les jours et soirs ; le dimanche de 2 à 5 heures, au No 23 rue St-Urbain, Montréal. Par correspondance, incluez 2 cents.

En vente chez tous les pharmaciens.

L'ENLEVEMENT DES DECHETS

L'ingénieur sanitaire propose de faire ce travail de jour

A la prochaine séance de la commission d'hygiène on prendra en considération le rapport suivant de M. J. E. Doré, ingénieur sanitaire de la cité :

Au président et aux membres de la commission d'hygiène,
Messieurs,

J'ai l'honneur de demander au comité l'autorisation de faire faire l'enlèvement des déchets durant le jour. Je suis d'avis que ce changement faciliterait l'ouvrage.

Les vaisseaux ne seraient pas brisés ou enlevés aussi facilement et impunément ; l'enlèvement serait mieux fait; la ville serait plus propre ; l'hygiène publique en bénéficierait et le service serait plus économique.

La question de la séparation des cendres et des déchets devrait aussi être considérée.

Le tout humblement soumis,

(Signé) J. E. DORE,
Ingénieur sanitaire de la cité.

M. Doré donnera verbalement des informations de nature à induire les membres de la commission à se rendre à sa suggestion.

ELLE EST MORTE

Mme Croteau, la dormeuse de Sherbrooke

(De notre correspondant particulier.)

Sherbrooke, 23. — Mme Croteau, la vieille femme atteinte d'un coma prononcé, a expiré hier avant-midi, vers 9.30 heures. Atteinte de la maladie il y a eu mardi huit jours, elle ne s'était pas réveillée jusqu'à samedi. Ce jour-là elle a pu dire quelques mots, mais elle est retombée dans son assoupissement et ce n'a été que par intervalles qu'elle ouvrait les yeux. La vieille femme ne paraissait pas malade. On eût dit qu'elle dormait de son sommeil ordinaire. M. le Dr Rioux, qui lui a donné des soins, trouve le cas très remarquable. Une jeune personne eût peut-être pu en réchapper. Mme Croteau avait 80 ans. Elle demeurait chez son gendre, M. Damase Roy, rue du Marché.

LE GASPESIA

Il est dégagé encore une fois de ses glaces

Une nouvelle reçue aujourd'hui au bureau général de l'Atlantique et Lac Supérieur, annonce que le Gaspesia s'est dégagé de ses glaces et qu'il est en vue du Cap Nord, Cap Breton.

Le navire est maintenant en plein océan et fait escale pour St Jean de Terreneuve.

PLUS DE RHUMATISME, PLUS DE DOULEURS

après une application avec "La Cure du Dr Rouby," produit végétal nouveau, préparé au laboratoire du Dr Rouby, Lyon, France. Guérison assurée en 24 heures.

Lisez les extraits de témoignages de personnes fort bien connues de Montréal et de la campagne :

J'ai eu une attaque de rhumatisme aigue au coude droit, j'ai fait des applications avec "La Cure du Dr Rouby" et la guérison a été immédiate. Je me fais un plaisir de recommander ce merveilleux remède à tous ceux qui souffrent de rhumatisme.

GEORGE DAVELUY,
204, Avenue Laval,
Montréal.

Je me suis servi de "La Cure du Dr Rouby" qui produisit sur moi d'excellents résultats. C'est pourquoi je la recommande avec empressement à tous mes amis.

ROBERT ROCHER,
Avocat,
1598 rue Notre-Dame.

Trois applications avec "La Cure du Dr Rouby" m'ont guéri d'une névralgie intercostale. Je suis heureux de certifier de l'efficacité de cette grande découverte.

AMABLE JOURDAIN,
Barbier,
St-Vincent de Paul.

Je souffrais de rhumatisme à l'épaule droite ; quelques applications avec "La Cure du Dr Rouby" m'ont guéri de ce rhumatisme qui datait de trois mois.

Mme J. O. CHARBONNEAU,
Ste-Rose, Co. Laval.

Une seule application avec "La Cure du Dr Rouby" m'a guéri d'une attaque de lumbago qui me faisait terriblement souffrir depuis trois semaines.

E. AUCLAIR,
Epicier,
St-Vincent de Paul.

Les douleurs terribles qui me rongeaient les côtés à chaque époque menstruelle ont disparu après une deuxième application avec "La Cure du Dr Rouby." Comment puis-je vous remercier du service immense que vous m'avez rendu en me recommandant cette merveilleuse cure.

Mme JAMES TOWER,
244, Sparks St., Ottawa,
Ont.

Dépositaire pour le Canada et les Etats-Unis : Pharmacie Décary, Montréal. jno

DECES

LETARTE.—A Lévis, lundi le 20 février 1899, à l'âge de 31 ans et six mois, est décédée, dame Corinne Verreault, épouse de M. Narcisse Letarte, conducteur sur le chemin de fer Intercolonial.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à neuf heures. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No 1 rue Fraser, à 8½ pour l'église Notre-Dame, où un service sera chanté et l'inhumation aura lieu au cimetière Mont-Marie.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTOIS. — En cette ville, mercredi le 22 courant, à l'âge de 4 mois et 6 jours, Marie Mélina Juliette Yvonne, enfant de M. T. Courtois, épicier.

Funérailles privées.

BARIL—En cette ville jeudi le 23 février courant, à l'âge de 5 ans, 3 mois et 5 jours, Marie Georgianna Noémi, enfant de G. E. Baril, M.D.

Le service funèbre aura lieu dimanche, le 26 courant.

Le convoi partira de la demeure de son père, No. 58 rue Dessery, à 2 heures pour se rendre à l'église de la Nativité de la Ste Vierge à Hochelaga, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 306-3

COMMERCE

LA JOURNEE D'HIER A LA BOURSE

Hier les membres se sont mis aux affaires à dix heures et demie. Ce sera dorénavant l'heure d'ouverture. Cette avance d'un quart d'heure est bien motivée, car les affaires augmentent de jour en jour.

Le Washington Day observé par les boursiers américains n'a pas eu d'effet sur le stock Exchange de Montréal. Les affaires ont été actives sur toute la ligne. La sensation du jour a été la hausse des Tramways de cette ville, dont la cote s'est élevée de plusieurs points. A la clôture les actions étaient au point maximum. On offrait 314½, mais les vendeurs demandaient 315. Cette hausse est due au projet de loi maintenant soumis à la Législature. Les boursiers croient que la Cie obtiendra les franchises qu'elle demande et le pouvoir de porter son capital à $10,000,000. Les spéculateurs s'occupent peu des intérêts du public, et rien n'est moins tendre qu'un boursier.

A LA HALLE AU BLE

Les affaires ont été tranquilles sur le marché local. Il y a peu de demandes du dehors. Les prix n'ont pas varié. Le sarrasin est rare et les prix fermes.

FARINES.— (Clôture) Patentes d'hiver $3.75 à $4.00 ; straight rollers, $3.50 à $3.60 ; en sac, $1.65 à $1.75 ; patentes de Manitoba, $4 à $4.25 ; fortes de boulanger, $3.70 à $3.90.

FARINES D'AVOINE— Roulée $3.60 à $3.70 le baril, et $1.75 à $1.80 en sac.

LA BOURSE DE NEW-YORK

New-York, 23.— (Ouverture).— Hausse prononcée sur la clôture de mardi, et cette tendance est encore accentuée par la fermeté du marché de Londres.

Le tabac a ouvert 7 points plus haut à 178 American Steel et N. J. Central ont gagné 2 points chaque ; le sucre et le Metr. Street Ry. un point ; Atchison préf. à monté à 67.

Les prix à l'ouverture étaient comme suit : Atchison, 24 7-8 ; Burlington, 147¾ ; Louisville, 67¼ ; Cuir, préf., 73½ ; Manhattan, 113½ ; Missouri Pacific, 48 ; Brooklyn Transit, 96½ ; Northern Pacific 54 ; Northern Pacific préf., 80¼ ; People's Gas, 116¼ ; Rock Island, 121¼ ; Sucre, 131 ; St-Paul, 132 7-8 ; Southern préf., 51 1-8 ; Tabac, 178 ; Union Pacific, 50 ; Union Pacific préf. 81½ ; Federal Steel, 52 Federal Steel préf. 88½.

LA BOURSE DE CHICAGO

Chicago, 23 (Ouverture). — BLE, mai, 78½ ; juillet, 71 3-8.
MAIS, sept. 36 7-8.
AVOINE, mai, 27 5-8.
PORC, mai, $9.62½.
SAINDOUX, mai, $5.42½ ; juillet, $5.52½ ; septembre, $5.65.
COTES, mai, 5.12½ ; juillet, 4.97½.

PETROLE

Pittsburg, Pa., 23. — Le pétrole a ouvert à 1.15.

LE MARCHE MONETAIRE — LA BANQUE D'ANGLETERRE

Londres, 23.— Voici l'état hebdomadaire publié par la banque d'Angleterre :

Réserve totale, Augm.	£125,000
Circulation, Dim.	61,000
Lingots, Aug.	64,521
Autres garanties, Augm.	668,000
Autres dépôts, Dim.	898,000
Dépôts publics, Aug.	1,720,000
Billets, réserve, Aug.	106,000
Garanties du gouvern. Augm.	59,000

La proportion de la réserve comparée au passif est de 46, 40 p.c.

Le taux d'escompte demeure à 3 p.c.,

LE CHANGE A TORONTO

Toronto, 22.— Le change aujourd'hui en cette ville est comme suit :

AU COMPTOIR New-York funds 1-8 à ¼ ; sterling, 60 jrs. 9¼ ; sterling, chèques, 9 5-8 à 9¾.

ENTRE BANQUES 3-64 prem. à 1-16 pour N. Y. funds ; 8 7-8 à 9 pour sterling à 60 jrs et 9¾ à 9 7-16 pour sterling à demande.

LA CLOTURE A LONDRES

Londres, 23.—Clôture: Consolidés, pour argent, 111¼ ; do. pour compte, 111 5-16. Pacifique Canadien 93 5-8; Grand Tronc, 8¼ ; Erie, 15½ ; Erie, 1er préf. 41¾ ; Illinois Central 121½ ; Northern Pacific préf. 82 5-8. St. Paul com., 136 1-8; Pennsylvanie 69½ ; Reading, 11 5-8; Atchison 22 5-8; Louisville, 69¼.
Argent, lingots, 27 7-16d.
Argent, espèces, 2.

BOURSE DE MONTREAL

Les rapports de la Bourse nous sont fournis par MM. W. Weir & Sons, courtiers rue Notre-Dame.

STOCKS	Vend	Ach	STOCKS	Vend	Ach
G.P.R.R.	91	90½	B.March.	.....	.....
Duluth Com	4	.....	B.Marc Hal	.....	180
Do.Com.Pfd	11	10	B.Quebec	130	125
C.Cab.Co.	192½	192	B.Québec	.....	.....
R. & N. Co.	110	108½	B.Union	.....	120
M.S. Ry.	320	319	B.Comm'ce	153	150
MS.Ry N.S.	320	318	Dominion B	.....	.....
H. E. R. Co.	125	122	B.Ville-Mar	.....	.....
Toronto R.C	117	116½	B.Imperial.	.....	215
St John Ry.	.....	.....	B.Hochela.	163	.....
M. Gas Co	215	214	Windsor H.	.....	.....
Royal E.Co.	168	167½	Intere. Coal	.....	.....
M. Tel.Co.	180	176½	" Pfd.	.....	.....
H. H & L.	90	.....	" Bds.	.....	.....
Bell Tell Co	.....	178	N.W.L Pref	.....	.....
" rights	.....	.....	Land G. Bds	.....	.....
Dom. C.Com	87	85	C.C.C. Bds.	.....	.....
" Pfd.	117	116½	" R. "	.....	105
M Cot.Co.	165	162	Hal. R. Bds	.....	.....
C.C.Cotton	79	77	M. G. Bds.	.....	.....
Dom.Cot.Co	114	112	R.O N C "	.....	.....
War Eagle.	415	414	Dom C. "	.....	.....
N.Montreal.	.....	250	H. H. & L.	85	.....
B Toronto	.....	.....	W.L.E.Co	.....	.....
B Molsons.	.....	.....	St-John Ry	.....	.....
B. Jacq. C.	119½	116½	.....	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac.— 50 à 90 3-8 ; 25 à 90¾ ; 75 à 90 5-8 ; 10 à 90¼ ; 50 à 90 7-8 ; 200 à 91 ; 50 à 90 7-8 ; 10 à 90¾ ; 25 à 90 7-8 ; 525 à 90¾.

New Mont St.— 125 à 315 ; 25 à 317 ; 52 à 318 ; 25 à 317½ ; 125 à 318 ; 100 à 317 ; 6 à 318 ; 25 à 307 ; 100 à 318 ; 25 à 317 ; 100 à 318 ; 420 à 320.

Mont. St.— 529 à 320 ; 3 à 318 ; 25 à 319¾ ; 8 à 318 ; 100 à 320 ; 50 à 319¾ ; 50 à 320 ; 200 à 321 ; 75 à 320 ; 25 à 319.

Tor Ry. — 125 à 115½ ; 25 à 115¾ ; 350 à 116 ; 50 à 116¼ ; 222 à 116½ ; 100 à 117 ; 25 à 117½ ; 25 à 117 ; 25 à 116¾ ; 125 à 117¼ ; 25 à 117½ ; 25 à 117 3-8 ; 25 à 117¼ ; 125 à 117½ 25 à 117 3-8 ; 25 à 117¾ ; 450 à 117½ ; 25 à 117.

War Eagle.— 3350 à 350 ; 1000 à 351 500 à 352 ; 2000 à 353.

Twin City.— 150 à 70¼ ; 100 à 70 3-8 50 à 70½ ; 50 à 70 3-8 ; 275 à 70½ ; 25 à 70 5-8 ; 25 à 70 7-8 ; 75 à 71 ; 100 à 71¼ ; 50 à 71 3-8 ;

Payne. — 3500 à 410 ; 2000 à 413 ; 1000 à 414.

R. & O. N.— 250 à 109.

Dom Coal pf.— 5 à 117.

Montréal and London. — 1075 à 76 ; 1150 à 75 ; 4600 à 77 ; 500 à 77½ ; 1300 à 78 ; 1000 à 77.

Roy Elec. — 125 à 164 ; 100 à 164½ ; 100 à 164 ; 25 à 164½ ; 100 à 165 ; 100 à 165½ ; 25 à 165¾.

Com Cable.— 50 à 193.

Mont Gas.— 150 à 214 ; 200 à 214½ ; 25 à 214¾ ; 75 à 214½.

Dom. Cotton.— 75 à 113½.

Dul pfd.—100 à 11.

Ek of Com.— 20 à 150½.

Bk National.— 26 à 90.

Roy Elec.— 25 à 165½ ; 150 à 166¼ ; 15 à 166 ; 50 à 166½ ; 25 à 168 ; 50 à 167½.

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1083. N. Robillard, demandeur vs Dame J. Kerwin, défenderesse. Le sixième jour de mars 1899, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 311 rue Roy, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en un piano et meubles de ménage.

Conditions : Argent comptant.

ARTHUR GAGNER, H.C.S.
Montréal, 22 février 1899.

Sous à échanger au bureau de "La Patrie."

ON DEMANDE une servante au No. 412 St. André. 306-6

ON DEMANDE une servante pour ouvrage léger de la maison et prendre soin d'un enfant, 339 Avenue Hôtel de Ville. 306-6

ON DEMANDE à emprunter $6,000 à 5 p.c. sur première hypothèque. Propriété de première classe (69 x 70), à Ulauville, Maisonneuve. On ne veut avoir affaire qu'au prêteur. S'adresser à H. Lapointe et Cie, 1025 rue Ste-Catherine. 306-8

ON DEMANDE une jeune fille pour une famille de deux ; pourra coucher chez elle. Se présenter au No 4028 rue Tupper, Westmount. 306-6

ON DEMANDE un homme ayant quelque expérience dans un moulin à farine et capable d'entretenir une meule. S'adresser P. O. B. 136, Montréal. 306-2

A VENDRE—Hôtel Café Parisien, si bien connu de l'élite de Montréal ; c'est un bon avantage pour un acheteur sérieux; établi depuis 16 ans, clientèle de première classe. Le propriétaire se retirant d'affaires. Pour de plus amples informations s'adresser de 2 heures à 11 heures p.m